
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 16 juin 2023**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEK Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Délibérations
du Conseil départemental du Morbihan
Séance du vendredi 16 juin 2023

Le vendredi 16 juin 2023, à 14 heures 30, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa réunion du 22 septembre 2023

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à notre session du conseil départemental.

Je vais tout d'abord laisser la parole à Karine BELLEC, notre 1^{ère} vice-présidente, qui va procéder à l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUÉGAN, PIERRE GUÉGAN, ROZENN GUÉGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHÉZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUET, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET, Marianne ROUSSET.

Sont absents : Mohamed AZGAG (a donné pouvoir à Christine PENHOUET), Marie-Hélène HERRY (a donné pouvoir à Thierry POULAIN), Marie-José LE BRETON (a donné pouvoir à Michel JALU).

LE PRÉSIDENT – Merci, le quorum est atteint. Notre session peut débuter. Merci à toutes et à tous.

Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la session du 16 juin dernier. Avez-vous des remarques ? Non.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Conformément aux articles 28, 29 et 30 du règlement intérieur, je vous informe qu'un vœu a été déposé par les élus de la majorité départementale, relatif **aux conditions de développement de l'agrivoltaïsme dans le Morbihan**, et qu'une question orale a été déposée par le groupe d'opposition, relative à **l'adhésion du conseil départemental du Morbihan au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine**. Nous examinerons ces vœux et questions orales, qui ont été reçus dans les délais, en fin de session.

Au préalable, vous voyez aujourd'hui qu'il y a quelques caméras qui tournent. Nos séances ne sont pas en direct. Pour autant, il est prévu à la fin qu'il y ait un petit résumé et des images d'ambiance. Nous aurons ensuite une interview des deux groupes pour restituer cela sur les réseaux sociaux du département. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec Damien GIRARD.

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, et conformément aux traditions qui nous animent et auxquelles nous sommes assez attachés, nous aurons l'allocution du président de département, la mienne. Ce après quoi Damien GIRARD, au nom du groupe d'opposition, interviendra, puis Ronan LOAS également, au nom du groupe de la majorité. Ensuite, nous ouvrirons la séance avec quand même 30 bordereaux inscrits à l'ordre du jour. Olivier GICQUEL, qui s'en va en courant, mais dont on espère qu'il va revenir, nous dit que normalement, à 18 h 15, nous devrions à peu près avoir fini. 30 bordereaux, il va quand même falloir les traiter. Nous verrons bien. Cela dépend aussi de vous. *[Rires]*

Déclaration liminaire du président

LE PRÉSIDENT – Je vais débiter cette intervention liminaire par l'évocation de trois faits de nature totalement différente, qui nous amènent nécessairement à réfléchir sur les évolutions parfois inquiétantes qui sont celles de notre pays.

Le premier, bien sûr, est l'odieuse agression commise la semaine dernière sur des enfants en bas âge ainsi qu'un adulte dans le parc d'Annecy. La France a été horrifiée de voir tout cela. Une enquête est en cours. N'étant ni policier ni juge, je n'ai pas à émettre des conjectures sur les motivations de l'agresseur. Pour autant, cette affaire a mis en émoi toute la France tant nous avons été horrifiés de voir ce que nous avons vu. Par contre, je crois avoir le droit de dire, comme l'a dit le Président de la République, qu'il s'agit de la pire des barbaries qui soit. Ceux qui s'y sont opposés, nous pouvons les saluer. Ces héros nous montrent finalement que néanmoins, la barbarie n'a en aucune manière déjà vaincu les forces qui existent et le courage de celles et ceux qui, au risque de leur vie, ont fait en sorte que cette barbarie ne puisse pas s'étendre et que nous puissions arrêter l'agresseur. Je souhaite donc vraiment les féliciter comme l'a fait naturellement le Président de la République lors de son passage le lendemain à Annecy. J'ai témoigné, en notre nom à tous, notre sympathie et notre solidarité à nos collègues conseillers départementaux de Haute-Savoie, et plus particulièrement à mon ami le Président Martial SADDIER. Pour bien connaître les lieux, le conseil départemental est juste de l'autre côté de la rue par rapport au parc. D'ailleurs, malheureusement, le QG des forces de police était au Conseil départemental. On était juste en face et il m'a dit combien tout le monde avait été horrifié sur place par cette extrême violence. Justement, dans ces temps d'extrême violence, la solidarité entre chacune et chacun d'entre nous doit être sans faille. La passivité ou la résignation serait sans doute une faute impardonnable.

Le deuxième fait est également un drame terrible, qui est intervenu dans notre département. Je veux parler du suicide d'une collégienne de 14 ans à Hennebont, le lundi 29 mai dernier. Là aussi, une enquête est en cours et je me garderai bien de tout propos inconséquent. Mais la question du harcèlement est évidemment très préoccupante. Il n'y a pas une semaine sans qu'un cas ne soit rapporté. Ce matin, en lisant aussi la presse quotidienne régionale, que je salue, j'ai encore vu une maman qui se battait à Muzillac contre du harcèlement scolaire. Il ne s'agit sans doute que d'une partie probablement émergée d'un iceberg sans doute beaucoup plus profond. Il est du devoir de notre collectivité départementale de s'impliquer à bras-le-corps pour contribuer à tenter d'apporter des solutions. D'ailleurs, le 7 juin dernier, le groupe de travail spécifique, que nous avons mis en place avec des conseillers des deux groupes sous l'autorité de Christine PENHOÛËT, s'est réuni pour travailler sur ce dossier. Nous avons déjà décidé cela il y a un certain temps, sans lien avec les faits qui sont intervenus. Pour autant, ils nous ont rappelé combien les sujets de harcèlement étaient à prendre avec sérieux.

Enfin, le troisième fait, sans doute moins dramatique, peut-être, mais tout aussi révélateur d'une pente très inquiétante de notre société, c'est celui de « l'affaire » des menhirs de Carnac. Je le dis en mettant des guillemets, bien sûr, parce qu'en réalité, cela pourrait être un non-sujet. Sans doute que la journaliste n'a pas fait le travail qui lui incombait, avec le sérieux qui lui incombait, avec les conséquences qu'on a vues. Les médias nationaux ont été peu regardants, des responsables politiques irresponsables. Zavatta ne devait pas être disponible : on nous a envoyé Zemmour. Qu'ils soient nationaux ou régionaux, un emballement des réseaux sociaux a entraîné un déferlement violent et, je dois pouvoir le dire, « dégueulasse » — pardon d'utiliser ce terme, mais je n'en trouve pas d'autres, c'est le terme — envers le maire de Carnac, dont on connaît la droiture, et sa famille. C'est absolument insupportable. Je voudrais dire d'ailleurs à notre ami Olivier LEPICK et à sa famille que je leur adresse mon plus total soutien. Le fait que les maires soient menacés, et nous l'avons vu avec le maire en Vendée, qui vient de démissionner... nous le voyons ici. Il y avait déjà eu il y a quelque temps la situation qui s'était déroulée sur l'église de Carnac. Nous avons vu là l'affaire des menhirs.

Mais ces trois faits très différents ont cependant un trait commun qui est celui de la violence. Nous vivons dans un pays de plus en plus violent. Comme si d'ailleurs le contrat social, celui qui

fait des hommes et des femmes des frères et des sœurs de fraternité, et qui est au cœur même de notre constitution, s'était désormais profondément délité. Je dois vous dire que cela m'inquiète profondément de voir parfois toute cette haine sur les réseaux sociaux. Qu'on ne s'y méprenne pas : je ne vous dis pas non plus que notre histoire, celle de notre pays, fut exempte de toute violence. Vous trouverez dans les livres d'histoire les tragédies, les drames et la fureur qui ont fait aussi l'histoire de notre pays. C'est évidemment tout le contraire. Mais nous avons chez la très grande majorité des responsables politiques, des partis démocratiques, un discours clair avec pour perspective toujours la concorde nationale, la cohésion sociale, le respect entre chacune et chacun. Cela ne veut pas dire être d'accord sur les idées, mais cela veut dire que nous débattons comme nous le faisons ici. Je voudrais d'ailleurs saluer à cet égard la teneur des propos qui est celle de l'opposition. Heureusement que nous ne sommes pas d'accord sur tout. Cela crée du débat démocratique. Pour autant, il me semble qu'ici, on a du respect, loin des images et des actions violentes qu'on peut voir ici ou là. Malheureusement, l'exemple morbihannais n'inspire pas la France entière.

Certains responsables, ou plutôt « irresponsables » politiques appellent parfois ouvertement à la haine, malheureusement, bien aidés par l'absence de courage, souvent par la résignation et l'unique souci de ne pas déplaire. Parfois, il faut savoir déplaire, il faut savoir tenir à des positions, fussent-elles difficiles, au lieu de toujours vouloir plaire, au nom de compromis qui deviennent des compromissions. C'est d'ailleurs la première mission des élus de prendre des décisions indispensables face aux problèmes que rencontre notre pays, des décisions courageuses, pas toujours comprises, mais souvent nécessaires.

En ce qui me concerne, en tant que Président du département du Morbihan, et avec l'ensemble de mes collègues, j'entends bien que nous restions fidèles aux principes qui nous guident au sein de cette assemblée, depuis notre élection le 1^{er} juillet 2021. Il me semble, et je le redis une nouvelle fois, que la qualité des débats que nous pouvons avoir fait honneur à la démocratie. C'est d'abord un principe de tolérance qui respecte l'ensemble des opinions qui s'expriment dans cet hémicycle. Il nous arrive de ne pas être d'accord. C'est même sain dans une démocratie. Ce n'est sans doute pas sain de ne pas avoir d'opposition, d'être toujours d'accord. Nous pouvons discuter, mais une décision, naturellement, est prise à la fin. C'est le principe même de la démocratie locale. Personne ne nous prendra jamais en défaut ici de respecter ces principes.

Ensuite, à égale importance, l'autre principe essentiel est de concevoir le département comme une collectivité centrale du vivre ensemble. Nous vivons ensemble sur un même territoire et nous avons ce rôle de favoriser le vivre ensemble. L'expression est peut-être un peu galvaudée. Elle n'en est pas moins essentielle. Bien sûr, il y a des inégalités. Bien sûr, il y a des disparités. Nous les connaissons parfaitement et nous essayons justement de les corriger. Mais les deux ne recouvrent pas la même réalité. Nous devons travailler à réduire les premières et nous devons travailler à compenser les secondes. C'est notre rôle entier et plein de la collectivité départementale, que ce soit sur les actions sociales, au sens large du terme, que nous menons, ou les actions de solidarité territoriale que nous menons aussi sur l'ensemble des territoires. C'est d'ailleurs pour cela que nous œuvrons ici sans cesse.

Finalement, cette session du 16 juin est un parfait révélateur, une parfaite expression de ce qu'est l'assemblée départementale. Évidemment, cela suppose de disposer des moyens financiers nécessaires. C'est notre cas parce que nous estimons que nous avons une gestion saine. Cela repose aussi sur deux fondements principaux : une rigueur de gestion dont nous n'entendons jamais nous départir... vous le savez, c'est une marque de fabrique que nous assumons. Il y a un phénomène conjoncturel : nous avons eu effectivement une hausse des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO, entre 2000 et 2020. Face à ce phénomène, nous avons adopté une position raisonnable qui est celle que nous avons inscrite au fil des décisions modificatives, des recettes supplémentaires qui nous semblaient certaines. Le surplus est venu finalement grossir le résultat. Notre opposition, sans doute, mais je ne vais pas parler à sa place, aurait peut-être souhaité que nous dépensions cette recette supplémentaire en fonctionnement, comme cela nous a été demandé. Nous nous y sommes refusés et l'actualité nous donne malheureusement raison, puisqu'en 2023, à la fin du mois de mai, les DMTO sont déjà en baisse de plus de 16 %. C'est plus de 16 % depuis le 1^{er} janvier, et si on regarde en avril et en mai, les deux derniers mois, nous sommes à 24 % de baisse. La baisse a donc tendance à s'accélérer. Les 16 % d'aujourd'hui

peuvent finir à plus de 20 % en fin d'année. L'inscription faite au budget primitif devrait correspondre peu ou prou à la réalité. Ce serait peut-être d'ailleurs la première fois que nous n'aurions pas à réinscrire des recettes de DMTO. Nous allons essayer d'atteindre ce que nous avons prévu. Nous devrions donc réduire les inscriptions lors des prochaines décisions modificatives. Quel aurait été alors le sort des dépenses pérennes que nous aurions été appelés à faire si nos recettes devaient baisser ? Auriez-vous accepté par exemple que nous puissions réduire à due concurrence les engagements que nous avons pris ? Absolument pas. Je pense donc que pour la bonne gestion des affaires départementales, il vaut mieux que ce soit notre majorité qui administre notre collectivité.

Ceci d'autant plus que notre approche permet cette année de mobiliser des moyens importants, lors de cette décision modificative, et vous le verrez tout au long des débats qui vont avoir lieu, en faveur du logement social ou en faveur du développement de la Compagnie des ports du Morbihan ; deux sujets importants de notre territoire.

En ce qui concerne le logement, et plus largement l'habitat, nous sommes en cours d'élaboration de notre stratégie départementale de l'habitat. Je souhaite que nous puissions débattre sans doute en septembre, mais peut-être avec un vote final au mois de décembre. Il y a quand même plusieurs sujets à voir. Le premier sujet est que nous attendions les propositions du gouvernement en la matière. Vous avez vu que les projets de loi sont arrivés. C'est chose faite. Du moins formellement, car tout le monde est à peu près d'accord pour dire que ce plan est insipide, en décalage avec l'ampleur des enjeux et qu'en réalité, il ne changera quasiment rien du tout. La deuxième raison est évidemment la complexité du sujet dans le cadre d'un enchevêtrement de compétences et d'une diversité des situations dans les territoires. Vous le savez, vous, mieux que moi, vous qui représentez les 21 cantons et autant de disparités sur notre territoire morbihannais. J'ajoute que ce schéma doit aussi répondre à une exigence forte, celle de s'articuler avec l'ensemble de nos politiques sectorielles, y compris par exemple avec le dispositif de l'habitat inclusif que nous examinerons aujourd'hui, et avec différents schémas que nous avons d'ores et déjà adoptés, ou que nous allons adopter, comme celui des mobilités, qui figure d'ailleurs à l'ordre du jour de la session d'aujourd'hui. Il reste donc assurément beaucoup de travail à faire. Mais dès à présent, je voudrais souligner que cette stratégie ne se limite pas à ce qui relève de l'action de Morbihan Habitat. Ce n'est pas la feuille de route de Morbihan Habitat. C'est la stratégie départementale de l'habitat qui embrasse beaucoup plus largement que l'action de Morbihan Habitat. L'action de Morbihan Habitat devra naturellement s'inscrire dans la stratégie que nous aurons posée. Mais notre stratégie est beaucoup plus large. Elle vise l'intégralité du territoire morbihannais, l'ensemble des formes d'habitat. Nous serons donc au rendez-vous, d'abord parce que l'habitat social n'épuise pas, tant s'en faut, le sujet de l'habitat. Et si les demandes en attente sont très importantes et grandissent, l'habitat social représente moins de 7 % des logements morbihannais. Ensuite, n'en déplaise à certains idéologues, l'aspiration à devenir propriétaire demeure très forte en Morbihan. Avouons quand même qu'être propriétaire de son logement est l'assurance de disposer de conditions de ressources satisfaisantes. C'est aussi l'assurance d'avoir le fruit d'une vie dans quelque chose qu'on pourra léguer ou revendre. Nous militons pour que les gens soient propriétaires. Ce n'est pas un gros mot. Dans certains territoires, les textes qui sont en place et l'augmentation très importante des demandes d'habitat locatif ne peuvent avoir pour effet que de réduire le nombre de propriétaires dans un département où 75 % des Morbihannais sont propriétaires, bien au-delà des moyennes nationales. C'est à notre sens un élément de solvabilité de nos concitoyens sur le long terme.

Même si au sein du logement social, Morbihan Habitat n'a pas vocation à tout faire, partout, il me semble que notre office devra se concentrer sur les interventions là où c'est le plus utile, le plus urgent, du moins dans un premier temps. Dans les autres territoires, il faudra imaginer des solutions complémentaires, aisément mobilisables, en mobilisant notamment les communes, les intercommunalités, le département. Et nous avons aussi dans certains territoires la rénovation de nombreux logements à faire. Comment peut-on mobiliser toutes ces rénovations ? S'agissant de Morbihan Habitat, il faut lui permettre de disposer de moyens financiers plus importants et plus robustes. C'est d'ailleurs le sens de la décision que nous allons proposer aujourd'hui, d'acquérir des titres participatifs de Morbihan Habitat pour un montant de 5 M€. C'est une première étape qu'il nous faudra poursuivre dans les prochaines années. Je l'ai dit, il est nécessaire qu'une cohérence s'établisse entre les sujets d'habitat et les sujets de mobilité. Sur ces derniers, nous

allons disposer désormais d'un document prospectif particulièrement important, sur lequel je voudrais revenir un peu plus longuement.

Pour établir notre politique en matière de mobilité, nous avons décidé, peu après l'installation de notre assemblée, d'élaborer un schéma des mobilités. Nous étions habitués ici à ce que la mobilité ne soit vue, peut-être, que sous l'angle routier. Nous avons infléchi un certain nombre de choses. Est-ce que ce sera de nature à avoir l'approbation de l'opposition ? Le suspense est intenable. Nous le saurons tout à l'heure. Mais il y a un travail méticuleux, précis et adapté aux enjeux qui est aujourd'hui achevé. C'est un schéma qui n'est pas borné en termes de calendrier. C'est-à-dire que nous n'avons pas un schéma sur cinq ans. Le schéma sera en cours de validité tant que nous ne l'aurons pas revu. Il vaudra donc tant que notre assemblée n'en adoptera pas un autre. Ce n'est pas là faire preuve d'une prétention déplacée, mais de relever simplement la nécessité parfois du long terme, étant entendu que nous disposons, avec notre plan pluriannuel d'investissement, d'une maquette budgétaire et d'un horizon financier qui vont jusqu'à la fin du mandat, en 2018. Je ne souhaitais pas que le PPI affiche les trois quarts de ses dépenses après la durée du mandat. Nous devons nous concentrer sur ce que nous pouvons faire dans ce mandat.

Le schéma présente finalement trois caractéristiques principales. La première renvoie à la place centrale des mobilités douces, et notamment des voies cyclables. C'est un sujet largement nouveau pour notre collectivité, qui a engagé la dernière ligne droite de notre projet politique présenté lors des élections départementales de 2021. Nous l'avions annoncé, nous le traduisons. Ce sera effectif. Le travail a été conduit en étroite collaboration avec les établissements publics de coopération intercommunale du Morbihan. S'agissant du département, il vise à fixer des itinéraires qui feront l'objet d'une réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale. Ce n'est pas parce que certaines voies n'y sont pas qu'elles ne seront pas réalisées. Cela veut simplement dire qu'elles seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage des EPCI ou des communes. Nous devons donc nous assurer d'une cohérence indispensable avec les projets des intercommunalités. C'est pour cela qu'il y a eu, et je remercie Gérard PIERRE et toutes les équipes, 2 fois 13 rencontres, 26 rencontres avec les EPCI d'abord pour faire un diagnostic avec eux, expliquer notre vision, partager la feuille de route et ensuite revenir sur les propositions et les arbitrer. Merci, Gérard, d'avoir animé ces 26 réunions. Je sais que c'est beaucoup de temps, mais nous arrivons aujourd'hui à un travail de qualité qui a été vu avec les élus locaux. Les inscriptions budgétaires sont très importantes. Elles sont programmées et devraient d'ici 2028 atteindre 30 M€. C'est bien sûr sous maîtrise d'ouvrage du département. Si on y ajoute les crédits qui sont prévus au titre de l'accompagnement du développement territorial, dont le succès est important, on peut raisonnablement penser que la politique en faveur des mobilités douces, essentiellement cyclistes, devrait mobiliser plus de 50 M€ sur le reste du mandat à courir, sur les cinq ans à venir. C'est beaucoup. Cela veut dire que nous serons au rendez-vous, puisque je vous rappelle que nous subventionnons à hauteur de 30 % toutes les collectivités qui font des aménagements de circulation douce, dans la limite de 750 000 € subventionnables. Nous subventionnons à 50 %, dans un plafond de 1 M€ subventionnable, tous les ouvrages de franchissement des routes notamment. C'est donc 50 M€ sur le mandat qui seront engagés au titre de la politique cyclable. C'est très important. Au total, c'est une politique nouvelle massivement financée et qui s'inscrit parfaitement dans le processus de décarbonation de notre collectivité et du territoire morbihannais plus largement, et que nous engageons, et que nous déclinons précisément dans ce schéma.

La deuxième caractéristique est que nous allons continuer à construire et à faire des routes, et le cas échéant à accompagner les projets routiers d'envergure portés par l'État au titre du contrat de plan État/Région volet mobilité. De ce point de vue, nous nous inscrivons dans les pas de nos prédécesseurs. Deux raisons président à cette continuité. La première tient à l'attractivité, à l'équilibre et au développement de nos territoires, qui nécessite que soient poursuivis les axes historiquement structurants et qui à l'évidence le demeurent. Je pense naturellement, et je regarde Benoît QUÉRO et Soizic PERRAULT qui sont en face de moi, à l'axe Triskell. Quand on va à Pontivy, c'est quelque chose qu'on nous réclame. C'est que nous puissions terminer notamment l'axe Triskell, par exemple. Mais il y a bien d'autres endroits encore. La deuxième raison est que sur la voiture, le débat n'est plus sur le mode de propulsion. Il y aura toujours des véhicules qui continueront d'être le moyen de transport incontournable d'une très grande majorité de nos concitoyens. Il faut donc des infrastructures modernes, sécurisées, bien entretenues justement

pour réduire les risques, les accidents, sécuriser l'ensemble des transports. Mais il faut aussi des articulations au sein des réseaux routiers pour assurer la fluidité des trafics, notamment à l'approche des grandes conurbations qui couvrent désormais le territoire allant de Vannes à Lorient en passant par Auray. De ce point de vue, notre démarche doit être nécessairement articulée sur le projet de l'État sur l'échangeur du Liziec à Vannes où se rejoignent les nationales 165 et 166. Nous n'en serons pas les maîtres d'ouvrage. Ce sera l'État. Mais nous en serons, par contre, un financeur très substantiel. Mais l'État doit naturellement l'être aussi. Il est impératif que le prochain volet mobilité du CPER soit clair sur ce point tant il est des éléments clés d'un schéma de mobilité sérieux et crédible. D'ores et déjà, l'échangeur de Liziec a été retenu dans le mandat du préfet de région. C'est une première victoire et nous nous en réjouissons. Il reste à préciser les enjeux financiers, mais le mandat qu'a reçu le préfet de région de la part de Mme la Première Ministre est arrivé cette semaine et il est clair que le Liziec fait partie du CPER. Maintenant, les enjeux concernent les négociations sur l'enveloppe financière. Mais c'est déjà une première victoire. Nous avons agi, je peux vous le dire, pour qu'il en soit ainsi. Je me réjouis que nos efforts soient couronnés de succès.

Notre démarche doit aussi intégrer l'idée, à ce stade encore embryonnaire, d'une sorte de RER Bretagne Sud sur Redon-Quimperlé. J'en ai pris immédiatement l'initiative lorsque le Président de la République avait annoncé sa volonté de créer des RER dans les métropoles. Elle est soutenue par les EPCI concernés, par le président de la région, qui a indiqué qu'il y était aussi tout à fait favorable. Nos 6 parlementaires morbihannais, que je remercie, sous le leadership d'Anne LE HÉNANFF, ont aussi apporté des amendements dont l'un est débattu d'ailleurs ce jour au Parlement, à l'Assemblée nationale, qui vise à faire en sorte que notre territoire soit au rang des territoires éligibles. Je remercie nos parlementaires d'y avoir travaillé et Anne LE HÉNANFF, qui a coordonné ce travail en lien avec le département.

La troisième caractéristique de ce schéma est son articulation et son intégration avec les autres documents prospectifs et planificateurs que nous élaborons, et plus largement avec l'ensemble des politiques notamment au sein du grand domaine social. Plusieurs exemples illustrent parfaitement cette exigence. Ce schéma des mobilités et notre stratégie doivent nécessairement être pensés globalement. Je vous l'ai dit. Par ailleurs, ce que nous faisons en matière de transport des élèves et des étudiants handicapés, ce que nous faisons dans le cadre de notre PDI en matière de plateformes de mobilité solidaire, ce que nous faisons en matière de mobilités des jeunes confiés à l'ASE, ce que nous faisons en direction des SAAD pour répondre aux enjeux évidents de mobilité auxquels ils sont confrontés, tout cela a naturellement vocation à être envisagé d'une manière globale. Même si pour des raisons de lisibilité du schéma, on ne s'y réfère pas explicitement. Il nous faut certainement amplifier notre capacité à envisager l'action du département de façon plus transversale. Cette transversalité est nécessaire, tout aussi nécessaire que la lisibilité de l'action publique. J'ai déjà ici manifesté parfois mon agacement devant les prétentions de la région à vouloir s'ériger en seule représentante légitime de la Bretagne pour l'ensemble des domaines, faisant des départements, et pas que, de simples supplétifs. Je dois malheureusement le rappeler aujourd'hui avec un nouvel exemple qui est celui du tourisme. Je ne sais pas comment le dire pour être entendu, mais la loi ne prévoit pas de chef de filat de la région en matière touristique. Coordination ne signifie pas subordination. De l'autre côté, il y a l'État, qui ne cesse d'élaborer parfois de nouvelles politiques, évidemment sans crédit, ou presque, sur des sujets dont la loi a expressément prévu qu'ils relèvent parfois des départements, comme celui, presque comique si le dossier n'était pas si grave, de la lutte contre les violences faites aux enfants. La lecture du compte rendu officiel du Conseil des ministres sur le site du gouvernement est à ce titre édifiante. À aucun moment le terme « *département* » n'est évoqué alors qu'évidemment, chacun sait le rôle qui est le nôtre, notamment au travers de l'ASE. C'est une des compétences majeures, si ce n'est la compétence principale des Départements et nous ne sommes même pas cités dans le compte rendu du Conseil des ministres. C'est très regrettable vis-à-vis de nos collectivités, et je dois le dire aussi, presque méprisant vis-à-vis de nos agents qui sont mobilisés chaque jour, je peux en témoigner, dans l'exercice d'une mission qui est très difficile. Sans trahir les secrets ou les éléments de confidentialité auxquels je suis tenu, je peux vous dire que le métier qui est le leur n'est pas facile. Il y a parfois des situations très compliquées. Nous avons eu encore le cas récemment, avec des agressions parfois sur nos agents. Je voudrais saluer l'action qui est la leur.

Peut-être que je me répète, c'est bien dommage, mais notre pays et notre région ont besoin d'être sérieusement remis en ordre. Je n'aime pas donner de leçons. Tout n'est pas parfait ici dans ce département du Morbihan. Nous avons aussi à progresser. Mais qu'on nous laisse travailler dans nos collectivités, qu'on nous laisse nous améliorer quand il le faut. Sur les bancs de cette assemblée, je crois que c'est une volonté partagée. Nous en avons la capacité. C'est cela, finalement, la décentralisation. La décentralisation, ce n'est pas expliquer à ceux qui sont décentralisés sans arrêt comment ils doivent faire leur mission. C'est de les laisser faire et d'évaluer comment les choses sont faites. Dans cette année du 40^e anniversaire de la loi de répartition des compétences, il serait assurément judicieux de s'en souvenir pour celles et ceux qui, là-haut, n'ont de cesse que de regretter le jacobinisme exacerbé antérieur en espérant qu'il puisse revenir. Nous pensons au contraire que la décentralisation, avec des fonctions régaliennes qui doivent effectivement rester à l'État, est un gage de qualité de l'action publique. C'est ce que nous essayons de mettre en œuvre ici.

Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues, avant de laisser la parole à Damien GIRARD.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, lors de notre premier discours dans cette assemblée, nous soulignons trois points qui nous semblaient importants et à ne pas perdre de vue dans notre mandat en cours. Le premier concerne notre immense défi commun, celui de conserver une planète habitable d'ici au milieu du siècle. Il nous faut activement lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à celui-ci. Le second porte sur la question de la fracture sociale et de la lutte contre les inégalités. Le troisième point était la profonde crise de confiance entre nos concitoyens et nous, les élus.

Aujourd'hui, nous allons à nouveau aborder ces trois sujets. Malheureusement, deux ans après notre élection, il est évident que nous nous enfonçons dans chacune de ces crises, crises qui se nourrissent mutuellement. En ce qui concerne la crise de confiance de nos concitoyens envers nos institutions démocratiques, nous constatons une brutalisation du débat public à tous les niveaux. Le passage en force du gouvernement face à l'opposition massive des Français à la réforme des retraites marque une rupture qui laissera des traces profondes. Dans ce contexte, en tant qu'élus locaux, nous avons le devoir d'être présents, d'écouter quotidiennement nos concitoyens et de construire des réponses à leurs attentes. Or, nous venons de voir dans la presse, M. le président, que vous êtes candidat pour briguer une nouvelle présidence, celle d'un comité national sportif bien connu à quelques mois des Jeux olympiques. Vous occupez déjà différents mandats qui exigent plus qu'un temps partiel. M. le président, nous pensons que les Morbihannais et les Morbihannaises méritent un président du conseil départemental à temps plein, capable d'être réactif et présent pour faire face à des situations de plus en plus difficiles au quotidien. Les citoyens ont besoin d'avoir des élus à 100 %. Enfin, au nom de notre groupe de gauche et écologiste, nous tenons à saluer l'ancien maire de Saint-Brévin qui, faute de soutien de l'État face à l'extrême droite, a dû démissionner et quitter sa ville. Les cas se multiplient. Le maire d'Annecy, François ASTORG, suite au drame qui a eu lieu dans sa ville, et vous en avez parlé tout à l'heure, et nous ne pouvons que nous associer à vos propos quant à l'horreur des faits qui ont été commis, a fait par ailleurs sur les réseaux sociaux l'objet d'un appel à la vengeance parce qu'il était métis et qu'il assume une politique d'accueil des exilés sur son territoire. Hakim BOUAKSA, élu écologiste du Var, a été violemment agressé à proximité d'un rassemblement de Reconquête, le parti d'Éric ZEMMOUR : bras fracturé, entorse cervicale, 30 jours d'ITT. Certains des élus de notre groupe se retrouvent également menacés sur un site d'extrême droite, nos visages et identités ayant été diffusés. Nous souhaitons que notre position soit unanime dans cette assemblée : aucune complaisance envers l'extrême droite, car nous connaissons trop bien leurs pratiques et nous les voyons maintenant à l'œuvre.

Maintenant, quelques nouvelles très inquiétantes du dérèglement climatique. Une étude récente montre que dès 2030, la banquise d'été n'existera plus en Arctique. Jusqu'à présent, cette possibilité était évoquée pour le milieu du siècle actuel. Elle démontre que le changement climatique est beaucoup plus en avance que prévu. Surtout, cette fonte va générer la mise en branle d'une machine infernale, les boucles de rétroaction qui vont encore plus accélérer le phénomène. Pour être clair, la mer qui remplace la glace absorbe beaucoup plus l'énergie solaire, avec un soleil présent 24 heures sur 24 l'été dans ces régions, participant donc à l'accélération

du changement climatique. Les sols qui se dégèlent libèrent du méthane, qui a une capacité d'effet de serre 25 fois plus élevée que le dioxyde de carbone. Ces nouvelles sont catastrophiques et nous devons en permanence à avoir cela à l'esprit. Il en va de l'habitabilité à court terme de notre planète. Il nous faut tout changer, et très vite.

En ce sens, deux rapports qui sont présentés aujourd'hui marquent des inflexions intéressantes. Vous l'avez déjà évoqué. Nous examinerons celui dédié au schéma des mobilités. Vous en avez parlé. Boris LEMAIRE interviendra pour partager la position de notre groupe sur ce sujet. Nous validons un certain nombre d'orientations qui sont prises, même si, à notre sens, cela reste parfois trop timide au vu de l'urgence à agir. Dans le même temps, peut-être par dogme politique, vous allez revenir à 90 km/h sur une partie du réseau alors qu'ils génèrent automatiquement pollution supplémentaire et risques routiers accrus. Nous examinerons également un rapport en vue de créer un schéma directeur immobilier énergétique du patrimoine départemental. C'est une bonne chose. Il nous faudra mettre les bouchées doubles. Nous ne sommes pas un département en avance en la matière.

J'en viens maintenant à la question sociale. Au cours des deux dernières années, la forte inflation a appauvri rapidement les populations les plus vulnérables. Certains de nos concitoyens qui pensaient être épargnés se retrouvent en difficulté sans savoir vers qui se tourner, ou n'osent pas demander de l'aide, par honte. La tension sur le logement n'a jamais été aussi forte sur notre territoire. En tant que chef de file des solidarités, le département doit pouvoir faire davantage pour répondre à ces difficultés. Aujourd'hui, nous examinerons un rapport sur le fonds de solidarité pour le logement (FSL). Nous saluons les efforts déployés pour comprendre pourquoi nos concitoyens font de moins en moins appel à ce dispositif malgré les difficultés. Pour autant, nous vous proposerons par la voix de Rozenn MÉTAYER d'agir sans attendre. Il est clair que l'accès au droit et la lutte contre le non-recours doivent être des axes stratégiques des politiques de prévention sociale et de réduction de la pauvreté. Il existe des acteurs de terrain qui ont développé des savoir-faire et mis en place des réseaux efficaces pour lutter contre le non-recours. Nous pourrions envisager des expérimentations avec eux et les intégrer dans le plan départemental d'insertion (PDI). Nous pensons par exemple au PIMMS de Lorient, qui intervient également en milieu rural et qui n'a jusqu'à présent pas bénéficié de soutien de la part du département. Les centres sociaux sont aussi d'autres acteurs de proximité importants. Vous avez récemment rencontré les cinq centres sociaux de Lorient et la Fédération des centres sociaux bretons dans le quartier du Bois du Château à Lorient. Nous vous remercions encore de cette visite. Je crois que vous l'avez appréciée et qu'elle vous a permis de mieux comprendre leur importance pour nos concitoyens dans nos quartiers et nos communes. Le département a des marges de progrès dans le soutien aux centres sociaux, notamment en reconnaissant et en accompagnant le travail de connexion que ces structures opèrent avec les différentes structures sociales dont beaucoup dépendent. Nous vous proposons donc de donner une suite à cette visite en créant un groupe de travail chargé de réfléchir à une politique de soutien plus affirmée à ces structures. Cela permettrait également de reconnaître le travail de qualité réalisé par ce type de structure dans le centre du Morbihan. Je pense à Auray, Pontivy, Guer, Allaire, Limerzel notamment.

Un des sujets à l'ordre du jour des conseils municipaux et communautaires dans le Morbihan en ce moment est la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2023-2029. Il s'agit avant tout d'une question relevant du bloc communal, qui consiste à trouver des espaces pour accueillir dignement ces personnes. Cependant, nous demandons au département de rétablir l'accompagnement qui existait par le passé, notamment en matière de médiation sociale destinée principalement aux femmes et aux enfants, afin de leur permettre une scolarisation adéquate et une professionnalisation pour les adolescents, voire les femmes.

Autre sujet préoccupant : la santé mentale des jeunes, en particulier des mineurs. Nous constatons des faits dramatiques au niveau national et parfois même ici, dans le Morbihan. Vous en avez parlé tout à l'heure. Hier, à Lorient, avec Marianne ROUSSET, nous avons assisté à l'inauguration du nouveau dispositif ambulatoire pour les adolescents. Dans le même lieu sont maintenant regroupés une maison des adolescents, un centre médicopsychologique et un hôpital de jour pour les adolescents. L'ensemble des professionnels qui se sont exprimés a souligné la dégradation dramatique et extrêmement rapide de la santé mentale de nos jeunes, des plus petits

aux jeunes adultes en passant par les adolescents. Il y a une augmentation de l'anxiété, de la consommation de substances addictives, des idées suicidaires et du harcèlement scolaire, qui fait partie des symptômes, entre autres, de cette détérioration mentale en cours. Les passages à l'acte sont de plus en plus nombreux. Les facteurs sont probablement multiples, mais la crise sanitaire a déclenché et accéléré ce phénomène. Évidemment, le sort écologique de la planète, l'usage immodéré des écrans ne sont pas étrangers à cette situation. Comment aller bien quand on est adolescent dans un monde qui va mal ? Bien sûr, ces sujets sont délicats à aborder et ne dépendent pas uniquement du département. Cependant, notre collectivité doit réfléchir aux actions qu'elle peut entreprendre en collaboration avec d'autres acteurs afin de répondre à cette problématique. Hier, lors des discussions avec les professionnels, les besoins exprimés étaient souvent très modestes : quelques centaines d'euros, voire milliers pour mettre en place un projet éducatif à l'année, une somme équivalente pour équiper en matériel une classe externalisée accueillant des collégiens. Le département doit pouvoir faciliter le rôle de ces professionnels qui, par ailleurs, sont confrontés à des sous-effectifs chroniques. Bien entendu, il convient de souligner que cette situation ne relève pas directement de notre compétence, évidemment. Autre exemple, celui de Questembert et de l'utilisation du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) comme outil de décroisement, de circulation de l'information au service d'une meilleure réponse des institutions : c'est à regarder et à reproduire.

M. le Président, il y a là un sujet majeur et il en va de l'avenir de notre jeunesse. Vous engagez-vous à agir ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Quelques éléments de réponse avant de laisser la parole à Ronan LOAS. Vous avez effectivement cité les trois enjeux qui étaient les vôtres, mais qui sont aussi les nôtres, en début de mandat, sur les enjeux climatiques, la fracture sociale, au cœur de nos métiers, et d'une manière générale, la crise de confiance dans les institutions. D'ailleurs, sur ce point, je vois qu'on voudrait souvent changer la Constitution. Pour moi, le problème n'est pas la Constitution, mais ceux qui l'incarnent. Cela peut être la manière dont on pratique le pouvoir. Je crois que nous avons une Constitution de très grande qualité, qui assure quand même une certaine stabilité de notre pays. Mais malheureusement parfois, la manière dont le pouvoir est exercé pose plus de problèmes que la Constitution elle-même sur ce point. Vous avez, avant de revenir sur les sujets départementaux, relevé ma candidature à la présidence du comité national olympique et sportif français qui, très objectivement, n'était pas du tout dans mes intentions, et pas prévue. Les circonstances actuelles du dysfonctionnement du comité et la crise que vit le Comité national olympique et sportif français, avec la démission de sa présidente, conduisent les membres à élire en leur sein un remplaçant, un nouveau président pour la durée restant à courir, c'est-à-dire 22 mois. J'ai effectivement choisi de déclarer ma candidature puisqu'elle semble souhaitée par un certain nombre de collègues pour apaiser, rassembler, unifier. Je crois que c'est l'une des choses que je peux faire. Cela va naturellement m'obliger à revoir un peu mon mode d'organisation. Mais je ne démissionnerai pas de mon poste de président de l'UCI. Je ne démissionnerai pas de mes fonctions de président du conseil départemental. Par contre, j'ai d'autres mandats à l'échelle locale que je compte, si je devais être élu, éventuellement abandonner pour me concentrer sur ces mandats pendant une durée de 22 mois. Puisque je n'ai pas l'intention de cumuler cela au-delà de cette durée. Mais comprenez bien aussi que l'accueil des Jeux olympiques par la France est une chance inouïe. Cela fait 100 ans que nous ne les avons pas eus. Cela nécessite, en tout cas vu du CIO et du gouvernement, que la situation soit apaisée dans l'institution française chargée de les représenter. C'est donc en ce sens, et un peu avec le sens du devoir, que je suis candidat, même si telle n'était pas du tout mon intention lorsque je me suis retrouvé élu membre de droit en février 2022. Je continuerai à être très présent, très investi sur l'ensemble des dossiers, comme je l'ai fait.

Après, cela dépend de ce qu'on imagine du rôle du président, du maire ou de celui qui préside une assemblée d'une manière générale. Je n'ai jamais été un maire à plein temps, je n'ai jamais été un président à plein temps, si on considère que c'est d'être là tous les jours et de signer les documents. Pour autant, j'ai toujours été investi, non pas à plein temps, mais plus qu'à plein temps. Je travaille 85 heures par semaine. Ce qui peut me permettre d'avoir un engagement plus large. J'ai toujours conduit les opérations qu'on m'avait confiées avec sérieux. Ce qui m'a d'ailleurs toujours valu que la confiance de celles et ceux qui m'avaient élu soit renouvelée. Et finalement, dans une démocratie, n'y a-t-il pas de verdict plus sage que celui des urnes, qui dit ou non la

satisfaction des concitoyens ? Je continuerai donc d'être très présent dans ce département, très investi sur l'ensemble des sujets. Ce département du Morbihan est historiquement bien géré. Est-ce parce que les présidents n'avaient pas l'habitude d'être à plein temps ? Je ne sais pas. En tout cas, du temps de Raymond MARCELLIN, et de bien d'autres, les choses étaient tenues, ou « menées », comme dirait le Président LARCHER. Cela ne suppose pas qu'on soit toujours à plein temps derrière son bureau. Mais cela suppose qu'on soit engagé totalement dans la mission qui est la sienne. C'est mon cas. Cela suppose d'aimer profondément ce qu'on fait. J'aime profondément ce département. Cela suppose de continuer à donner toute son énergie. Mais le président, ou le maire, dans une collectivité, est un chef d'orchestre. C'est celui qui fixe aussi la vision, celui qui s'assure que l'orchestre joue à l'unisson. Nous avons, me semble-t-il, dans cette assemblée, en tout cas dans la majorité, des débats, mais nous nous sommes fixé des positions ensemble. Je n'ai pas, me semble-t-il, besoin de me retourner toutes les deux minutes vers le directeur de cabinet ou le directeur général des services qui, bien sûr, connaissent toutes les réponses, peuvent m'aiguiller si les réponses sont très pointues... mais je pense connaître les dossiers qui sont ceux du département. Il peut y avoir 22 mois compliqués, mais ayons l'humilité d'attendre le verdict des urnes, puisque nous sommes déjà deux candidats déclarés, le 29 juin prochain.

Vous avez à juste titre aussi souligné la situation du maire de Saint-Brévin. J'en ai effectivement parlé. Pour le maire de Carnac, on le voit ici ou là, les attaques de quelque nature qu'elles soient contre des élus sont inacceptables. Nous devons tous ici les condamner. Moi qui ai été maire pendant 13 ans, j'ai très sincèrement vu une dégradation des choses en 13 ans. Avant, on pouvait avoir à l'oral des gens qui s'emportaient parce qu'ils étaient énervés, mais jamais à l'écrit. Aujourd'hui, j'ai reçu à la fin de mon mandat de maire des écrits menaçants qu'avant, nous ne recevions pas. De Gaulle disait toujours, et cela faisait longtemps que je ne l'avais pas cité, « *Seuls les écrits m'engagent.* » Quand on écrit, on est un peu plus posé qu'à l'oral, où on peut comprendre que la passion prenne le dessus. Là, on a des menaces parfois écrites envers des élus. Cela dépasse l'entendement. Avec ce qui s'est passé à Saint-Brévin, en brûlant la voiture du maire, en brûlant sa maison, on peut comprendre que le pauvre homme, peu soutenu, ait décidé de jeter l'éponge. C'est pour cela que j'apporte tout mon soutien au maire de Carnac. Vous avez dit que nous ne devrions avoir aucune complaisance envers l'extrême droite. Je suis tout à fait d'accord. J'y ajouterai quand même l'extrême gauche. Parce qu'ils sont bons à mettre dans le même sac, comme disait ma grand-mère. Et l'une n'est pas mieux que l'autre. Les deux sont aussi dangereuses pour la démocratie. Nous combattons toute forme d'extrémisme, quelle qu'elle soit. Malheureusement, les uns n'ont pas l'apanage d'avoir des positions extrêmes. Regardons ce qu'on a pu avoir avec la France insoumise aussi au Parlement, avec un ballon de foot représentant la tête d'un ministre. Si cela n'est pas non plus une agression, je pense que nous devons condamner tous ces éléments.

Sur le schéma des mobilités, on y reviendra. Nous aurons ce débat tout à l'heure. Vous avez vu qu'il est écrit « les routes pouvant » revenir à 90 km/h. D'abord, nous ne sommes qu'à 7 ou 8 % du linéaire départemental, sur des routes et des critères qui ont été bien établis. Nous continuerons encore l'analyse de la concertation qui a eu lieu. Mais c'est une enveloppe maximum, sachant qu'il y a encore des arbitrages à faire. Aujourd'hui, elles sont encore à 80 km/h.

Vous vous réjouissez qu'un travail ait été fait sur le patrimoine énergétique, et à juste titre, vous dites que nous sommes en retard. Ce qui est vrai. Nous ne sommes pas forcément en avance, disons-le avec un autre terme. Entre être en retard et ne pas être en avance, je ne sais pas où est le juste milieu. Toujours est-il que c'est un sujet sur lequel nous ne pouvons pas ne pas nous pencher. Nous avons tous une partie de la responsabilité sur les enjeux climatiques, et vous l'avez rappelé sur les enjeux de banquise ou bien d'autres, avec le permafrost qui libère du gaz et accélère le mouvement. On voit bien que l'accélération peut être brutale parce que les choses peuvent échapper à tout contrôle. C'est là-dessus que nous devons travailler, effectivement.

Il faut aussi travailler sur le sujet des centres sociaux, sur le non-recours aux droits. Nous le voyons sur le FSL. Nous en avons parlé ensemble. Nous avons une baisse du FSL, des demandes et des enveloppes, non pas parce que nous avons moins de demandeurs, mais parce que sans doute le recours au droit est moins connu. Nous y reviendrons tout à l'heure. C'est en cela que

par exemple, des territoires zéro non-recours, comme le travail engagé par la ville de Vannes, que nous accompagnons, peuvent être intéressants à l'avenir.

Vous avez aussi souligné le sujet du schéma des gens du voyage. C'est un sujet ô combien important ! Mais je voudrais juste repréciser un point. Nous avons beaucoup travaillé... et notre directeur général des services, que je remercie, a aussi beaucoup travaillé avec le secrétaire général de la préfecture pour amender certains points. Je parle sous le contrôle de maires qui sont très concernés, comme Ronan LOAS. Il y avait des éléments qui n'étaient pas acceptables, notamment pour les deux grandes agglomérations. Cela a été corrigé. L'État a fait un effort de correction sur ce point. Nous avons dit qu'il y a plusieurs choses. Il y a trois actions. Sur le respect du droit, c'est l'État qui doit faire régner l'ordre et appliquer la loi. Deuxièmement, il y a l'accompagnement social. C'est ce que nous faisons d'ores et déjà. Nous avons aujourd'hui nos travailleurs sociaux du département qui interviennent. Puis, nous avons plus localement deux sujets qui relèvent des EPCI : d'abord, les aires d'accueil doivent être conformes au schéma en termes de structures d'accueil. Là, nous avons dit que nous étions prêts à ce que dans le programme de solidarité territoriale, nous ayons un taux majoré pour que les choses aillent vite et que les collectivités se mettent en lien avec le rapport. Après, il y a la médiation locale. Celle-ci relève des EPCI, sur des missions d'accueil. Pour ce qui est des missions sociales, nous remplissons nos missions sociales. Nous n'allons pas financer les missions sociales auprès des EPCI. C'est ce que j'ai dit notamment à M. le Maire de Quistinic qui est en charge de ce sujet au sein de l'agglomération de Lorient. « *Nous exercerons à plein nos compétences. Prenez à plein vos compétences, mais cessons de croiser toutes nos compétences.* » Je sais que Gaëlle a suivi ce dossier pour le compte du département, avec de nombreuses réunions. J'en ai parlé avec Fabrice LOHER, David ROBO, Philippe LE RAY, avec les présidents des EPCI les plus concernés et effectivement, ce point a été abordé. Nous n'aurons pas d'accompagnement à la médiation sociale. Nous ferons 100 %, et nous ne demandons pas aux EPCI de nous accompagner... toute la mission sociale sera faite par nous. La médiation doit être faite par les EPCI, puisque c'est leur rôle.

Après, vous avez effectivement pointé le sujet de la santé mentale des jeunes. C'est un très gros travail. Et c'est justement le travail qui est engagé par Christine PENHOÛËT. Mais vous avez raison, nous avons une dégradation de la santé mentale, et une dégradation aussi des structures d'accueil et des professionnels en charge de ce sujet. Nous le voyons très clairement. Ce qui pose quand même un problème d'accompagnement.

Je vais maintenant laisser la parole à Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le Président. Il est évident que cette prise de parole s'inscrit dans celle du président sur le refus des extrêmes, du moins dans la position du groupe de la majorité, dans un climat de défiance vis-à-vis des élus et de violence certainement entraîné par les réseaux sociaux et l'instantanéité des débats qui fait qu'on a son opinion, qu'on ne prend l'information qu'ensuite... et le mal est fait. J'ai subi aussi en tant que maire, de l'extrême droite comme de l'extrême gauche, des violences verbales, et pas seulement. Je pense donc qu'il faut mettre les différents partis dans le même sac, et n'avoir aucune intransigeance.

Pour en revenir à des considérations plus propres à cette assemblée, c'est vrai que cette mi-juin est pour nos publics privilégiés que sont les collégiens de 3^{ème} la période du brevet. Ce diplôme national du brevet est une étape importante pour eux. Pour certains, ce sera leur seul diplôme, du moins leur premier diplôme dans leur cursus scolaire. Ces collégiens viendront probablement de l'un des 43 établissements publics sous notre responsabilité directe. Pour donner aux collégiens morbihannais les meilleures conditions d'études possibles, le département du Morbihan s'attache à doter les collèges publics de locaux de qualité, adaptés aux pratiques pédagogiques modernes, à les équiper et à les faire fonctionner dans un souci permanent d'efficacité au service de l'éducation. Je sais que notre collègue Christine PENHOÛËT détaillera les dispositifs. Vous avez d'ailleurs communiqué dernièrement sur le projet de collège de Lanester, qui est aussi une vraie volonté de moderniser nos équipements. C'est un objectif, sans rentrer dans le débat national lancé par le ministre, de mixité sociale ancré dans notre politique au sein du département, avec les nouveaux collèges qu'on a pu voir dans le secteur lorientais, mais pas seulement. Mais nous faisons beaucoup plus, car nous dotons également les collèges privés sous contrat d'association

de moyens de fonctionnement équivalant à ceux fournis aux collèges publics. Qu'ils viennent des établissements privés ou publics, nous allons tous leur souhaiter bonne chance, parce qu'il en faut toujours un peu, même si tous les collégiens morbihannais auront sans aucun doute assidûment préparé leur examen, malgré la météo estivale qui pousse parfois un peu plus sur les plages.

Quant à nous, cette session nous propose un ordre du jour finalement complet. Les esprits critiques pourraient dire « roboratif », mais un certain nombre de bordereaux qui ont déjà été évoqués seront à souligner, qui permettront de répondre aux objectifs communs. Malgré les sensibilités politiques différentes de notre assemblée et des territoires représentés, je crois que finalement, nous partageons tous les mêmes objectifs quant à notre transition énergétique du territoire et la réduction de la fracture sociale chère à notre ancien président. Surtout, il est question de retisser le lien avec les élus et de montrer que l'action politique, ce n'est pas que des grands discours. Tout cela se traduit aussi en actions concrètes sur le terrain. Il y a donc une trentaine de rapports qui préfigurent l'ordre du jour et vont traiter l'ensemble des domaines au cœur de l'action du département. Certes, dans un certain nombre de rapports, il s'agit, et c'est bien normal au moment d'une décision modificative, d'ajustements budgétaires permettant à notre collectivité de répondre aux sollicitations de nos partenaires et de nos services. C'est finalement aussi une preuve d'agilité et d'adaptation au moment. Néanmoins, même dans ce cas, nous pouvons repérer l'engagement qui est le nôtre afin d'exercer pleinement nos compétences. Sont notamment soumis à délibération des abondements de crédits très significatifs pour nos politiques sociales, par exemple la protection de l'enfance ou encore les personnes en situation de handicap, pour nos politiques en faveur des routes et des mobilités, pour notre politique en faveur des collèges. Ces inscriptions nouvelles s'inscrivent évidemment dans le droit fil du budget que nous avons adopté en décembre dernier.

Par ailleurs, nous profitons de cette session pour faire évoluer un certain nombre de dispositifs afin d'en améliorer l'efficacité et de mieux répondre à la réalité des besoins. Je pense ici à la modification de notre aide aux centres de secours et d'incendie, avec le rappel que nous avons vécu un été 2022 apocalyptique. On peut former le vœu, qui ne sera qu'un vœu, car la météorologie aura aussi son impact, de ne pas vivre la même tragédie environnementale... je pense ici aussi à l'augmentation de notre aide en matière d'établissements médico-sociaux. À ce propos, je voudrais signaler d'une manière générale l'ampleur de ces aides si on veut bien les comparer à celles qui sont mises en œuvre par les départements voisins : jusqu'à 28 000 € par place pour les investissements dans les établissements médico-sociaux. C'est sans commune mesure avec ce qui se passe ailleurs. J'entends bien ceux qui disent que c'est insuffisant, que ce n'est jamais assez ou que c'est mal fait. Mais malgré tout, nous n'aurons peut-être jamais assez. Mais si les projets se faisaient ailleurs, leurs promoteurs n'auraient rien, ou pas grand-chose. Je crois donc qu'il faut bien rappeler combien notre collectivité est mobilisée. D'ailleurs, le rapport d'activité dont vous nous ferez la communication, M. le Président, le souligne parfaitement : adaptation des dispositifs, mais aussi mise en place de nouveaux dispositifs comme celui en faveur de l'habitat inclusif. Peut-être est-il utile de rappeler qu'en la matière, nous avons été précurseurs avec les domiciles partagés et les domiciles groupés accompagnés ? Avec le soutien de la CNSA, vous nous proposez d'ailleurs d'aller plus loin, M. le Président. Nous y sommes bien sûr favorables. Encore faut-il que les engagements de la CNSA perdurent dans le temps ? Donc, M. le Président, nous ne pouvons que nous féliciter de tous ces dispositifs en faveur d'un habitat encore plus inclusif. Mais gardons une vigilance de tous les instants bien sûr.

Le département du Morbihan reconnu, à juste titre pour la qualité de sa gestion des dossiers, propose une politique très lisible pour les Morbihannais, mais aussi pour nos partenaires. Car nous avons su au cours des différentes mandatures faire preuve de constance et de fermeté dans nos engagements. Je pense évidemment à ce que nous allons faire en faveur de la Compagnie des ports. Cela représente un bel investissement, beaucoup d'argent, mais c'est évidemment nécessaire et utile pour l'avenir des ports certes, mais de tout le Morbihan également.

Un autre engagement majeur est celui de 5 M€ pour la souscription de titres participatifs de Morbihan Habitat. La stratégie habitat viendra devant notre assemblée à la rentrée et dès à présent, nous donnons des gages qu'il ne s'agira pas simplement de discours, mais d'actions concrètes effectivement financées. Vous avez souligné l'effet un peu « *Canada dry* » des

annonces du CNR sur le logement. En tant que maire d'une commune en tension, nous donner la capacité d'augmenter la fiscalité ne résoudra pas les problématiques de logement. Ils ne nous ont pas suffisamment armés. Si nous voulons continuer à respecter notre environnement et ne pas bétonner notre territoire, je pense que ce CNR est une grande déception. Nous n'avons pas tous les outils dans notre manche pour répondre aux enjeux du vivre ensemble, et surtout faire en sorte que toutes nos populations puissent continuer à vivre sur nos territoires. Je pense que ce sujet de la fiscalité, comme celui de l'interdiction, risque en France d'être la seule réponse de l'incapacité de l'État. Quand on n'a pas de solution, finalement, on invente une nouvelle taxe, et finalement, on invente une interdiction. Là, nous avons une nouvelle taxe et nous verrons ce que nous pourrons faire pour la suite.

Bref, ces abondements, ces nouveaux dispositifs, ces engagements financiers du département, nous ne pouvons les envisager que parce que nous avons les moyens budgétaires et que nous les gérons avec rigueur. Nous devons absolument continuer à le faire. Chacun le sait, vous l'avez dit, et nous le voyons dans nos communes, les fameux DMTO ont commencé à diminuer. Le prix de l'immobilier a commencé à diminuer. Le nombre de ventes immobilières a commencé à chuter. Nous sommes au début d'une crise immobilière et du logement majeure. On parlait de crise du logement quand il y avait beaucoup de ventes très chères, mais je pense que nous allons rentrer dans une autre typologie de crise du logement, à laquelle nous ne sommes certainement pas prêts. C'est une certitude. Il nous faudra être plus rigoureux encore. Mais j'observe que la qualité de la gestion passée, comme celle que vous mettez en œuvre aujourd'hui, nous donne quelques sécurités pour les prochains mois. Je crois savoir que d'autres départements ne sont pas dans cette situation. Et d'ailleurs, départements de France a saisi la Première ministre dernièrement à ce sujet.

Je me permettrai également une digression plus personnelle sur cette fiscalité, sur laquelle j'avoue être extrêmement partagé. Je n'ai pas foncièrement d'avis à donner, mais augmenter de 60 % maximum une taxe d'habitation d'un montant de 600 €, et penser que les personnes vendront leurs biens ou le liquideront, je pense que c'est se cacher derrière son petit doigt et ne pas réfléchir à ce qu'est le logement ou la résidence secondaire sur notre territoire.

Enfin, M. le Président, chers collègues, notre menu comprend le schéma des mobilités, qui va entraîner un certain nombre de débats. Finalement, les mobilités, est-ce le départ, la fin ou la causalité ? Je pense que c'est aussi la conclusion de la façon dont nous avons adapté notre territoire en termes d'habitat, de zones d'activités, d'entreprises. Mais on va d'abord parler d'une remarque de méthode. Au fil des sessions, vous nous proposez un corpus de schémas et de plans pour avoir une lisibilité à l'horizon de notre mandat. Vous vous y étiez engagé, et pour le coup, la promesse est tenue. Ces plans et ces schémas s'articulent entre eux. Ils sont, contrairement à ce qu'a pu faire le gouvernement le mois dernier, avec 27 plans additionnés les uns aux autres comme une suite d'annonces... chez nous, le travail, c'est la coordination de nos actions parce que quand on parle de mobilité, elle n'est pas à déconnecter des problématiques d'habitat. Le développement économique n'est plus dans nos compétences depuis la loi NOTRe, mais la structure et la philosophie du travail ici, c'est naturellement de ne pas travailler de manière cloisonnée. Sur le schéma des mobilités, je voudrais faire principalement deux remarques.

La première pour souligner la place des mobilités douces, attendue de tous, les territoires urbains, mais aussi les plus ruraux d'entre nous, avec 50 M€ d'ici 2028. C'est considérable et nous nous en réjouissons tous.

La deuxième remarque est sur les routes. Nous allons continuer à nous occuper des routes, à en construire, à les entretenir. Les critiques ne manqueront pas d'ailleurs sur ce point, et on l'entend, mais si on reprend les propos du VP aux infrastructures du département des Côtes-d'Armor, André COËNT, qui dit qu'on ne peut pas traiter la situation des urbains et des ruraux de la même manière, à court terme, il y a des endroits dans le Morbihan sans alternative à la voiture. À nous de les inventer. Nous y réfléchissons par ailleurs. Mais pour l'instant, M. le Président, nous devons continuer à investir dans les infrastructures routières. C'est vital pour nos territoires et leurs habitants.

Notre collègue Damien GIRARD évoquait le sujet des 80 km/h. J'avoue que je suis assez attaché à cette mesure. Je crois que le maire du Havre a eu raison aussi de la défendre. Mais elle n'est effectivement peut-être pas adaptée à tous les territoires. Pour Plœmeur, j'ai fait la demande que nos routes départementales restent à 80 km/h. J'aurais même tendance à dire, et je l'ai même annoncé, que je souhaiterais qu'elles passent à 70 km/h sur les routes côtières ou la connexion du Mourillon. Pour d'autres territoires, il faut quand même reconnaître que cela pourrait être pénalisant et vu comme une nouvelle pénalité d'être excentré. Là, je m'exprime avec ma casquette de maire, mais je n'aurai pas la vacuité d'esprit d'aller plus loin et de donner des leçons à celles et ceux qui ne jouissent pas des mêmes infrastructures que notre territoire.

Pour terminer, mes chers collègues, je voudrais évoquer, sous une météo particulièrement favorable, la saison estivale qui s'annonce cette année, déjà particulièrement réussie. C'est certainement lié à la qualité du travail de Morbihan Tourisme, mais surtout à l'engagement de tous les acteurs du territoire. Nous avons su au cours de l'année la préparer, et nos équipements culturels tout comme nos ports sont prêts à accueillir nos touristes. N'oublions pas qu'une grande part de nos touristes concerne aussi des touristes de proximité, des Bretons qui viennent profiter de tous les intérêts. Cela représente également une manne économique et d'emplois sur notre territoire importante. Cette année encore, les festivals feront le plein et attireront les curieux du département comme du reste de la Bretagne et de la France. J'attirerai votre vigilance, comme tous les événements, sur la particularité de l'année 2024 avec les Jeux olympiques, qui pourraient mettre en difficulté un certain nombre de festivals ou d'événements sur lequel j'ai pu faire remonter à la Première ministre un certain nombre d'alertes en attendant de voir comment l'été 2024 se déroulera. Parce que la Bretagne est effectivement une terre de festivals, de culture. C'est la deuxième terre de production culturelle après l'Île-de-France. La semaine du Golfe a été une réussite et nous avons la chance d'avoir des événements qui prennent toute la mesure des enjeux environnementaux et sociaux en s'adaptant, en étant de plus en plus accessibles et respectueux de l'environnement. Soyons fiers de notre département, de notre politique, de nos réalisations. Je ne serai pas plus long, mes chers collègues, et j'espère ne pas vous avoir perdus tout au long de mon discours. Je tiens surtout à vous souhaiter une belle session en espérant que les débats seront respectueux ici, contrairement à ce qu'on peut voir à l'Assemblée nationale.

LE PRÉSIDENT – Merci, mon cher collègue, mais ils l'ont toujours été depuis le début et je pense qu'après deux ans, il n'y a pas de raison que cela dérive.

M. GIRARD, à moins que vous me disiez le contraire dans votre intervention.

M. GIRARD – Nous allons essayer de maintenir un dialogue constructif et fructueux. Pour autant, il y a un propos qui me heurte, en réalité, quand vous mettez au même niveau l'extrême gauche et l'extrême droite. On peut avoir des désaccords, et nous-mêmes pouvons en avoir avec certains modes d'expression. Vous avez parlé du ballon de football avec la tête d'un ministre. Franchement, je ne me reconnais pas dans cette gauche-là. Mais pour autant, quand on parle d'extrême droite, on parle de manifestations qui sont violentes. On parle de passages à l'acte, de tabassages d'élus, de menaces. Là, nous avons parlé du maire de Saint-Brévin, qui a vu sa maison incendiée. En tout cas, sans l'intervention des pompiers, elle aurait brûlé. On n'est pas du même ordre parce qu'il y a aussi une histoire, derrière. Je pense qu'il faut être capable de dissocier les deux. Ce n'est pas du même ordre, et c'est bien pour cela que le front républicain que nous avons mis en place dans cette République, nous devons le maintenir. Nous devons le maintenir parce que le danger est important.

C'est ce que je voulais dire parce que je peux comprendre les désaccords, je peux comprendre qu'on puisse ne pas se retrouver dans des façons de faire de la politique dans le bloc de gauche. Par contre, ce n'est pas de la même nature quant à la menace pour la République. Je considère que ce n'est pas du tout la même chose et j'espère qu'on peut trouver des terrains de convergence, parce qu'il en va du front républicain et de son importance pour l'avenir de notre pays. Merci.

LE PRÉSIDENT – Il y a deux choses sur ce point. Nous sommes d'accord sur le fond, qui est que ce qui doit nous animer, c'est le respect des règles républicaines, le respect du débat démocratique. Dans les partis historiques, traditionnels, du Parti communiste français aux LR,

pour avoir ce spectre, on a des convictions, mais cela se passe plutôt bien. Ce qui est un peu en dessous à gauche et un peu au-dessus à droite n'est pas à classer, à mon sens, au même rang. Mais ce qu'on a pu voir dans certaines manifestations sur les retraites, ce qu'on a pu voir aussi sur certaines manifestations à Sainte-Soline, c'est qu'on avait une extrême gauche tout aussi dangereuse que l'extrême droite. Pour nous, les deux sont à combattre de la même manière. Je ne vois pas d'ailleurs en quoi nous devrions combattre l'une plus que l'autre. Nous devons combattre, pour nous, les deux. Quand je vois des propos haineux tenus par les uns et les autres, et parfois par le leader de la France insoumise lui-même, cela me semble totalement inacceptable. Nous ne l'acceptons pas, d'où que cela vienne. Mais on ne peut pas différencier l'extrême gauche et l'extrême droite. De toute manière, les idées extrémistes, souvent simplistes de part et d'autre, sont toujours une réduction alors que le monde doit intégrer beaucoup plus la nuance. La nuance fait partie de ce qu'on doit faire. Il y a d'ailleurs une tribune ce jour, qui n'est pas mal faite, de Bernard POIGNANT, qui n'est pas de ma sensibilité politique, dans un des journaux de la presse quotidienne régionale, qui dit qu'il y a les promesses des élections puis la manière dont on gouverne, avec un peu de pragmatisme. Ce qui anime au moins les partis traditionnels, c'est quand même le pragmatisme avec lequel ils exercent les mandats. C'est ce qui doit nous guider. Nous continuerons donc, comme vous d'ailleurs, à combattre toute forme d'extrémisme. Mais l'extrémisme ne vient pas que de l'extrême droite. Malheureusement, il vient aussi de l'extrême gauche.

Nous allons prendre les bordereaux inscrits à l'ordre du jour, si vous voulez bien. Nous allons commencer par l'Alpe-d'Huez directement, c'est-à-dire le schéma départemental des mobilités. Il nous faut un spécialiste. Je vais donc laisser la parole à Gérard PIERRE.

Schéma départemental des mobilités

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission – Merci, M. le Président. Notre assemblée est aujourd'hui appelée à se prononcer pour adopter le premier schéma départemental des mobilités. Celui-ci ambitionne de penser la mobilité comme un ensemble global : les différents modes de transport doivent aujourd'hui se combiner et permettre de proposer des solutions de mobilité adaptées à chaque Morbihannais et bien sûr aux visiteurs. Le département gère 4 100 km de routes départementales, plus de 1 000 ouvrages d'art et 7 000 ponceaux. Ce patrimoine tisse des liens de communication suivant un maillage efficace et permet une performance dans les déplacements, notamment pour se rendre au travail. Le risque de saturation, déjà présent sur certains axes bien connus, risque de s'aggraver avec l'augmentation du trafic routier, qui approche les 25 %, dû à l'évolution du nombre d'habitants : plus de 70 000 habitants, selon l'INSEE, à l'horizon 2050. L'exigence environnementale imprègne désormais toutes nos politiques publiques et particulièrement celles liées à la mobilité. Le département entend prendre pleinement sa part pour favoriser les mobilités douces, décarbonées et respectueuses de l'environnement : encourager le vélo, le covoiturage, les véhicules électriques, les transports en commun et penser un RER Sud Bretagne, déjà initiée dans le débat fin 2022. Le projet de schéma répond à ces enjeux majeurs au travers de neuf engagements. Il est le fruit d'un important travail d'experts suivi d'un dialogue nourri avec les élus du territoire et les partenaires institutionnels. Le premier engagement porte sur la méthode. Afin de faire évoluer la conduite et l'évaluation des projets départementaux, chaque projet fera l'objet d'études préopérationnelles globales, afin de bien définir les finalités et les impacts à une échelle élargie. Le deuxième engagement a trait au développement de la pratique cyclable. Le département se donnera les moyens, soit 8 M€ par an à compter du budget 2023. Ce qui permettra de porter l'effort à plus de 50 M€ sur le temps de notre mandature. Le département assurera la maîtrise d'ouvrage des liaisons structurantes, soit 60 itinéraires prioritaires, qui font environ 250 km. Il accompagnera également les projets portés par les communes et les EPCI, en subventionnant 30 % des liaisons cyclables afférentes et jusqu'à 50 % pour les ouvrages de franchissement. Les engagements 3 à 7 ont trait au réseau routier départemental et appellent notamment que l'essentiel est de poursuivre et de conforter la gestion durable du patrimoine avant de penser à de nouvelles infrastructures. Le projet décrit également les moyens consacrés à l'exploitation routière, et porte une attention particulière sur des techniques de rénovation des infrastructures plus performantes d'un point de vue environnemental. Bien que ce volet ne relève pas de l'assemblée départementale, mais des pouvoirs propres du Président, il a souhaité rendre compte dans ce schéma départemental des mobilités de son intention d'envisager d'optimiser la performance de certains axes routiers intervilles, en décidant un retour très raisonné des vitesses autorisées à 90 km/h, conformément aux préconisations de la commission nationale de sécurité routière. Le linéaire maximal pouvant bénéficier d'un éventuel relèvement à 90 km/h est d'environ 340 km, où le trafic journalier moyen est supérieur à 2 500 véhicules. Le département poursuivra par ailleurs l'aménagement et la sécurisation des grands itinéraires tels que l'axe Triskell qui regroupe les routes départementales n° 767 (axe Pontivy - Vannes) et n° 768 (axe Pontivy – Lorient), la route départementale n° 769 reliant Lorient au Centre Bretagne, la route départementale n° 775 reliant Vannes à Redon, en tenant compte des méthodes innovantes à l'échelle de ces itinéraires. Le département souhaite apporter un financement très significatif pour la transformation de l'échangeur du Liziec, même si ce projet relève de la compétence de l'État. Enfin, le schéma départemental des mobilités documente notamment l'enjeu de finaliser la réalisation des contournements de Grand-Champ, de Le Faouët et de Noyal-Pontivy. Le schéma départemental des mobilités se conclut par deux derniers engagements. Le premier est de rendre possible un RER métropolitain Sud Bretagne, desservant les villes de Vannes, Auray et Lorient, et susceptible de s'étendre jusqu'à Redon et Quimperlé. Le deuxième est d'encourager tous les territoires suivant une longue tradition du Morbihan, en réalisant des « relais de mobilités », qui consistent à réunir plusieurs modes de mobilité. Le département encouragera le financement d'équipements tels que les aires de covoiturage, les bornes de recharge électrique, les abris sécurisés, les stations de gonflage pour les vélos, notamment le long de son long réseau routier.

Ces neuf engagements structurent nos ambitions pour la décennie, en matière de mobilités. Ils infléchissent le rôle de la route départementale de demain, support de toutes les mobilités et plus vertueuses. Afin de mener ces projets à bien, le département devra faire évoluer ses moyens en renforçant ses équipes en charge des infrastructures de mobilité.

En conclusion, le président nous propose d'adopter le schéma des mobilités.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Gérard, pour cette présentation et la qualité du travail. Je voudrais naturellement y associer tous nos services, notre directeur général des services, M. DOMANIECKI, M. DUSART aussi, en charge de la mobilité douce et des vélos. C'est un gros travail. On a voulu comme d'habitude ici avoir un document qui n'est pas payé au poids, mais plutôt à la qualité. C'est un document assez pragmatique que nous avons essayé de faire. Merci à vous pour la qualité de ce document, la qualité des échanges qui ont pu avoir lieu. Nous l'avons structuré autour de neuf différents engagements. Vous avez ces engagements. Ce sont ceux qui structurent ce schéma des mobilités. Vous pouvez voir aussi la déclinaison sur la cartographie. J'ai souhaité que chaque conseiller départemental puisse avoir un schéma « grandeur nature », parce que c'est bien, mais les cartes du département sur un A4 peuvent être un peu compliquées à lire. Normalement, vous avez toutes et tous reçu ce schéma grandeur nature pour tous les conseillers départementaux.

Appelle-t-il de votre part un certain nombre de remarques ? Oui, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le Président, chers collègues, ce schéma est formellement une étape importante pour notre département. Nous devons décarboner notre mode de vie afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Un tiers du bilan national de la dette écologique que nous créons est lié à nos choix de transport, dont plus de la moitié concerne les voitures particulières. Il nous faudra rouler moins souvent, moins vite et moins longtemps. Alors, comment faire dans un département comme le Morbihan où l'habitat est diffus et où le trajet domicile-travail est un peu plus long que la moyenne nationale, qui est de 13 km ? L'enjeu est complexe et il faut de la détermination. Nous saluons le virage qu'il fallait prendre urgemment dans notre département et que nous entamons aujourd'hui avec le travail et le vote de ce schéma départemental des mobilités. Le travail majeur des services qui ont rédigé majoritairement ce document marque un changement notable de doctrine, si ce n'est une révolution. Nous saluons également la méthodologie en ayant travaillé ce thème avec tous les EPCI du département, même si la société civile, car il y a des associations qui travaillent sur la mobilité, aurait dû être intégrée de manière peut-être un peu plus forte. Nous ne partions pas de zéro, mais tout de même. Les leviers pour décarboner nos transports sont divers. J'en relèverai 5 : améliorer le taux de remplissage des transports, améliorer les reports modaux, favoriser les transports énergétiquement efficaces, réduire l'intensité carbone des énergies des modes de transport et aussi diminuer la demande de transport. Le schéma des mobilités présenté aujourd'hui aborde peu ou prou tous ces aspects dans le cadre des compétences qui sont les nôtres. La facilitation du covoiturage, densificateur de transport en milieu rural, a été entamée il y a de cela plusieurs années et devra être renforcée. Car c'est l'un des leviers principaux pour lutter contre l'autosolisme qui émaille notre territoire. C'est notamment le cas sur les axes prioritaires qui desservent nos agglomérations et nos zones industrielles, pourvoyeuses principales d'emploi en Morbihan. Le travail de concert avec les intercommunalités et la région pour renforcer les reports modaux autour de l'axe ferré Redon-Quimper est tout aussi important que d'améliorer la proposition et la fréquence de ce moyen de transport, qui est loin devant l'automobile en termes d'efficacité énergétique au kilomètre parcouru. En termes d'efficacité énergétique justement, vous avez mis le cap et relevé le défi de la mobilité cyclable. Vous avez raison et je ne vais pas vous l'apprendre, M. le Président, mais le vélo est le transport le plus efficace au kilomètre parcouru. L'assistance électrique, si elle améliore cette efficacité, permet surtout d'aller plus loin. Ce qui est crucial pour rapprocher le travail du domicile. Donc, le schéma cyclable qui prend place dans ce schéma des mobilités est un enjeu majeur. Il doit être partagé par tous les EPCI au premier rang desquels les agglomérations très urbanisées qui en ont encore plus besoin au regard de la densité. Mais il est important que les intercommunalités les plus rurales du Morbihan puissent se saisir également du sujet, car le Covid et la crise énergétique ont rebattu sérieusement les cartes du coût de transport pour aller

travailler. Toutes n'en ont pas encore pris pleinement mesure, mais l'on sent ici que l'on change de braquet.

Nous devons porter dans notre hémicycle un point de désaccord, une orientation que nous souhaiterions renforcer et une alerte. Le point de désaccord a déjà été abordé. Il est sans surprise celui du passage à 90 km/h, qui ne répond que faiblement à la demande de réduction des temps de trajet quand on n'y regarde de près. Et surtout, il va à l'encontre de l'objectif de réduction d'émission de CO₂, de la protection de la biodiversité et de la baisse ou du maintien des coûts de transport pour nos concitoyens. Le modèle alternatif à la voiture en zone rurale avec habitat dispersé est encore à inventer probablement.

L'orientation que nous attendons de voir amplifiée de manière plus forte est l'accompagnement à la nécessaire évolution du modèle de déplacement pour toutes les classes de notre société, et les classes les plus populaires notamment. Nous devons aux citoyens et aux citoyennes du Morbihan un volet animation et sensibilisation ambitieux pour que collectivement, nous puissions tous franchir la marche colossale qui est devant nous. Le levier de la communication, de l'information, de l'éducation aux nouvelles mobilités est central. Le télétravail, le coworking sont déjà à l'œuvre, mais il faut le renforcer.

Comme vous le signifiez dans votre éditorial, le lien avec les autres schémas structurants est formellement léger dans le document. Mais il est crucial. La mobilité est au cœur de nombreuses autres politiques : l'insertion professionnelle, l'autonomie, les collèges, plus généralement l'aménagement du territoire. L'accessibilité des transports aux plus fragiles d'entre nous, allocataires du RSA notamment, est aussi un dossier à porter en accord avec la région et les EPCI gestionnaire des transports urbains. L'emploi, mais aussi le maintien des services publics et de santé dans nos territoires sont aussi un levier pour limiter les déplacements. Nous réitérons ici le fait qu'un plan départemental de l'habitat puisse aussi nous amener vers une réduction de cette distance entre le domicile et le travail, car l'usage de la voiture est encore un élément dont nous sommes trop dépendants.

Enfin, une alerte que j'ai déjà portée dans cette enceinte : les surfaces de foncier disponibles en zone naturelle, agricole et forestière agitent le Landerneau de tous les EPCI bretons suite à la publication la semaine dernière des droits à construire pour la période 2021-2030. Les surfaces prévues pour les projets routiers qui ne seront pas intégrés dans les projets d'intérêts collectifs impacteront le stock des intercommunalités. La nouvelle approche méthodologique d'évaluation des projets sur les itinéraires complets devra prendre en compte de manière impérieuse cet enjeu.

Pour conclure, nous nous félicitons et nous voterons ce schéma départemental des mobilités, car les moyens à l'œuvre dans le PPI et les dispositifs de la politique de solidarité territoriale vont faire entrer le département dans une nouvelle ère. Il était temps.

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous et merci de votre soutien. Effectivement, nous avons, comme vous l'avez dit, un schéma important qui mobilise d'autres formes de mobilité, notamment les formes de mobilité douce, qui affirme aussi notre volonté sur le RER Sud Bretagne, qui vise aussi... les grands aménagements routiers ont peu ou prou été faits. Il nous reste à terminer quelques dossiers et à apporter quelques éléments de sécurisation dans certains secteurs qui restent à faire.

S'agissant des 90 km/h, vous voyez que par rapport à des départements qui y sont revenus totalement, nous avons une approche très raisonnée. Tout ce qui est à 30, 50 ou 70 restera à 30, 50 ou 70. Les routes à 110 km/h, il y en a quelques-unes, resteront à 110 km/h. L'immense majorité de celles à 80 km/h restera à 80 km/h. Quelques-unes sont éligibles à 90 km/h. Il faut encore poursuivre un peu le travail. Mais on pourra avoir peut-être 7 % de l'itinéraire qui pourrait potentiellement passer, même si à mon avis, on sera encore un peu en dessous. Ce sont généralement des routes où manifestement, les vitesses constatées ne sont pas 80 km/h. Cela a pu aussi créer dans le monde rural un sentiment d'abandon par les services publics, et je parle sous le contrôle de Dominique LE NINIVEN... nous sommes allés ensemble aux vœux de la

commune du Saint, par exemple. J'ai abordé ce sujet-là et ils ont répondu « *Pour nous, les services publics, ce n'est plus que des trucs en ferraille qui font des flashes. Voilà ce qui nous reste comme service public sur nos territoires. Ce n'est pas ceux qu'on voudrait voir le plus.* » Il y en a cinq pour aller jusque là bas. Il y a donc le sentiment que c'est un truc urbain, où c'est assez facile de limiter la vitesse des autres, quand on roule en vélo, alors que pour eux, on leur met des radars partout au kilomètre... « *On va voter Marine.* » C'est aussi la réalité, concrètement, de ce que cela produit sur certains de ces territoires. Il ne faut pas sous-estimer le sentiment que c'est vu par le monde rural dans certains secteurs comme une punition qu'on veut leur infliger. Nous, nous essayons toujours, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'être dans la mesure, ici, en n'ayant pas des positions de caricatures. J'ai toujours dit que je trouvais que c'était une mauvaise mesure d'Édouard PHILIPPE à l'époque de prendre cela de manière unilatérale. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des endroits où ce n'est pas justifié et qu'une majeure partie des routes ne restera pas à 80 km/h. Mais il y a quand même des routes, et notamment quand on va sur le secteur de Gourin, où il faut vraiment avoir les yeux sur le compteur toutes les secondes, car avec un moment d'inattention, c'est le flash, sur des routes qui peuvent permettre a priori de le faire. Et c'est vrai que si on poursuit le raisonnement de dire qu'on a moins de CO2, je dirais que nous aurions moins de CO2 même si on avait limité à 70 km/h. Et à la fin, si on ne prenait pas la voiture, ce serait encore mieux. J'entends bien, mais une voiture qui roule régulièrement à une vitesse stable, ce n'est pas tellement là qu'on aura le problème. Les éléments sur les vitesses que nous avons pu mesurer, et je parle sous le contrôle de Gérard PIERRE ou de M. DOMANIECKI, font que sur les routes en question, on a des vitesses moyennes constatées à 89,5 km, par exemple. L'objectif, c'est de ne pas dépasser 90 km/h. Or, aujourd'hui, on voit qu'on est déjà parfois bien au-delà. Nous serons très mesurés et c'est pour cela que dans la carte, il est bien marqué « routes éligibles ». La décision n'est pas encore prise pour l'ensemble de ces routes. Il y a une concertation avec les maires, qui devra être encore poursuivie sur ce point.

Sur les surfaces de foncier, vous avez raison. C'est un vrai enjeu. Nous avons vu aujourd'hui le SRADDET... on nous avait d'ailleurs annoncé, pour la petite histoire, que nous serions consultés, les présidents de département. Je vois que la CTAP, qui a eu lieu le 15, a eu lieu postérieurement à l'envoi des dossiers à la session du conseil régional. Autant vous dire « *circulez, y a rien à voir* ». En fait, ce sont des CTAP d'enregistrement, d'information là où nous devrions avoir un peu de consultation. Pour revenir au sujet qui nous concerne, on voit bien que le sujet des infrastructures linéaires, et cela peut aussi être le cas de la ligne LGV autour de Redon où on voit que les élus n'en veulent pas spécialement... parce que ce n'est pas pour eux, de facto. C'est plus pour nous, pour Quimper ou pour Redon. Ils nous disent « *on va nous affecter cela dans notre bilan de consommation* ». Il y a ce qui relève du national, qui est à peu près cadré. Mais pour tout le reste se pose un certain nombre de sujets sur la consommation foncière. Nous voyons qu'il y a l'ambition de réduire les consommations qui sont les nôtres. De toute manière, nous serons assez limités dans les ambitions qui sont les nôtres. Puis le temps est quand même à la réduction, même si des lignes comme Rennes-Redon me semblent nécessaires pour amener à terme l'objectif d'amener Quimper à trois heures. Cela peut aussi amener, en tout cas sur celle-ci et celle du Nord, à ce qu'on utilise moins d'autres modes de transport.

Sur ce schéma des mobilités, y a-t-il d'autres remarques ? Non, nous allons passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous allons donc essayer de le faire vivre et de le mettre en œuvre. Nous passons maintenant aux infrastructures routières, autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires. Anne JEHANNO.

RAPPORT N° 27 (Pos. 22211)

Infrastructures routières Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires

Mme JEHANNO, rapporteure de la 7^{ème} commission – Merci, M. le Président. Plusieurs ajustements budgétaires relatifs à la politique sectorielle des infrastructures routières sont sollicités.

S'agissant des **programmes routiers départementaux**, afin d'assurer la réalisation des travaux du réseau routier, il a été voté au budget primitif un montant de 16 877 000 € en crédits de paiement. Plusieurs facteurs conduisent à des ajustements budgétaires : le report sur 2023 de paiements initialement programmés en 2022, des opérations programmées initialement en 2024 à réaliser en 2023, le contexte inflationniste entraînant de fortes révisions de prix. Il est donc proposé de voter un complément de crédits de paiement à hauteur de 1 700 000 €, portant l'enveloppe de crédits de paiement à 18 577 000 €.

Concernant ensuite **les subventions routières**, une autorisation de programme de 600 000 €, assortie de crédits de paiement de 100 000 €, a été votée au budget primitif pour permettre le subventionnement des travaux réalisés par les collectivités sur le réseau routier départemental. Des ajustements sont nécessaires en raison du report sur 2023 du paiement des soultes liées aux transferts de voirie sur les territoires de Locminé, Bignan et Moréac, de l'avancée du projet de transfert de voirie sur les communes de Vannes et Locminé. Il est proposé de voter une autorisation de programme complémentaire de 1 600 000 €, la portant à 2 200 000 €.

Au titre **des acquisitions foncières et des études**, une autorisation de programme de 1 200 000 € et des crédits de paiement de 1 000 000 € ont été votés au budget primitif afin de permettre la réalisation des études et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des opérations de travaux du PPI. Des ajustements sont toutefois nécessaires pour pouvoir engager l'étude globale sur l'axe Triskell. Il est proposé de voter une autorisation de programme complémentaire de 1 200 000 €, la portant à 2 400 000 €, ainsi que des crédits de paiement complémentaires de 200 000 €.

Enfin, concernant **l'entretien et l'exploitation du réseau routier**, un crédit de paiement de 3 118 000 € en fonctionnement a été voté. Les révisions de prix imposent de revoir l'enveloppe budgétaire et de proposer de voter un crédit de paiement complémentaire de 400 000 €. Par ailleurs, une autorisation de programme de 16 400 000 € ainsi que des crédits de paiement de 13 750 000 € ont été votés au budget primitif 2023 pour la réalisation des travaux routiers, et notamment les revêtements des chaussées. Des ajustements budgétaires sont nécessaires en raison du report de l'acquisition de la centrale à saumure du SERD de Pontivy, de la révision de la politique d'entretien qui permettrait dès cette année le lancement d'opérations inscrites en liste complémentaire, des révisions de prix sur les travaux effectués en 2022 et qui seront constatées en 2023. Il nous est proposé de voter une autorisation de programme complémentaire de 3 000 000 €, portant l'autorisation de programme à 19 400 000 € et d'abonder les crédits de paiement à hauteur de 3 460 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires que je viens de vous exposer, récapitulés en page 234 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons au point suivant, qui est celui des mobilités douces, crédits de paiement complémentaires. M. POULAIN.

Mobilités douces

Crédits de paiement complémentaires

M. POULAIN, rapporteur de la 7^{ème} commission – Merci, M. le Président. Bonjour à toutes et à tous. Les ajustements sollicités au titre de la politique sectorielle mobilité s'élèvent à 1 800 000 € en crédits de paiement en investissement. Une autorisation de programme de 5 000 000 € assortie d'un crédit de paiement de 500 000 € a été votée au budget primitif 2023 pour l'investissement direct au titre du programme d'intervention « *Mobilités douces* ». Plusieurs opérations pourront toutefois être réalisées en 2023, nécessitant 1 800 000 € de crédits de paiement complémentaires concernant la RD 110 entre Saint-Caradec/Le Croisty, la RD 101 entre Le Bono et Baden et la voie verte Pont-Scorff/Plouay.

En conclusion, le président nous propose de voter ce crédit de paiement complémentaire.

Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous allons passer au bordereau suivant. C'est un bordereau qui est celui du port de La Roche-Bernard – Férel - Marzan, transfert de la concession à la Compagnie des ports du Morbihan. Compte tenu des arrêtés de déport, les membres du conseil d'administration de la Compagnie des ports doivent sortir, c'est-à-dire moi-même, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD, Marie-Hélène HERRY, qui est absente et Thierry POULAIN votera pour lui, et pas pour Marie-Hélène, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Marie-Jo LE BRETON qui est absente, et Michel JALU ne votera pas, Gérard PIERRE et Marianne ROUSSET. Si ces personnes veulent bien sortir.

Dans l'ordre du tableau, je laisse la présidence de séance à Ronan LOAS. C'est M. LE NAY qui rapportera ce bordereau.

Sortie à 16 h 05 de la salle des délibérations : David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Gérard PIERRE, Marianne ROUSSET et Catherine QUÉRIC.

Port de La Roche-Bernard - Férel - Marzan

Transfert de la concession à la compagnie des ports du Morbihan

M LE NAY, rapporteur de la 7^{ème} commission – Par contrat signé le 25 juin 2001, le département a confié la concession du port de plaisance de La Roche-Bernard – Férel et Marzan au syndicat intercommunal constitué entre les trois communes précitées. Conformément à ce contrat, il appartient au concessionnaire du port d'assurer le financement, la mise en œuvre, le fonctionnement et l'entretien des équipements et installations nécessaires à l'exploitation du port. Les moyens techniques et financiers du syndicat intercommunal sont toutefois limités et ne lui permettent pas de faire face à d'importants investissements. Aussi, le concessionnaire a confié à la SAGEMOR, devenue Compagnie des ports du Morbihan, par voie de contrat d'affermage, l'exploitation et la gestion du port ainsi que la réalisation de travaux. Compte tenu des spécificités de ce port et afin de renforcer son attractivité, de nouveaux investissements sont aujourd'hui indispensables au maintien d'un haut niveau de qualité des équipements portuaires et des services proposés aux usagers du port, tels que la réhabilitation de l'atelier naval de la Couronne et la construction d'une nouvelle capitainerie, pour un montant estimé de plus de 1,6 M€, ainsi que la poursuite du renouvellement de pontons et l'aménagement des abords du port. Cependant, le terme rapproché de la concession et du contrat d'affermage, à savoir le 31 décembre 2029, ne permettrait pas d'amortir ces nouveaux investissements. Dans ces conditions, le syndicat intercommunal a souhaité, par délibération du 30 juin 2021, mettre fin à sa concession au 31 décembre 2023 afin que celle-ci soit transférée directement à la Compagnie des ports du Morbihan. Le syndicat intercommunal du port de plaisance de La Roche-Bernard – Férel et Marzan perdant son objet, sa dissolution interviendra également au 31 décembre 2023. En conséquence, l'ensemble des biens (actif et passif) de la concession revient au concédant (le département). L'intégration de l'actif et du passif du budget du syndicat intercommunal au budget du département sera donc effectuée via des écritures d'ordre non budgétaire, par le comptable public.

Les modalités de liquidation du syndicat à la date du 1^{er} janvier 2024 seraient les suivantes : transfert de l'actif propre à la concession portuaire au profit de l'autorité concédante (le département), transfert de l'actif propre du syndicat, constitué de 870 actions d'une valeur unitaire de 69 € détenues au capital social de la Compagnie des ports du Morbihan pour une valeur totale de 60 030 €, à parts égales entre les trois communes de La Roche-Bernard, Férel et Marzan qui constituaient le syndicat, transfert de la dette du syndicat au département. Dans le cadre de cette reprise, les emprunts souscrits par le syndicat intercommunal et restant dus au 31 décembre 2023 devront faire l'objet d'un avenant de transfert pour assurer la continuité de leur gestion. On note également une reprise par le département du solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat, ainsi que des restes à payer et des restes à recouvrer.

En complément de ses modalités comptables, il convient d'acter la fin de la concession du port départemental de La Roche-Bernard – Férel et Marzan au syndicat intercommunal pour transfert à la Compagnie des ports du Morbihan avec effet au 31 décembre 2023 et d'intégrer, à compter du 1^{er} janvier 2024, la gestion et l'exploitation dudit port au traité de concession unique conclu entre le département et la Compagnie des ports du Morbihan.

En conclusion, nous vous proposons :

- d'acter la fin de la concession du port de plaisance de La Roche-Bernard – Férel et Marzan au syndicat intercommunal avec effet au 31 décembre 2023 ;
- d'acter les modalités du transfert de l'actif et du passif de ce syndicat intercommunal tel qu'évoqué ci-avant, de confier à la Compagnie des ports du Morbihan la concession du port départemental de La Roche-Bernard, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- et d'autoriser le président à signer les avenants à intervenir en ce sens.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

M. LOAS – Merci, Gwenn. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non, nous allons passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 29 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Le bordereau est adopté.

Retour à 16 h 10 dans la salle des délibérations : David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Gérard PIERRE, Marianne ROUSSET et Catherine QUÉRIC.

LE PRÉSIDENT – Tout le monde étant rentré, et Mme QUÉRIC aussi... mais elle n'était pas en déport pourtant, je ne comprends pas. *[Rires]* Nous allons passer au point 30, celui des infrastructures portuaires, autorisations de programmes et crédits de paiement complémentaires. Gérard PIERRE.

RAPPORT N° 30 (Pos. 22214)

Infrastructures portuaires

Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires

M. PIERRE, rapporteur de la 7^{ème} commission – Merci, M. le Président. Chers collègues, ce rapport porte sur les ajustements budgétaires relatifs à la politique sectorielle infrastructures portuaires. Les travaux de restauration de la digue de Lomener à Ploemeur nécessitent en effet une autorisation de programme de 3 M€ et des crédits de paiement de 150 000 €. L'ouvrage protège en partie la côte contre l'érosion et la submersion marine. Il participe à l'environnement touristique. Ce sont les raisons pour lesquelles le département sollicite une subvention d'investissement de 30 % de la dépense auprès de Lorient Agglomération et la commune de Ploemeur.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires récapitulés à la page 247 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci bien. C'est vrai que c'est une affaire qui nous coûte un bras quand même, cette digue. Nous avons fait le point dernièrement. Elle est en très mauvais état. Nous en avons parlé avec Ronan LOAS. Il y a des discussions aussi en cours avec l'agglomération de Lorient, parce que certes, on est dans un port départemental concédé à la commune, sauf la digue qui est restée dans la partie départementale. Cette digue sert naturellement au port, mais elle a aussi une part de GEMAPI puisque c'est aussi un ouvrage anti franchissement pour les maisons qui sont dans le port. La discussion est en cours avec l'agglomération de Lorient. Nous serons maîtres d'ouvrage, mais au titre de GEMAPI, il faut savoir quelle sera la contribution. Nous sommes a priori partis sur 30 % de contribution de l'agglomération de Lorient. Mais il faut le déterminer et ce n'est pas aussi simple que cela.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Voilà pour la 7^{ème} commission.

Nous passons à la 6^{ème} « Éducation, culture, sports et vie associative, politique en faveur des collègues ». Françoise BALLESTER.

RAPPORT N° 22 (Pos. 22371)

Politique en faveur des collègues

Mme BALLESTER, rapporteure de la 6^{ème} commission – Merci, M. le Président. Dans le cadre de notre politique en faveur des collègues, des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de continuer à assurer le plein exercice de nos responsabilités en matière de sécurité sanitaire, un simple retard de facturation de nos prestataires ayant réduit nos crédits affectés à ce titre en 2023.

Aussi, le président nous propose de voter un crédit complémentaire de 42 000 € pour satisfaire ce besoin.

Il y a un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ?

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Travaux dans les collègues, ajustements budgétaires, Mme PENHOUËT.

Travaux dans les collèges Ajustements budgétaires

Mme PENHOUET, rapporteure de la 6^{ème} commission – Merci, M. le Président. Les deux ajustements sollicités sur le programme d'intervention travaux dans les collèges s'élèvent à 3 100 000 € en autorisation de programme complémentaire.

Le premier ajustement concerne l'augmentation de 2,6 M€ du montant de l'opération majeure « *Collège de Gourin - restructuration* ». Lors du lancement des études diagnostiques, la maîtrise d'œuvre a découvert des anomalies structurelles qui n'avaient pas été identifiées avant la phase de consultation. Leur traitement va nécessiter une intervention supplémentaire sur les structures béton et les charpentes métalliques du bâtiment. Par ailleurs, le programme de cette opération rédigé en 2018, mis à jour en 2021, visait principalement des améliorations fonctionnelles des locaux, mais peu d'intervention sur les sujets techniques. Or, la non-prise en compte aujourd'hui de l'amélioration de la performance énergétique dans le cadre d'une opération aussi importante n'est plus possible. Au programme actuel pourrait donc être ajouté un bouquet de travaux : renforcement de l'isolation, changement des menuiseries extérieures, remplacement de la ventilation, pose de panneaux photovoltaïques. Ce qui permettra une véritable mise à niveau du bâtiment en cohérence avec les objectifs de réduction de consommation imposés par le décret tertiaire.

En conséquence, le président vous propose une augmentation du montant de l'opération de 2 600 000 €, ce qui portera son montant de 2 600 000 € à 5 200 000 €.

Le second ajustement concerne l'augmentation de 500 000 € du montant de l'opération majeure « *Collège Vannes - Jules Simon – Vie scolaire et préau* ». Cette opération complexe a fait l'objet d'un appel d'offres lancé sur une période de forte augmentation des prix sur certaines matières premières, les métaux en particulier. La consultation a été déclarée infructueuse à plusieurs reprises, avant d'obtenir des réponses acceptables sur l'ensemble des lots. Malgré tout, un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle est encore constaté.

Il vous est donc proposé une augmentation du montant de l'opération de 500 000 € pour la porter de 2 400 000 € à 2 900 000 €.

En conclusion, le président vous propose le vote d'une autorisation de programme complémentaire de 3 100 000 €, portant l'autorisation de programme 2021 « *Travaux dans les collèges* » de 19 114 721 € à 22 214 721 €.

Il y a, M. le Président, avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Voilà quand même des engagements budgétaires conséquents. Je regarde nos élus du canton de Gourin. On passe quand même de 2,6 M€ à 5,2 M€. C'est aussi un signal très clair envers nos territoires ruraux et du centre Bretagne plus spécifiquement. Sur le collège Jules Simon, nous avons des prix supérieurs à ce qui était prévu. La ville de Vannes a délibéré, puisque c'était l'un des derniers collèges qui n'avaient pas été transférés juridiquement au département. Le transfert a été voté.

Y a-t-il des questions ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

C'est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la politique en faveur de la culture et du patrimoine. M. LOAS.

Politique en faveur de la culture et du patrimoine

M. LOAS, rapporteur de la 6^{ème} commission – Merci, M. le Président. Le présent rapport a pour objet de proposer différents mouvements financiers afin de mener à bien nos missions dans les domaines de la culture et du patrimoine. Ainsi, en matière de lecture publique, le département œuvre à l'amélioration des conditions d'accueil des communes dans les antennes de la médiathèque départementale. L'autorisation de programme et le crédit de paiement de 130 000 € prévus au titre de l'investissement ne seront pas suffisants pour mener à bien le projet d'aménagement engagé sur le site de Caudan. Aussi, il est sollicité une autorisation de paiement complémentaire de 40 000 € assortie d'un crédit complémentaire de même montant.

De même, une autorisation de programme de 30 000 € a été inscrite au budget primitif dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques. Au regard des sollicitations des communes et des associations pour l'acquisition de matériel pédagogique, il nous est proposé d'abonder l'autorisation de programme de 10 000 €, la portant ainsi à 40 000 €.

Le département veille à proposer une offre culturelle riche à tous les publics dans le cadre du programme culture et solidarités. Un crédit de 60 000 € a été inscrit en fonctionnement. Afin de mener à bien les actions, il nous est proposé de voter un crédit complémentaire de 35 000 €.

La protection du patrimoine historique est un des axes essentiels de notre politique départementale. Une autorisation de programme de 2 388 500 € a été votée pour soutenir les investissements au titre du patrimoine culturel. Afin de couvrir les dépenses liées au déménagement des fonds vers l'extension du bâtiment des archives départementales, il nous est proposé d'augmenter l'opération « *Archives* » de 30 000 €, la portant ainsi à 333 500 €, et donc de voter une autorisation de programme complémentaire de 30 000 €, portant ainsi l'autorisation de programme à 2 418 500 €. Le crédit de paiement afférent est également sollicité.

Afin de finaliser le projet de candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des mégalithes du sud du Morbihan, l'association Paysages de mégalithes sollicite le soutien renforcé du département. C'est un crédit complémentaire de 45 000 € qui est proposé en fonctionnement afin de répondre aux missions de communication du dossier et de réalisation du plan de gestion, indispensable au dépôt de la candidature. Les importants travaux engagés au domaine de Suscinio viennent de se terminer, permettant d'offrir au public un site complètement réaménagé et accessible. Par un avenant à la convention de délégation de service public relative à la gestion du domaine, le département s'est engagé à verser une compensation de 7 500 € au titre de la fermeture du château pour travaux pendant quatre mois (novembre 2022- février 2023). Nous avons pu évoquer ce sujet en commission permanente. Par ailleurs, au regard des résultats très positifs de fréquentation du site, un crédit complémentaire de 1 200 € sera nécessaire pour couvrir intégralement la dépense relative aux visites des collégiens morbihannais (N-1), prises en charge par le département. Afin de répondre à nos engagements, le président nous propose d'inscrire un crédit complémentaire de 8 700 €.

Enfin, un crédit de 117 000 € a été inscrit afin de répondre à nos missions d'archéologie préventive. Afin de couvrir nos dépenses liées à la valorisation auprès du public, il est proposé le vote d'un crédit complémentaire de 11 000 €.

Par ailleurs, le département s'efforce constamment d'améliorer les conditions d'accueil du public dans ses sites culturels. L'autorisation de programme « *Travaux dans les bâtiments culturels et patrimoine historique départemental* » votée au titre de l'année 2021 s'élève à 4 695 159 €. Dans ce cadre, une importante opération de travaux est prévue au château de Kerguéhennec. Néanmoins, les diagnostics réalisés ont révélé des pathologies beaucoup plus sérieuses que prévues, en particulier un développement de la mэрule sur plusieurs niveaux du château et une présence importante d'humidité en sous-sol incompatible avec le maintien en service des sanitaires publics situés à ce niveau. En conséquence, des travaux plus importants sont donc

nécessaires. Il nous est proposé d'abonder l'opération majeure « *Kerguéhennec - Menuiseries extérieures – Charpente – Toiture* » de 1 700 000 €. Ce qui portera son montant de 3 900 000 € à 5 600 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires que je viens de vous présenter. Ils sont récapitulés aux pages 225 et 226.

Il y a naturellement un avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions ? M. CARIS.

M. CARIS – M. le Président, chers collègues, on ne peut que se satisfaire de votre volonté de mettre à niveau le patrimoine immobilier de notre collectivité à travers en particulier le PPI collèges et les opérations majeures concernant le patrimoine historique du château de Suscinio et du domaine de Kerguéhennec. Comme je l'ai déjà dit concernant les collèges, il s'agit dans de nombreux cas de compenser des années d'investissement et d'entretien insuffisants ainsi que des négligences dans ces domaines, avec des conséquences financières pour le moins coûteuses. La situation du collège de Gourin est assez significative de ce point de vue. Puisque l'opération de restructuration de ce collège qui aurait dû être engagée dans le mandat précédent va se traduire par une dépense dont le montant sera au final au moins le double de ce qui était prévu, soit 5,2 M€ au lieu des 2,6 M€ de départ.

Côté patrimoine historique et pour ne parler que du domaine de Kerguéhennec, le constat nous semble assez affligeant. Voilà un patrimoine historique qui n'a pas connu d'investissements significatifs pendant de nombreuses années durant les mandats précédents. Vous avez l'ambition, et nous la partageons, de faire de ce domaine un lieu de culture ouvert à tous en réalisant de gros travaux d'investissement. Vous avez d'ailleurs déclaré « *nous allons mettre les bouchées doubles* » lors de la présentation des investissements. Mais c'est à quel prix aujourd'hui ? Le montant initial des travaux prévus s'élevait à 2,8 M€. On est ensuite passé à 3,9 M€ et maintenant à 5,6 M€ à la suite des pathologies relevées par M. LOAS et révélées par les diagnostics lors des études de maîtrise d'œuvre. La question qui se pose, c'est « *Où va-t-on s'arrêter ?* » Ne va-t-on pas encore trouver d'autres surprises ? On ne peut pas le savoir pour l'instant, tant que ce n'est pas terminé. Force est de constater en tout cas que le manque d'investissement et d'entretien du domaine de Kerguéhennec dans les mandats précédents va engendrer des dépenses dont nous sommes aujourd'hui incapables, à mon sens, de mesurer l'ampleur. Au bout du compte, et c'est là le constat que je fais, après deux années de mandat, il nous apparait que la soi-disant bonne gestion budgétaire et financière de votre prédécesseur est loin d'être aussi évidente que vous voulez bien le dire, dans la mesure où elle n'est finalement le résultat que de renoncements, dans le domaine social en premier lieu, comme nous l'avons à plusieurs reprises relevé, mais aussi, comme je viens de l'évoquer, dans la gestion du patrimoine immobilier de notre collectivité. Vous me répondez « *oui, mais cette gestion remarquable nous laisse des ressources importantes pour pouvoir réaliser les travaux aujourd'hui* ». Sauf que ces travaux vont coûter beaucoup plus cher qu'ils n'auraient coûté s'ils avaient été faits en temps utile. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Plusieurs points : effectivement, vous soulignez le PPI collèges et la nécessité d'intervenir sur nos collèges, et d'intervenir en matière de patrimoine. Nous aurons prochainement un rapport de la Chambre régionale des comptes à étudier, à la session du mois de septembre. Vous verrez qu'en matière d'intervention dans les collèges publics, nous sommes dans les cinq premiers départements de France. Nous intervenons donc assez lourdement et nos collèges sont plutôt en bon état. Pour autant, il y a des renforcements à faire et le PPI global qui incorpore la partie collèges pour 150 M€ sur le temps du mandat restant à courir est un effort jamais égalé au sein de notre collectivité. C'est bien. Cela permet de mettre les bouchées doubles, comme je l'ai dit, et de faire en sorte que nous puissions avancer sur des travaux ô combien nécessaires dans l'ensemble de nos collèges.

Vous avez aussi parlé de Kerguéhennec, dont la facture a tendance à flamber au fur et à mesure qu'on découvre les désordres dans le château. C'est d'ailleurs assez rare qu'on s'enrichisse avec un château, puisqu'on voit que ce sont des sources de dépenses infinies. Ce qui fait d'ailleurs que les propriétaires privés ont souvent du mal à les garder. Nous avons donc acheté ce château en

1972. Cela fait 50 ans que nous l'avons. Nous avons eu certes quelques investissements, mais sommes toutes assez peu sur la partie bâtiment. Il n'a pas coûté très cher depuis 50 ans. Un château qui n'a pas de gros investissements pendant 50 ans se dégrade, c'est évident. Nous avons lancé le diagnostic par rapport à l'ambition que nous avons chiffrée initialement, nonobstant tous les diagnostics qui étaient faits. Sauf que ce qu'on voit, c'est qu'il y a de la méréule, tout un tas d'autres choses, et que la facture va être beaucoup plus élevée que ce que nous avons imaginé. En d'autres temps, et c'est aussi pour cela que mon prédécesseur a pris certains arbitrages, il n'y avait pas tout à fait l'aisance... pour moi qui siège ici depuis 2011, nous n'avons pas tout à fait l'aisance que nous avons aujourd'hui. La situation n'était pas celle d'aujourd'hui. Les DMTO n'étaient pas du tout ceux-là. Des arbitrages plus serrés devaient être rendus. Le président a rendu des arbitrages, partagés par la majorité à laquelle j'appartenais, de se concentrer sur les priorités du département. Un château pouvait encore toujours attendre un peu. Ce n'était donc pas la priorité des priorités dans ce qu'il y avait à faire. Je vous rappelle qu'à l'époque, nous avons construit des collèges neufs qui étaient tout à fait nécessaires. Je pense à Elven et d'autres. Là, nous avons eu en 2020, 2021, 2022 des DMTO bien au-delà de ce que nous avons imaginé. Nous avons donc des ressources complémentaires, que nous avons pu affecter pour partie à nos communes. Mais pour partie, cela nous permet aussi de porter des investissements qui souvent, lors des arbitrages, étaient dans la liste des choses à faire. Et finalement, quand on arbitrait, on se disait que cela pouvait toujours attendre. Alors qu'un collègue ne pouvait pas forcément attendre. Là, nous avons les moyens d'intervenir sur Kerguéhennec. L'ambition est d'y aller fortement et peut-être même qu'à la fin, par rapport à l'ambition qui sera la nôtre... et nous aurons aussi présenté cela au département. Peut-être que ce sera encore plus que cela, non pas par rapport aux travaux à faire, mais par rapport à l'ambition de travaux optionnels ou non que nous aurons décidé... c'est peut-être faire un investissement qui finalement portera pour les dizaines d'années à venir. Oui, nous assumons cet investissement nécessaire sur Kerguéhennec, qui consomme des ressources importantes, mais qui, lissées sur les 50 ans, ne sont pas si onéreuses que cela. Si les caisses étaient pleines et que la gestion de la maison était bonne, nous avons quand même traversé des périodes en 2011, 2012, 2013, pour ceux qui se souviennent, où de la dette du département, en serrant maximum, était à 225 - 227 millions, où la situation n'était pas du tout celle d'aujourd'hui. Elle obligeait à un arbitrage beaucoup plus serré parce que l'excédent de fonctionnement qui permettait l'investissement n'était pas celui-là. C'est aussi la bonne gestion précédente qui a permis de faire les choses. Là, nous avons des ressources complémentaires, très clairement, qui nous permettent de dire *« allons-y maintenant pour Kerguéhennec, parce que si on ne le fait pas maintenant, on aura sans doute toutes les excuses après pour ne pas le faire dans les années à venir »*. Et sur les collèges de même. C'est l'avantage d'un PPI. Notre PPI, je le rappelle, c'est un peu plus d'un milliard d'euros d'investissement public jusqu'à la fin du mandat. Jamais nous n'aurons eu de tels investissements.

Je vous propose que nous passions au vote sur le bordereau 24. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons à la politique en faveur du sport. Dominique LE MEUR.

Politique en faveur du sport

Mme LE MEUR, rapporteure de la 6^{ème} commission – Merci, cher président. Chers collègues, dans ce bordereau 25, vous constatez que c'est la politique en faveur du sport, avec un budget de 3 231 000 € qui a été voté au primitif en décembre dernier pour couvrir les besoins en crédits de fonctionnement pour le soutien au monde sportif dans le cadre des différents dispositifs. Les manifestations et activités sportives, comme on peut le voir tous les week-ends, ont pleinement repris. Les associations porteuses de projets sollicitent fortement le département en axant leurs demandes sur la jeunesse et en faisant référence dans leurs fonctions à l'importance du bien-vivre ensemble et du rôle social du club.

Le président nous propose d'augmenter de 100 000 € les crédits affectés à la politique en faveur du sport.

Après examen en commission 6, il y a eu un accord de cette même commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ?

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons maintenant à la 5^{ème} commission. « Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau », avec le bordereau 18 sur la maîtrise de la facture énergétique des bâtiments départementaux, vers un schéma directeur immobilier énergétique. Stéphane LOHÉZIC.

Maîtriser la facture énergétique des bâtiments départementaux : vers un schéma directeur immobilier énergétique

M. LOHÉZIC, rapporteur de la 5^{ème} commission – Merci, M. le Président. Dans un contexte de dérèglement climatique qui impacte la collectivité autant que les Morbihannais, et de forte augmentation de la facture énergétique des bâtiments du département, il apparaît nécessaire de structurer et planifier la gestion du patrimoine bâti. L'élaboration d'une stratégie patrimoniale cohérente avec les exigences imposées par la réglementation et en particulier le décret tertiaire, et adaptée à la fois aux évolutions prévues dans nos manières de mener nos politiques publiques, tout comme à l'état des bâtiments et des équipements, permettra d'obtenir une vision globale sur le patrimoine, de mieux en maîtriser les enjeux et de phaser les projets pour une rénovation énergétique ambitieuse. Cette stratégie (schéma directeur immobilier énergétique - SDIE), qui s'inscrit dans la stratégie bas carbone, pourra s'appuyer sur les démarches déjà engagées dans la collectivité (plan pluriannuel d'investissements collèges, grille de l'état bâtiminaire, plan stratégique immobilier...) et permettra non seulement de planifier des travaux d'amélioration de la performance énergétique, mais également d'améliorer la valeur patrimoniale de notre parc.

Quelques chiffres clés de notre patrimoine bâti : environ 100 bâtiments, dont 40 collèges, environ 290 000 m² de surface de plancher tertiaire, dont environ 70 % de collèges, un parc vieillissant avec 57 % du parc (62 % pour les collèges) à plus de 40 ans. L'état du parc bâti est globalement correct, une partie des toitures et des réseaux sont cependant dans un état moyen à mauvais. La consommation d'énergie totale en 2022 est de 24 700 000 kWh, soit 4 100 tonnes de CO₂ et environ 2 500 000 € de factures énergétiques en 2022. La consommation énergétique est globalement stable depuis 2010 (hors variations climatiques) : les économies réelles réalisées sont compensées par les usages supplémentaires et une tendance à la dérive si le suivi et le pilotage énergétiques se relâchent. Il n'y a pas de véritable « *passoire énergétique* » : plus d'un tiers des bâtiments sont déjà soumis aux obligations de 2030. Plusieurs projets de rénovation énergétique ou d'installation d'énergies renouvelables ont été réalisés récemment.

Les enjeux autour du patrimoine de la collectivité sont multiples. Le parc bâti est vieillissant, la législation se durcit pour faire face aux enjeux climatiques, de résilience des territoires et de santé publique. L'énergie est durablement plus chère, mais aussi moins disponible. Il y a des pénuries de matériaux, mais aussi de compétences pour piloter des bâtiments de plus en plus complexes. Il y a enfin une tendance forte à la rationalisation et à la mutualisation des espaces. Ces enjeux vont venir bouleverser les habitudes et forcément modifier nos manières de construire et de rénover, et plus globalement d'occuper nos bâtiments.

Une dynamique a été engagée depuis plusieurs années par le département, avec des programmes de maintien en état du bâti et d'amélioration des systèmes énergétiques. Plus récemment, les services départementaux ont renforcé à la fois les programmes de travaux de rénovation énergétique, et les compétences en interne pour analyser, piloter et régler les installations. Un plan de transition bas carbone va également voir le jour en 2024, sur la base d'une stratégie actuellement en cours de construction et qui sera définie d'ici fin 2023. Il apparaît nécessaire, dès aujourd'hui, d'élaborer un schéma directeur immobilier et énergétique pour orienter les actions en cours, les hiérarchiser, les prioriser, et plus généralement de mettre en place une organisation interne qui permette d'amplifier, voire de généraliser cette démarche de transition.

Au vu des enjeux importants et des risques budgétaires majeurs, le président nous propose de constituer un groupe de travail intercommissions composé de 7 élus pour débattre des actions les mieux adaptées au patrimoine départemental, planifier la feuille de route et prioriser les projets.

En conclusion, le président nous propose de prendre acte de la communication sur la situation du département au regard de la facture énergétique des bâtiments départementaux, d'instituer un groupe de travail chargé de planifier la feuille de route dans ce domaine, constitué des

7 conseillers départementaux ci-après : la présidente, Mme JOURDA, membre, moi-même, Mme HERRY, Mme PENHOUËT, Mme LE QUER, M. AZGAG et M. GIRARD.

Il y a avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Damien GIRARD.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, évidemment, nous allons voter ce rapport. Nous l'avons évoqué au tout début de la séance, cela fait partie des éléments d'inflexion que nous trouvons intéressants au vu de la nécessaire action du Conseil départemental sur la question du changement climatique.

Dire aussi que nous savons que sur le changement climatique, il y a un ensemble d'actions à avoir. Sur la partie bâtie, c'est peut-être l'un des endroits où il y a le moins d'incertitudes. D'abord, dire que globalement, cela représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Ce n'est pas rien. Mais effectivement, on sait globalement ce qu'il y a à faire. En gros, il faut isoler et changer les modes de chauffage, en tout cas se débarrasser de ceux qui sont les plus émissifs. On pense au fioul, au gaz, pour aller vers d'autres types de chauffage. Évidemment, c'est une urgence parce que le chemin est globalement tracé.

Dire aussi que comme nous avons des surfaces relativement importantes à isoler, et qu'on va avoir un plan d'ensemble, cadencé dans le temps... à travers cela, nous allons pouvoir réfléchir à quels types de matériaux choisir, notamment pour isoler, en essayant d'avoir des sites pilotes. Cela nous permettrait de faire émerger des filières de systèmes d'isolation qui pourraient être basées sur des matériaux bio sourcés, avec une possibilité de créer de l'activité et de l'emploi auprès de nos agriculteurs comme des filières de transformation pour obtenir ces matériaux. C'est un enjeu important et on peut en faire une vraie opportunité de développement économique.

Dire aussi qu'une fois qu'on a isolé, il faut évidemment chauffer et changer les systèmes de production énergétique. Effectivement, on doit se baser, notamment pour le chauffage, sur la filière bois. C'est efficace en termes de chauffage. C'est peu émissif en carbone. Et si en plus, il faut le faire, on travaille sur toute la filière amont, c'est une bonne façon aussi de créer de l'activité économique, de créer des richesses dans nos campagnes. Cela se structure à travers notamment des exemples qu'on peut trouver sur Questembert, Pontivy, au travers de sociétés coopératives d'intérêt collectif qui regroupent l'ensemble des acteurs et qui permettent de structurer ces filières, en permettant notamment le développement de haies qui peuvent participer à ces filières bois énergie.

Dernière chose, l'autoconsommation, notamment photovoltaïque, est aussi une bonne façon de s'emparer de cette question. En gros, l'autoconsommation, c'est le bouclier énergétique du futur qu'on se crée soi-même. Puisqu'en investissant sur ces systèmes de production, et en les amortissant sur 25 ans, on sait combien va nous coûter cette électricité. C'est une façon de s'affranchir du marché. Nous avons vu ces dernières années comment ce prix pouvait s'emballer à partir du moment où on pouvait avoir des problèmes sur notre filière électronucléaire ou qu'un certain nombre de productions d'énergie comme le gaz était impacté par une guerre dans l'est de l'Europe.

Voilà nos quelques réflexions par rapport à ces questions, mais effectivement, il est temps d'y aller. Il faudra mettre les bouchées doubles parce qu'il en va de coûts pour la collectivité, mais surtout de ce que nous devons faire face au changement climatique. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. En plus, nous avons quand même une quantité de bâtiments assez impressionnante, avec 560 000 m² de surface bâtie. C'est assez considérable. D'où des enjeux énergétiques qui sont considérables. Cet immeuble ici en fait partie. Il est apparu nécessaire qu'un groupe de travail puisse être mis en place. Tous les sujets que vous évoquerez seront naturellement traités et devront l'être au sein de ce groupe de travail. Maintenant qu'il est proposé, si on adopte, je voudrais qu'il puisse se réunir assez rapidement, pour la réunion de lancement de la méthodologie et de la feuille de route donnée, au regard des sujets que vous avez pu aborder. Le boum du prix de l'énergie que nous avons vécu suite au déclenchement de

la guerre en Ukraine notamment, mais pas seulement, c'est que ce sont des dossiers qui doivent être traités sérieusement, avec une vraie stratégie. Parce que nous ne sommes pas dans un bâtiment unique. Nous avons une multitude de bâtiments. Cela nécessite d'avoir une approche un peu systémique de l'ensemble du système.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Point 19, espaces naturels et activités de nature, autorisation de programme complémentaire, Marie-Christine LE QUER.

RAPPORT N° 19 (Pos. 22218)

Espaces naturels et activités de nature Autorisation de programme complémentaire

Mme LE QUER, rapporteure de la 5^{ème} commission – Merci, président. Chers collègues, parmi les outils dont dispose le département pour protéger, gérer et mettre en valeur le patrimoine naturel morbihannais, l'acquisition foncière reste très certainement l'outil le plus puissant que notre collectivité peut mobiliser dans le cadre de sa compétence relative aux espaces naturels sensibles. Une politique d'acquisition foncière renforcée constituera très certainement un axe majeur du futur schéma départemental des ENS, qui vous sera proposé lors de notre réunion de décembre prochain.

Sur deux communes du département, Pont-Scorff et Inzinzac-Lochrist, des propriétaires privés souhaitent vendre des terrains boisés. Ces terrains se trouvent à proximité de sites ENS forestiers et leur vente constituerait donc une belle opportunité pour conforter et compléter les propriétés départementales actuelles, les boisements concernés ayant une réelle valeur en termes de richesse écologique et de biodiversité.

L'autorisation de programme complémentaire de 150 000 € devrait ainsi permettre au département de se positionner comme futur acquéreur des terrains concernés et in fine contribuer à la protection du patrimoine forestier départemental en anticipation d'un futur plan pour la forêt.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires récapitulés à la page 214 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Point 20, eau, autorisations de programmes et crédits de paiement complémentaires, toujours Mme LE QUER.

Eau

Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires

Mme LE QUER, rapporteure de la 5^{ème} commission – Président, les maîtres d'ouvrage compétents en assainissement des eaux usées poursuivent leurs investissements pour mettre aux normes, moderniser et fiabiliser les systèmes d'assainissement des eaux usées. Des impératifs de sécurisation de la collecte et du traitement des effluents, notamment sur le littoral pour protéger les usages les plus sensibles comme la production de coquillages ou les eaux de baignade, restent particulièrement importants.

Dans ce contexte, le département continue d'être sollicité par ses maîtres d'ouvrage pour bénéficier d'un appui financier alors qu'ils doivent faire face à des investissements qui restent particulièrement importants.

Compte tenu des sollicitations toujours aussi nombreuses des EPCI et des communes, le président nous propose donc d'augmenter l'autorisation de programme du fonds d'intervention eau potable et assainissement de 500 000 € pour la porter à 4 500 000 €. Parallèlement, et pour payer les subventions qui seront attribuées lors des prochaines réunions de la commission permanente, le président nous propose également un crédit d'investissement supplémentaire de 1 M€.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires récapitulés sur la page 216 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Marie-Christine. Y a-t-il des remarques, des questions ?
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons aux rapports de la 4^{ème} commission, « Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme ». Nous allons prendre le bordereau 21, celui de l'aménagement foncier, avec des autorisations de programme. C'est un spécialiste pour nous en parler, Stéphane HAMON.

Aménagement foncier Autorisations de programme

M. HAMON, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le Président. Le département poursuit son accompagnement des communes qui souhaitent engager des procédures d'aménagement foncier rural. Comme vous pouvez le constater dans le rapport d'activité 2022, de nombreuses opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sont en cours, à différents stades d'avancement. L'ensemble des procédures est conduit par le département, qui prend en charge la totalité des frais, principalement d'études confiées à des géomètres experts et des opérateurs spécialisés en environnement. Il convient de poursuivre les procédures engagées sur les communes de Lanvénegen, Lanvaudan et Saint-Nolff, qui s'étendent parfois sur près d'une décennie. À titre d'exemple, les études environnementales à mettre en œuvre sont désormais plus nombreuses, beaucoup plus consistantes et précises que celles qui devaient être élaborées les années passées.

Aussi, pour ce faire, le président nous propose une autorisation de programme de 1,9 M€ et un crédit de paiement de 100 000 €. Pour mémoire, aucune autorisation de programme n'avait été votée au budget primitif, puisque subsistaient alors des incertitudes sur le bon avancement des procédures pour les trois communes concernées.

Le président nous propose également une autorisation de programme complémentaire de 150 000 € pour répondre favorablement à une demande de subvention présentée par une commune pour la réalisation de travaux connexes à l'aménagement foncier. L'autorisation de programme « *Soutien aux outils d'aménagement foncier* » serait ainsi portée à 200 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires récapitulés à la page 218 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au point 16, accompagnement du développement territorial. Je laisse la parole à Benoît QUÉRO.

Accompagnement du développement territorial

M. QUÉRO, rapporteur de la 4^{ème} commission – M. le Président, chers collègues, si le dynamisme démographique morbihannais est un atout, et les prévisions de l'INSEE montrent que ce phénomène n'est pas près de se tarir, il génère aussi de multiples besoins d'équipements. Afin de répondre à ces besoins légitimes, tout en maintenant notre offre sur le niveau de qualité de ceux déjà en place, le département apporte son soutien financier aux collectivités. Il s'agit de les aider à la mise en œuvre de ces projets d'investissement, qui sont souvent onéreux. Il est de notre rôle d'apporter aux Morbihannais le niveau de service et d'équipement qu'ils sont en droit d'attendre dans un département attractif et dynamique. De ce point de vue, je souhaite redire ici qu'il faut saluer cette constance de notre département comparativement malheureusement à la région Bretagne qui, bien souvent, ne répond pas ou peu aux sollicitations des communes et EPCI. Aussi, compte tenu des nombreuses sollicitations et des demandes en cours, notamment celle stratégique de la réalisation d'un sas anti salinité au barrage d'Arzal ou celle de la ville de Vannes qui porte un ambitieux projet d'aménagement et de requalification de ses boulevards urbains dans le cadre d'un transfert de routes départementales, les ajustements sollicités au titre de la politique d'accompagnement du développement territorial s'élèvent à 8 802 000 € en autorisations de programme complémentaires.

De plus, soucieux de nos îles et des structures qui les accompagnent, une revalorisation de notre participation à l'association des îles du Ponant est proposée. L'ajustement sollicité s'élève à 12 785 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Par ailleurs, le département soutient les agriculteurs aux côtés de la région. Le dispositif de soutien actuel cessera à la fin de ce mois et donc, afin de répondre aux dernières demandes, pour de l'irrigation, et dans l'attente de connaître les évolutions de ce dispositif, il nous est proposé d'abonder l'autorisation de programme de 50 000 € pour la porter à 150 000 €.

Enfin, la Compagnie des ports du Morbihan nous a informés avoir des besoins complémentaires concernant les ports de La Roche-Bernard, pour le chantier nautique et la capitainerie, et de Folloux à Béganne - Nivillac, pour la modernisation et des aménagements. Ces projets d'investissement s'inscrivent dans la poursuite naturelle du programme d'investissement annuel de la Compagnie. C'est pourquoi, il nous est proposé d'abonder l'autorisation de programme de 132 500 €.

Il y a un proverbe africain qui dit « *l'argent est bon, mais l'homme est meilleur parce qu'il répond quand on l'appelle* ». On peut le dire, pour nos communes et EPCI, le département du Morbihan est, à la différence de la région Bretagne, meilleur, car il répond présent quand on lui fait appel.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires que je viens de vous exposer, récapitulés en page 195 du livre des rapports.

Bien évidemment, il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Benoit. C'est vrai que lors de tes interventions, on attend souvent la chute. Elle fut parfois hasardeuse. Merci de cette remarque.

Y a-t-il des questions ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous allons passer à la politique départementale de l'habitat et du logement. Pierre GUÉGAN.

La politique départementale de l'habitat et du logement

M. GUÉGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le Président. S'agissant tout d'abord de l'habitat public, le département, dans le cadre d'une politique volontariste de soutien au logement locatif social, propose une aide financière aux bailleurs sociaux qui mettent en place des projets de construction. Afin de continuer à accompagner la réalisation des opérations de logements locatifs sociaux, dans un contexte difficile pour les bailleurs sociaux du fait de l'augmentation du coût des opérations de construction, une autorisation de programme complémentaire de 500 000 € est sollicitée.

Concernant ensuite le fonds de solidarité logement, je vous rappelle que la précarité énergétique est au cœur des préoccupations des ménages, mais aussi du département. Compétence départementale depuis la loi du 13 août 2004, le FSL contribue pleinement à la politique de l'habitat et de l'insertion vers et dans le logement des ménages en situation de précarité. Le FSL est en effet un instrument majeur pour permettre à nos concitoyens de se loger, quelles que soient les difficultés économiques et sociales auxquelles ils ont à faire face. À travers les aides financières et les mesures d'accompagnement proposées, il permet de contribuer à l'évitement de la dégradation d'une situation sociale déjà délicate, mais aussi de favoriser l'engagement des personnes dans les parcours d'insertion sociale et économique. Le FSL est doté d'un budget abondé majoritairement par le département, plus de 876 000 €, mais également par de nombreux partenaires comme la CAF, les fournisseurs d'eau et d'énergie, les collectivités locales. Le budget FSL s'est ainsi élevé à 2,6 M€ en 2022. Nous avons budgété 3 M€ pour 2023. Depuis 2019, nous constatons une baisse continue des demandes d'aides individuelles, contrairement aux mesures d'accompagnement qui poursuivent un haut niveau d'activité. En 2020, une révision du règlement intérieur a donc été travaillée pour favoriser le recours aux aides financières. Pour autant, cela ne s'est pas traduit par une augmentation des demandes, phénomène constaté par de nombreux autres départements. La question du non-recours à cette aide nous invite donc à mieux comprendre ce phénomène et à apporter des réponses. C'est tout le sens du travail de diagnostic engagé avec nos partenaires. En effet, aucun acteur ne détient seul la réponse à trouver. Nous comptons donc sur cette démarche de travail partenarial en associant l'expertise de nos services à celle de nos principaux partenaires que sont les CCAS et les bailleurs sociaux qui, pour la plupart, ont choisi d'être délégataires de la gestion de ce fonds auprès de leurs publics. En effet, si le FSL est sous la responsabilité du département, il fédère également les efforts des acteurs de l'habitat qui contribuent au financement et à sa mobilisation. Le premier élément diagnostic montre qu'un travail autour de la simplification et de la clarification des règles est indispensable. Par ailleurs, nous connaissons un contexte nouveau où les questions de précarité énergétique se posent avec encore plus d'acuité. Ce qui nous invite à faire évoluer nos règles de gestion. C'est tout le sens du travail en cours. Ce qui nous permettra de proposer dès cette fin d'année une évolution de notre règlement départemental du FSL.

Pour autant, d'ici là, afin de ne pas créer de rupture de droit pour les allocataires de l'AAH, nous souhaitons d'ores et déjà ajuster à nouveau notre règlement intérieur, du fait de la revalorisation de l'allocation adulte handicapée. En avril dernier, certains allocataires ne pouvaient donc plus prétendre à une aide FSL, car ils dépassaient les plafonds d'éligibilité fixés par le règlement intérieur. De ce fait, afin de ne pas exclure les aides au règlement des impayés d'eau et d'énergie, il est proposé une modification du barème des aides FSL par une revalorisation du seuil d'éligibilité à 971,37 € pour cette catégorie de ménages.

En conclusion, le président nous propose :

- de voter les crédits budgétaires figurant à la page 202 du livre des rapports ;
- de prendre acte de l'état d'avancement du travail de révision du FSL ;
- et d'approuver les modifications apportées au barème du FSL telles que présentées aux pages 205 et 207 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme MÉTAYER.

Mme MÉTAYER – M. le Président, chers collègues, nous faisons comme vous le constat alarmant d'une forte baisse des aides individuelles depuis 2019, - 22,5 % en montant, soit 23 % de ménages aidés en moins depuis 2019. Le Fonds énergie eau connaît lui aussi une baisse d'activité de l'ordre de 14 %. Dans un contexte de crise profonde du logement, le FSL accès connaît une très forte baisse de l'ordre de 46 %. Le FSL maintien connaît une activité stable. Nous saluons le travail remarquable des services et des partenaires qui s'attellent à répondre à cette question cruciale : comment expliquer la baisse préoccupante du recours aux aides financières alors que le contexte du logement pèse dans les ménages ? Plusieurs explications peuvent être avancées, comme nous l'avons vu en commission : des personnes peuvent décider de couper leur chauffage pour baisser leur facture d'énergie (beaucoup d'entre elles font ça d'ailleurs), certaines personnes ne poussent pas forcément les portes du CCAS pour rester anonymes, d'autres reculent devant les multiples démarches administratives à engager pour accéder aux diverses aides, par manque de temps, de compétences numériques, de lassitude ou de sentiment d'abandon. Pour remédier à cette situation de non-recours aux droits, notre collectivité départementale envisage sur la durée d'ici la fin de l'année un travail de clarification et de simplification des règles existantes, comme l'a bien expliqué le président de notre commission. Ce travail de simplification du règlement actuel est incontournable. Mais au-delà de cet enjeu technique, une fois encore se pose le problème complexe de l'accès aux droits pour des personnes en situation de fragilité. Pour répondre aux besoins des personnes fragilisées à un moment de leur vie, nous pensons que l'accompagnement humain est fondamental. Nous pensons donc qu'une augmentation des moyens humains doit être envisagée là où il est pertinent de les déployer, par exemple dans les services sociaux du département. Par ailleurs, dès à présent, nous demandons à ce que les personnes aidées le soient plus fortement en augmentant le montant alloué. En effet, l'enveloppe budgétaire dédiée au FSL se doit d'être utilisée dans sa totalité. Les statistiques montrent toutes que plus les personnes qui ont besoin ponctuellement d'une aide sont aidées fortement, plus elles ont de chance de retrouver une situation de vie normale rapidement.

Autre question concernant l'habitat, les foyers de jeunes travailleurs sont de bons outils qu'il s'agit de développer à destination de l'hébergement de nos jeunes actifs. Nous proposons que le département puisse réévaluer sa participation annuelle en l'alignant sur celle de la CAF, comme nous vous y invitons dans un courrier que nous vous avons adressé en ce début d'année.

M. le Président vous avez dit vous-même au début de la session que face à la crise profonde du logement, le département devait être au rendez-vous au-delà de Morbihan Habitat, en soutenant différentes formes de logement. La tension sur le logement est telle qu'elle génère aujourd'hui du sans-abrisme même pour des personnes qui travaillent. À situation exceptionnelle solutions nouvelles : des bâtiments communaux devant changer d'affectation ou devant être détruits pourraient être mis à disposition pour des personnes vivant à la rue. Cette solution de logement transitoire utilisant l'existant est trop peu souvent envisagée. Nous pensons par exemple concrètement à Lorient au foyer Kerguestenen, ancien EHPA, qui pourrait accueillir 80 personnes en attendant sa déconstruction. Le département pourrait possiblement faciliter ce type de solutions en finançant une partie des coûts de petits travaux et de gestion générée afin d'accompagner les communes qui envisageraient ce type de solution. Qu'en pensez-vous, M. le Président ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous, chère collègue. Il y a plusieurs points. Tout d'abord, sur le sujet du FSL, les chiffres sont effectivement assez étonnants dans la mesure où nous avons une baisse des aides individuelles, de - 23 % en trois ans. Nous avons cherché des explications parce que nous allouons des montants et ce que nous voyons, c'est que la demande n'est pas propre au Morbihan. Cette baisse de la demande est nationale. Partout en France, nous avons une demande en baisse de FSL. Ce qui est assez étonnant parce qu'on ne cherche pas forcément à faire des économies sur cette enveloppe. Si cela traduisait le fait que cela aille beaucoup mieux pour tout le monde, ce serait bien. Or, nous avons la faiblesse de penser que ce n'est pas forcément le cas et qu'effectivement, il y a d'autres éléments qui peuvent l'expliquer. Nous sommes d'ailleurs en train de revoir, et c'est aussi une de vos demandes, le règlement interne du FSL pour la fin de

l'année. Nous espérons que cela va améliorer les choses. Pour autant, nous considérons que quand on vote un budget, c'est dans l'absolu, au sens juridique du terme, une enveloppe maximale à consommer. Nous n'avons pas d'obligation de consommer l'enveloppe qui a été allouée. Il serait peut-être un peu dangereux de consommer l'enveloppe et d'ajuster les crédits, parce que le jour où nous aurons beaucoup plus de demandes, nous serons obligés de réduire les allocations des uns et des autres. L'Ille-et-Vilaine l'a fait en élargissant cela aux travailleurs pauvres. Sauf qu'ils se sont aperçus qu'ils ont tellement ouvert l'affaire qu'ils ont mis ce qu'on appelle des critères techniques... des mesures d'équilibre, comme ils ont appelé cela. Cela veut dire concrètement réduire les critères, parce qu'ils étaient allés un peu trop loin et qu'ils n'étaient pas capables de payer. Il faut juste prendre garde un peu à cela. Je pense qu'il faut revoir certains critères. Pour autant, restons dans un règlement global de FSL en tant que tel.

Sur le FSL accès, nous avons effectivement une baisse assez forte, puisqu'elle est de 46 %. Mais elle provient notamment du fait que le marché de l'immobilier se grippe. Comme nous n'avons pas assez de turnover, nous n'avons pas trop d'accès. Là, nous avons donc une baisse mécanique, de fait. Nous aimerions qu'elle soit plus fluide, mais c'est le nombre de logements sociaux qui fait que de facto, nous avons une baisse du FSL accès. Nous avons un niveau à peu près stable du FSL maintien. Nous sommes globalement à 405 ménages qui ont été aidés en 2022. Par contre, sur le FSL eau énergie, nous sommes à - 14 %. On peut penser aussi que le chèque énergie de l'État, qui était assez facile à avoir, qui nécessitait moins de démarches, fait que c'était quelque chose d'assez immédiat, simple, et que beaucoup de gens se sont orientés vers cela. D'après les enquêtes que nous avons pu faire, les gens se sont aussi moins chauffés. Concrètement, ils ont réduit la voilure sur le chauffage, compte tenu du coût de l'énergie. Ils ont moins actionné la demande. C'est mathématique. Et dans beaucoup de petites communes, aller franchir le seuil du CCAS quand on n'a pas beaucoup d'habitants, quand on connaît la personne derrière le guichet, qu'on a les enfants ensemble au sport, etc., on ne veut pas forcément dire quelle est sa propre situation personnelle. Cela joue assurément. Il y a donc moins de recours au droit. Il nous faut travailler là-dessus. C'est aussi l'objectif de la refonte du FSL que nous allons avoir. Nous allons travailler pour améliorer encore les choses. Mais nous avons un constat qui est national, et qui n'est pas propre au département du Morbihan. Malheureusement, on le regrette. Nous allons donc travailler là-dessus.

Sur le sujet du logement, quand il est prévu que des logements soient démolis par des communes, généralement, cela s'inscrit quand même dans un programme de renouvellement urbain. Y loger d'autres personnes alors qu'on a prévu de les démolir, très ponctuellement, cela peut être le cas. Nous l'avons d'ailleurs fait à quelques endroits quand des Ukrainiens sont arrivés. Nous avons utilisé des logements qu'il était prévu de détruire. Nous avons légèrement différé les choses. Ponctuellement, cela peut se faire. Mais cela ne peut pas être une mesure de fonds, à notre niveau. On soutient un appel à projets État pour créer aussi 150 places de FJT. C'est un projet sur lequel nous sommes engagés. Puis, nous avons la charte du logement des actifs qui va être signée le 3 juillet prochain. Comme il y a la conférence annuelle des acteurs du PNR que je préside ici, c'est Karine BELLEC qui représentera le département. Nous avons notamment une fiche action pour recourir à des solutions de logement intercalaires, c'est-à-dire en utilisant des logements sociaux inoccupés en attente de démolition ou de réhabilitation. Il y a une fiche spéciale là-dessus, parce que nous pensons que cela peut permettre de faire la soudure à certains moments. Dans la charte logement des actifs, que nous allons cosigner avec l'association des maires, il y a une fiche spéciale sur ce sujet. Parce que c'est une solution à mobiliser. Disons qu'il n'y a pas de solution unique, mais qu'il n'y a pas non plus de solution qu'on ne pourrait pas mobiliser. C'est un peu le faisceau de ces choses-là qui fait qu'il nous faut être imaginatifs. Il y a une crise du logement, à tous les niveaux, et pas simplement sur le logement social. Nous allons essayer d'y répondre avec cette charte de l'engagement de l'habitat et la stratégie de l'habitat que nous allons élaborer en fin d'année.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je vous propose que nous passions au vote.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous passons au bordereau de la 3^{ème} commission, la politique départementale de protection de l'enfance. Dominique LE NINIVEN, pour le bordereau 15.

Départ de :

- M. Boris LEMAIRE (a donné pouvoir à Mme Marie LE BOTERFF),
 - M. Thierry POULAIN (a donné pouvoir à Mme Anne JEHANNO),
 - Mme Marie-Hélène HERRY (a donné pouvoir à Mme Muriel JOURDA).
-

La politique départementale de protection de l'enfance

M. LE NINIVEN, rapporteur de la 3^{ème} commission – Merci, M. le Président. Dans ce rapport, M. le Président, chers collègues, il nous est proposé en premier lieu l'inscription d'un crédit de paiement complémentaire de 1 250 000 € afin d'abonder le dispositif de prise en charge des mineurs non accompagnés à hauteur de 800 000 € et l'accueil familial en centre départemental de l'enfance à hauteur de 450 000 €.

En effet, au cours des premiers mois de l'année, le nombre de mineurs non accompagnés pris en charge par le département a augmenté de 5 % par rapport au 1^{er} janvier 2023, confirmant ainsi la hausse de 13 % déjà constatée entre les exercices 2021 et 2022. En outre, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants a apporté une modification aux modalités de calcul de la clé de répartition nationale qui nous amène à envisager une nouvelle augmentation du nombre de mineurs non accompagnés accueillis dans le Morbihan. Par ailleurs, le centre départemental de l'enfance connaît une forte augmentation de son activité d'accueil familial, qui est la conséquence d'une augmentation du nombre de premiers accueils, mais également de recrutements réussis d'assistants familiaux sur ces services qui permettent d'améliorer les conditions de mise en œuvre des accueils d'urgence.

En second lieu, il nous est proposé la création d'un dispositif d'aide en faveur des assistants familiaux adoptants, qui est destinée à clarifier la position des acteurs pendant la période de transition entre le statut de salarié et celui de parent. Depuis 2016, 15 enfants ont été adoptés par l'assistant familial auquel ils étaient confiés. Dès lors qu'un enfant est devenu pupille de l'État, les assistants familiaux peuvent solliciter l'adoption de l'enfant qui leur est confié. Leur demande est étudiée prioritairement et une adoption peut être décidée par le conseil de famille. Mais la nouvelle filiation ne pourra être juridiquement actée que par décision du tribunal judiciaire. Sur cette période, l'assistant familial futur parent conserve actuellement son statut de salarié. Il est donc envisagé de cesser le versement du salaire qui concerne l'enfant destiné à être adopté et de créer une aide financière en substitution afin de permettre à l'assistant familial d'être en posture de parent et non plus de salarié dès le consentement, en vue de l'adoption et sans attendre le jugement.

Il nous est proposé d'allouer une aide forfaitaire également ponctuelle de 4 500 € aux assistants familiaux qui sollicitent l'adoption d'un enfant pupille de l'État qu'ils accueillent. Ce qui équivaut à environ trois mois de salaire pour un enfant confié. Cette aide serait versée à réception de la décision de consentement en vue de l'adoption du conseil de famille.

Enfin, il nous est proposé d'attribuer deux subventions aux investissements pour la création de maisons éducatives à caractère social sur les secteurs de Lorient et de Pontivy. Il nous est proposé d'accorder une subvention de 330 000 € en faveur de la Sauvegarde 56 pour lui permettre le financement de l'acquisition et la réalisation de travaux nécessaires à l'aménagement d'une maison éducative à caractère social sur le pays de Lorient, ainsi qu'une subvention de 102 490 € en faveur de l'ARASS pour le solde d'une subvention qui avait été consentie en 2019 pour l'acquisition d'une maison éducative à caractère social sur Pontivy.

Le département connaît une situation de tension sur les places d'accueil d'enfants confiés, qui explique notamment une activité qui a augmenté de manière conséquente ces dernières années, avec, entre 2014 et 2022, plus 15 % d'enfants placés en Morbihan. Pour répondre à cette tension et s'assurer que les services de l'aide sociale à l'enfance puissent proposer à chaque enfant confié une place d'accueil correspondant à ses besoins, le département cherche à développer l'offre d'accueil auprès des services autorisés. L'attribution de ces subventions contribue à ces objectifs.

En conclusion, le président nous propose :

- de voter les crédits budgétaires tels que présentés à la page 184 du livre des rapports ;

- d'approuver la création d'un dispositif permettant le versement d'une aide forfaitaire de 4500 € aux assistants familiaux employés par le département qui sollicitent l'adoption de l'enfant pupille de l'État qu'ils accueillent ;
- d'attribuer les deux subventions d'investissement précitées, soit une subvention de 330 000 € en faveur de la Sauvegarde 56 et de 102 490 € en faveur de l'ARASS ;
- et d'autoriser le président à signer les conventions à intervenir avec ces associations.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Mme QUÉRIC.

Mme QUÉRIC – M. le Président, chers collègues, évidemment, nous sommes favorables à l'adaptation des moyens pour les mineurs non accompagnés pris en charge par le département. Au-delà de cette mission, en tant que personnes humanistes, nous avons le devoir de prendre notre part en étant solidaires. Avez-vous envisagé d'apporter votre concours, comme le font symboliquement d'autres départements, à des associations qui viennent en aide aux mineurs venant d'autres pays ? À l'heure où nous venons d'apprendre que 79 personnes ont perdu la vie au large de la Grèce, envisagez-vous de soutenir les associations humanitaires comme SOS Méditerranée ? La solidarité ne doit pas être qu'un mot. Le département du Morbihan a les moyens d'apporter un soutien financier à cette cause.

Sur les sujets de la protection maternelle infantile et de la protection de l'enfance, il y a quelques signaux qui nous inquiètent.

Premièrement, le maintien d'un niveau très élevé des informations préoccupantes recueillies. Il y a eu une hausse de près de 40 % entre 2020 et 2022 (de 1 176 à 1 615 IP). Cela concerne des familles monoparentales et se cumule avec des difficultés liées à la baisse du niveau de vie de beaucoup, ainsi que des conséquences de la COVID. Aussi, malgré notre politique dans le cadre des MAM, il y a un peu moins de places d'accueil individuel par rapport à l'année précédente (qui elle-même avait connu une baisse). Il nous semble qu'il faut mettre les bouchées doubles.

Enfin, à propos des assistants familiaux, sans vouloir tomber dans une incantation stérile, il nous semble que nous devons faire preuve de davantage de volontarisme. Une vidéo existe sur le site du département, mais qu'en est-il au-delà ? Nous avons notamment proposé de renforcer la communication pour recruter des assistants familiaux, comme le font certains départements. Avez-vous étudié cette proposition que nous avons formulée ?

Enfin, j'en profite pour collectivement vous alerter sur ce que nous constatons sur le terrain : d'énormes difficultés pour le recrutement dans le secteur médico-social, notamment d'éducateurs spécialisés. La conséquence est qu'il faut attendre parfois des mois pour un premier rendez-vous dans un centre spécialisé. Certes, la responsabilité est partagée avec des éducateurs spécialisés dans les trois fonctions publiques, État, territoriale et hospitalière. Mais, cette question requiert notre attention et nos efforts. Si nous n'agissons pas, le coût social futur sera très important ! Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci bien. Ces sujets de protection de l'enfant sont évidemment des sujets fondamentaux de notre action. Nous sommes là au cœur des missions du département. Nous serons naturellement, je l'ai toujours dit, au rendez-vous sur ces sujets. Nous y mettrons les moyens qui sont totalement nécessaires.

Sur les assistants familiaux, nous avons fait un point dernièrement avec Dominique LE NINIVEN, avec le directeur général des services sur l'ensemble du dossier protection de l'enfance. Ce qu'on peut voir, c'est que nous avons réussi, en nombre d'assistants, pour l'instant, à maintenir le nombre de personnes, puisque les départs depuis le début de l'année ont été compensés. Notre politique de communication, que j'ai demandé à renforcer... ce n'est pas parce que nous l'avons fait une fois et que cela a fonctionné... il faut répéter, renouveler. J'ai demandé à ce qu'on regarde avec nos amis de la presse quotidienne régionale, les quotidiens locaux morbihannais, pour que nous puissions refaire cette campagne de publicité, ces campagnes vidéo qui étaient nécessaires. Nous avons réussi à remplacer à peu près le nombre d'assistants. Pour autant, le nombre a

diminué, puisque nous voyons que celles qui arrivent ne prennent pas forcément le même nombre que celles qui partent. Nous avons donc une diminution du nombre de places en assistants familiaux. Parce que le nombre de mesures de protection est stable. Il n'y a pas un dérapage du nombre de mesures de protection, qui doit être autour de 1 800. C'est stable depuis quatre ou cinq ans. C'est plutôt bien que cela n'augmente pas, même si c'est encore beaucoup trop. Effectivement, nous commençons à avoir de la tension là où nous n'en avons pas, alors que nous avons ouvert des places complémentaires. Avec Dominique, nous avons regardé dans les temps à venir, avant que cela passe en commission, quelle était notre ambition notamment en termes de structures d'accueil collectives, en termes de renforcement. L'accueil de fratries va être fait. Nous allons avoir la création de plus d'une centaine de places. Ce qui veut dire qu'en plus des places d'assistants familiaux que nous essayons d'avoir, nous devrions avoir un budget qui va arriver aux 100 M€ là où il était à un peu moins de 90 M€. Ce n'est pas loin d'une augmentation de plus de 10 M€ sur la politique protection de l'enfance. Il va y avoir des moyens très importants mis pour une mission régaliennne du département. Nous travaillons aussi sur les centres départementaux de l'enfance. Il y a plein de choses sur lesquelles on travaille. Nous avons eu une réunion de cadrage interne avec nos services, le directeur général, Mme DOREAU et notre service de protection de l'enfance. Nous allons donc mettre des moyens complémentaires. C'est prévu. Ce ne sont pas des petites sommes. Ce sont vraiment des grosses sommes, pour remplir totalement la mission et être en capacité d'honorer tous les placements ordonnés à notre niveau. C'est absolument fondamental.

Sur le premier point que vous avez abordé, nous avons vu le drame affreux qui vient de se passer en Grèce. La presse quotidienne régionale aujourd'hui a d'ailleurs fait une cartographie, bien triste, avec la taille des ronds en fonction du nombre de morts en Méditerranée depuis une vingtaine d'années. Il y a des ronds rouges partout, avec beaucoup de migrants qui sont malheureusement décédés. La première chose, c'est qu'on ne peut pas laisser des gens mourir. Il est normal qu'on leur porte assistance dans ces conditions. Cela ne doit souffrir aucune exception. Après, si on se penche sur le sujet de manière beaucoup plus générale, nous ne voterons pas de subventions à SOS Méditerranée. D'abord parce que c'est illégal. Le juge vient de le rappeler, la subvention de la mairie de Paris était illégale. Elle a été annulée par le tribunal administratif au motif que cette association s'opposait à la politique migratoire de la France et que c'était notamment une prérogative exclusive de l'État. On ne pouvait donc pas aller à l'encontre des prérogatives de l'État. La subvention a donc été annulée par le tribunal administratif, et beaucoup d'autres recours ont lieu en ce moment contre des subventions versées par les collectivités à SOS Méditerranée. Nous n'irons donc pas nous placer en illégalité en votant une subvention à SOS Méditerranée.

Deuxièmement, et de manière plus large, nous n'échapperons pas à un débat de fond sur le sujet de la politique migratoire. La faiblesse des élus est de penser que si on traite ce sujet, on est forcément d'extrême droite ou d'extrême gauche. Or, à ne pas traiter des sujets comme celui-là, on se met dans les mains de celles et ceux qui ont d'autres visions. Je prends l'exemple du Danemark, que vous connaissez. Il y a eu un débat sur l'immigration, qui a été traité entre tous les partis institutionnels, un peu comme chez nous, qui ont réussi à se mettre d'accord sur une politique migratoire commune. L'immigration a drastiquement baissé et d'ailleurs, à due concurrence, le vote de l'extrême droite a baissé, divisé par 10. Cela signifie aussi que si on traite ces dossiers, on ne sera peut-être plus à se plaindre demain que les extrêmes montent à ce niveau. Il faut donc faire attention à la manière dont on les traite. Mais je pense que dans une société démocratique comme la nôtre, et un ancien Premier ministre vient de le dire, il y a des sujets qu'il faut savoir traiter. À force d'avoir peur d'être catalogué, on laisse ces sujets à des extrêmes qui en ont une vision teintée d'idéologie, favorisant ensuite des votes extrêmes. Le drame humain que nous vivons est absolument inacceptable. Nous devons être au rendez-vous pour sauver ces braves gens qui ont tenté de traverser la Méditerranée. Mais il faut faire aussi attention à l'appel d'air d'une manière générale que l'on crée, et aux appels à traverser qui, par ricochet, feront augmenter les risques de catastrophes de cette nature. Il faut que nous ayons ce débat. Nous ne pouvons pas non plus laisser les pays riverains de la Méditerranée seuls en première ligne. La solidarité européenne n'a pas toujours fonctionné sur ce sujet. L'Italie a souvent été laissée en première ligne. Conséquence : l'extrême droite est arrivée au pouvoir. Ce n'est pas aussi simple que cela, mais malgré tout, attention à ne pas traiter des sujets de fond qui nécessitent d'être traités. Traitons les entre gens responsables pour éviter que celles et ceux

qui le sont finalement un peu moins soient portés aux urnes par celles et ceux qui nous reprocheraient, partis traditionnels, d'avoir failli à la responsabilité qui est la nôtre.

J'ai peut-être un peu digressé de ce que vous avez dit, mais je pense que c'est un sujet de fond qui devra être traité de manière dépassionné, même si je sais que le débat est passionnel. Non, nous n'irons pas voter de subventions à SOS Méditerranée, ici, au conseil départemental du Morbihan. Nous traiterons très bien nos MNA. Je dois dire que cette semaine, il y a un MNA qui a été exemplaire sur Lorient. Il a porté assistance et sauvé une personne. On peut toujours trouver quelques MNA qui ne sont pas intégrés et qui décrivent la chronique. Ce qu'on voit ici dans le Morbihan, c'est que nos MNA sont accompagnés. Nous avons peu de contrats jeunes majeurs, parce que d'ailleurs, nous signons des contrats d'apprentissage et que nous les accompagnons vraiment. Ils s'insèrent, ils bossent. Avec ces jeunes, nous remplissons la mission qui nous est confiée. Qu'après, il y ait un débat sur l'aspect migratoire, c'est un débat national. C'est une compétence de l'État. L'État nous confie 1,1 % des MNA qui arrivent en France. Notre mission, c'est de faire en sorte qu'une fois qu'ils sont là, on s'en occupe bien et on leur donne une deuxième chance dans la vie. Ce MNA a eu un acte de courage exemplaire cette semaine. C'est très bien. Il est vrai qu'on trouvera toujours des contres exemples. Regardons ce qui se passe parfois en Ille-et-Vilaine, avec des bandes en groupes qui mettent tout ça en coupe réglée. Mais ici, on s'en occupe. Ce qui est assez mal fait par le gouvernement, c'est qu'on voudrait qu'on signe ensuite des contrats d'accompagnement jeunes majeurs au-delà des 18 ans. Sauf que nous, comme nous les mettons plutôt en contrat d'apprentissage et qu'ils sont insérés beaucoup plus qu'ailleurs, on nous dit « *vous avez peu de contrats d'accompagnement jeunes majeurs, donc vous n'êtes pas des bons et donc, nous allons vous en donner plus* ». Aussi, le nombre de MNA que nous recevons va être en augmentation parce que nous avons peu de contrats jeunes majeurs et que nous remplissons bien la mission qui nous est confiée. C'est aussi en cela que parfois, il y a des politiques qui mériteraient d'être corrigées. Mais on va y arriver. En tout cas, nous remplissons la mission qui nous est donnée. Ces jeunes qui arrivent sur le territoire national, une fois qu'ils y sont, l'objectif est quand même de leur permettre de s'insérer, pour ne pas les retrouver dans les rubriques de faits divers. C'est ce que nous faisons plutôt bien dans ce territoire. C'est finalement la mission qui est la nôtre.

Y a-t-il d'autres questions ? M. GIRARD.

M. GIRARD – Du coup, cela me fait un peu réagir. Vous dites qu'il n'y a pas de débat de fond sur la question de l'immigration. Moi, j'ai l'impression de vivre un débat sur l'immigration depuis que je suis né. Si on regarde les lois qui ont été adoptées, votées, débattues à l'Assemblée nationale, il y a 21 lois sur la question sur les 32 dernières années. Ce sont des lois qui ont renforcé ou restreint la question des droits des migrants sur notre territoire. Évidemment, il faut des règles. Il ne s'agit pas de dire qu'il n'en faut pas. Mais aujourd'hui, je crois que nous avons plus une crise de l'accueil des exilés sur notre territoire qu'un vrai problème. Il y a des problèmes, et il faut les traiter. Mais il y a un jeu cynique de l'extrême droite sur la question, qui instrumentalise cette question, et qui génère des morts en Méditerranée en réalité. Parce que ce n'est pas en ajoutant des barrières et une impossibilité de traverser la mer qu'on réglera le problème. On fait simplement le jeu des passeurs, parce que cela génère des trafics incroyables. Surtout, cela génère des morts. Oui, il faut des règles. Oui, il faut les faire appliquer. Mais franchement, pour celles et ceux qui ont pu accompagner des exilés présents sur notre territoire, qui demandent des papiers et un statut à travers une demande d'asile, ce qu'on constate souvent, c'est que les lois qui devraient être appliquées dans ce pays ne le sont pas envers eux. Ils n'ont pas le droit de travailler. Ils devraient être hébergés et le sont rarement. Il y a un ensemble de droits auquel ils ont accès normalement et qui est très rarement respecté, ou très difficilement. Heureusement que nous avons des associations, parfois, pour les accompagner. Autrement, ils n'arriveraient pas à se débrouiller dans le mainstream réglementaire qui a été créé pour les dissuader de venir. Et on oublie souvent l'apport des immigrés à l'économie de notre pays. On le sait dans le Nord, dans l'Est de la France ou même ici, parfois. Oui, il faut un débat. Il faut un débat dépassionné. Il faut absolument éviter d'instrumentaliser cette question parce que au final, ce sont des morts, que ce soit en Méditerranée ou ailleurs. Moi, je ne suis pas sûr qu'il faille rajouter des règles et des lois. Je pense qu'il faudrait les appliquer pleinement, tout simplement. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. On pourrait avoir un long débat sur l’immigration, mais notre sénatrice est ici présente. Cela relève plus du national. Là, nous sommes clairement dans une politique nationale. Quand j’appelais de mes vœux ce débat, ce n’est pas forcément pour l’avoir ici. Même si on peut avoir nos avis respectifs. C’est que celles et ceux qui en ont la charge au niveau national, ou lors des élections présidentielles, portent enfin un vrai débat. Cela ne veut pas dire qu’il n’y a pas eu de lois. Des lois, il y en a encore plus que cela, si on prend une période d’autant plus grande. Il y en a une ou deux par an, quasiment, des lois sur l’immigration. Sauf qu’elles sont toujours teintées par une espèce de compromis fades sur tout un tas de sujets, qui mériteraient des décisions sans doute plus énergiques, comme vient de le faire le Danemark qui, me semble-t-il, est une vraie démocratie qui a réussi à traiter de manière transversale ce sujet et à faire reculer les extrêmes.

Mme JOURDA voulait intervenir.

Mme JOURDA – Je suis navrée, c’est un débat de niveau national et je suis co-rapporteuse du texte sur l’immigration, qui devait être examiné au Parlement et qui ne l’a pas été. Je voulais d’abord dire que les premiers responsables des morts en Méditerranée, que tout le monde déplore évidemment et qui attristent tout le monde, ce sont les passeurs. Ce sont les passeurs les premiers responsables, avant tout. Je crois qu’il faut le dire, et qu’on peut trouver tout de même un accord là-dessus.

Ensuite, c’est vrai que nous avons beaucoup de textes. Nous avons des débats souvent empêchés parce qu’ils sont toujours placés sur le plan moral. Or, une politique migratoire, ce n’est jamais que rappeler qu’un pays a des frontières et qu’il lui appartient de dire qui a le droit de passer ses frontières, dans quelles conditions, et qui a le droit de rentrer et de rester sur le territoire. Nous ne le faisons que très partiellement. Nous avons de nombreuses procédures pour rentrer. Il y a à peu près 186 occurrences différentes pour rentrer en France. C’est énorme, c’est compliqué pour les services, notamment de l’immigration, les services des préfectures. Mais il y a un débat que nous n’avons jamais eu, et qui existe dans d’autres pays, et des pays qui sont des grandes démocraties, c’est de dire pourquoi, en France, nous acceptons que des étrangers rentrent et restent vivre sur notre territoire. Cela me paraît un débat tout à fait légitime. C’est un débat qui nous ramène à dire qui peut entrer en France, pour quelles raisons, dans quelle importance numérique. C’est ce qu’on peut appeler d’une façon assez simple une politique de quotas, qui existe ailleurs. C’est un débat que nous n’avons jamais eu et que nous devrions, me semble-t-il, avoir, et qui ne me paraîtrait pas totalement stupide. Parce que vous le dites vous-même, nous n’arrivons plus à accueillir. Pourquoi ? Parce que nous avons un nombre extrêmement important qui embolise à peu près tous les services. Nous n’accueillons plus, nous ne traitons plus les demandes en temps suffisant. Nous n’assimilons plus, parce que ce n’est pas possible en raison du nombre. Nous ne reconduisons plus à la frontière des personnes qui n’ont pas le droit de rester sur notre territoire. J’ai sans doute rajouté un débat que nous ne devrions pas avoir. Je suis navrée, mais effectivement, c’est un débat important que nous n’avons jamais eu, me semble-t-il, dans des termes corrects.

LE PRÉSIDENT – Merci. J’ai peur que les prévisions horaires de M. GICQUEL ne soient plus respectées suite à vos interventions, Mme la Sénatrice. Il y aura sans doute des débats qui pourront arriver sur ce sujet. Mais nous voyons bien que parce que le débat n’a pas lieu, il a lieu dans les foyers, avec des visions un peu plus simplistes que celles et ceux qui en ont la charge. Je milite pour que ce débat ait lieu. Il faut qu’il ait lieu. Faute de quoi, nous avons effectivement des résumés assez simplistes de la chose. En France, sur les MNA, on doit avoir à peu près un sixième du budget lié à la protection de l’enfance qui est affecté aux MNA. Cela veut dire qu’il faut aussi être assez clair : on a créé de facto des filières d’immigration dans notre pays, qui favorisent les réseaux de passeurs. Mais les montants globaux qui sont alloués vont aussi peut-être au détriment d’un certain nombre d’actions qui devraient être menées au niveau de la protection de l’enfance. Même si une fois que les gens sont là, il faut qu’ils y restent. Sauf qu’on sait que nous avons à peu près 60 % de MNA qui ne sont pas mineurs. C’est aussi un autre sujet.

M. GIRARD – Je remets juste une toute petite pièce dans la machine. J’ai un peu réagi sur la question. Oui, je considère qu’il y a une crise de l’accueil, pas parce qu’il y a plus d’exilés, car en réalité, pas tant que ça. C’est plutôt constant. C’est plutôt qu’on décide de réduire les moyens ou

de ne pas faire ce qu'il faut. Simplement, si on va sur une politique des quotas, dans ce cas-là, il faudra qu'on aille jusqu'au bout et qu'on prenne en compte dans ces quotas les personnes qu'on doit accueillir au titre notamment du changement climatique. On sait aujourd'hui que le premier facteur de migration à travers le monde est lié au changement climatique. Qu'on le veuille ou non, le monde occidental est celui qui a généré massivement ce changement climatique et qui génère de fait ces migrations. Ces migrations qui d'ailleurs arrivent assez peu dans notre pays, mais plutôt dans les pays périphériques aux pays fuis par ces personnes, qui ne peuvent plus vivre dans un territoire qui va devenir invivable simplement parce que les températures, une partie de l'année, ne sont pas compatibles avec la vie humaine, tout simplement. Nous avons donc une responsabilité. Il faut absolument l'assumer. On ne peut pas simplement dire qu'on a des frontières, et ce n'est pas ce que vous avez dit, et qu'on décide qu'on reste entre nous et que tout va bien. Non, on a aussi un devoir d'accueillir. Puis, il y a des textes internationaux qui définissent ce qu'est le droit d'asile, et qu'il faut respecter, évidemment.

LE PRÉSIDENT – Je propose qu'on arrête là le débat dit « *national* ». Celles et ceux qui siègent ou qui aspirent à siéger à nouveau au sein des grandes assemblées pourront continuer à en débattre si tant est que les projets de loi reviennent au Parlement.

Nous allons quand même voter le bordereau en question. Y a-t-il des voix contre ce bordereau ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons à la 2^{ème} commission « Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées », actualisation du règlement départemental d'aide sociale. Marie-Odile JARLIGANT.

Actualisation du règlement départemental d'aide sociale

Mme JARLIGANT, rapporteure de la 2^{ème} commission – Merci, M. le Président. Le règlement départemental d'aide sociale constitue le document de référence pour l'application du droit social dans le département du Morbihan. Il nous permet de traduire, d'interpréter, de compléter les dispositions réglementaires nationales pour notamment les améliorer. C'est ainsi que ce rapport vise à inscrire au règlement départemental d'aide sociale des évolutions favorables aux Morbihannais : permettre la prise en charge des abonnements de transport en commun aux personnes handicapées ainsi qu'à leurs accompagnants dans le cadre de notre compétence de transport des élèves et étudiants en situation de handicap, accorder une aide financière aux résidents en domicile partagé aux revenus les plus modestes, tenir compte de l'ouverture de la PCH à de nouveaux publics, permettre son paiement à vie pour certains bénéficiaires, intégrer le nouveau forfait autonomie à nos dispositifs.

En élargissant le périmètre de compétences des commissions consultatives territorialisées d'action sociale, ce rapport nous permet d'exercer pleinement nos responsabilités dans l'accompagnement du public bénéficiaire de l'aide sociale dans le département.

Enfin, comme tout texte codifiant la réglementation en vigueur, vous trouverez en annexe au rapport une série de mises à jour qui, sans modifier le fond des dispositions, permet de disposer du règlement départemental d'aide sociale complet, cohérent et précis à disposition des Morbihannais, et ainsi leur faciliter l'accès à leurs droits.

En conclusion, le président nous propose d'approuver les modifications apportées au règlement départemental d'aide sociale listées en pages 121 à 128 du livre des rapports, qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

Il y a avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Point 12, aide à l'investissement dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées, Michel JALU.

Aide à l'investissement dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées

M. JALU, rapporteur de la 2^{ème} commission – Merci, M. le Président. Mesdames, Messieurs, soutenir fortement, comme nous l'avons toujours fait, l'investissement des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées constitue une évidence à plusieurs niveaux. Cela permet d'une part aux opérateurs de disposer de bâtiments plus qualitatifs et donc d'assurer un accueil plus adapté au public dont nous avons la responsabilité. Cela permet d'autre part de diminuer les coûts de construction et ainsi de limiter le reste à charge des usagers. Cela permet enfin, par effet de rebond, de limiter la dépense en fonctionnement du département qui, via l'aide sociale, prend une partie de l'amortissement et des frais financiers à sa charge. C'est pourquoi, nous pouvons être fiers d'avoir historiquement un dispositif d'aide parmi les plus importants de France au bénéfice de nos opérateurs de terrain. L'augmentation sans précédent des coûts de construction et des taux d'intérêt rogne cependant depuis deux années les effets positifs voulus par notre dispositif existant et contraint de nombreux projets en cours ou à venir dans leur faisabilité même. Aussi, il nous est proposé, en complément de notre dispositif actuel qui prévoit une aide de 20 % d'un plafond de dépenses par place de 100 000 €, soit 20 000 € d'aide par place au maximum, d'y ajouter une seconde tranche de 10 % d'aide supplémentaire pour un niveau de dépenses compris entre 100 000 et 180 000 €. Cette évolution permettra si besoin de porter notre effort en investissement à un maximum de 28 000 € par place.

En conclusion, le président nous propose de modifier avec effet du 1^{er} juillet 2023 les dispositifs d'aide à l'investissement pour les établissements sociaux et médico-sociaux, tels que présentés en pages 131 à 134 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Point 13, Soutien aux dispositifs d'habitats inclusifs, Fabrice ROBELET.

Départ de :

- M. Stéphane LEHEZIC (a donné pouvoir à M. Pierre GUÉGAN).

Soutien aux dispositifs "Habitats inclusifs"

M. ROBELET, rapporteur de la 2^{ème} commission – Merci, M. le Président. Chers collègues, face aux besoins de solutions toujours plus importantes pour nos Morbihannais âgés ou en situation de handicap, l'État se refuse à accorder des moyens nouveaux pour créer les places nécessaires. 1 600 places d'EHPAD manquent déjà aujourd'hui alors même que nous allons, dans les 15 prochaines années, doubler le nombre de Morbihannais en situation de dépendance. Dans le champ du handicap, c'est un Morbihannais sur deux avec une orientation vers un établissement médicalisé qui n'aura structurellement pas de solution. Dans ce contexte, le département assume pleinement sa responsabilité de chef de file de la politique de l'autonomie et, en son sein, du soutien à domicile. Si nous n'irons pas nous substituer aux compétences et aux responsabilités de l'État, nous avons, avec le développement historique des domiciles partagés, ainsi que des domiciles groupés et accompagnés, montré la voie d'un accompagnement digne, de taille humaine, sécurisé, dans un chez soi adapté. Outre l'accompagnement de la dépendance que ces modèles permettent, il s'agit par ces formes d'habitat adapté de favoriser le regroupement en centre-bourg de personnes âgées qui occupent souvent des logements devenus trop grands, trop compliqués à entretenir et qui, par leur localisation excentrée, contribuent à l'isolement des personnes, première marche vers la perte d'autonomie. Agir sur la dépendance, sur la prévention, créer du lien social, favoriser l'inclusion, c'est là toute l'intelligence de ces modes d'accompagnement que nous avons toujours portés et desquels nous pouvons être fiers. À ce jour, ce sont plus de 500 Morbihannais qui résident dans l'une de ces nombreuses formes d'habitats inclusifs que le département soutient.

Ce rapport vise à unifier nos différentes solutions dans un même cadre, qui définit pour la première fois ce qui est l'habitat inclusif et les modalités de soutien que le département peut être amené à proposer aux porteurs de projets. C'est par ce biais que nous permettrons aux associations, aux communes, aux familles, aux résidents de penser leur projet, de le travailler sereinement et d'en garantir la réussite. Il est enfin heureux de voir que l'État, par la CNSA, s'intéresse désormais à ces solutions souples et pragmatiques en permettant au département de conventionner avec lui, et ainsi contribuer à leur financement. C'est pourquoi, en lien avec ces conventionnements à venir, il nous est proposé d'acter aujourd'hui la poursuite de nos conventionnements ainsi que le principe du lancement d'appels à projets permettant de soutenir chaque année de nouveaux habitats inclusifs. Ces appels à projets permettront également si nécessaire d'orienter la localisation et/ou le projet envisagé, et ainsi toujours mieux coller aux besoins de nos territoires.

En conclusion, le président nous propose de mettre fin au 1^{er} juillet 2023 au dispositif « *Équipement des parties communes des domiciles groupés et accompagnés* » et « *Équipement des parties communes des domiciles partagés pour personnes désorientées* », et concomitamment, d'instituer à cette même date un dispositif d'aide à la mise en œuvre de l'habitat inclusif, comme présenté en pages 138 à 140 du livre des rapports. Le président nous propose de déployer ces habitats inclusifs dans le cadre d'appels à projets et de l'autoriser à signer les différents conventions et avenants à intervenir avec la CNSA et les porteurs de projets dans le cadre du soutien à ces habitats inclusifs.

Il y a un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Mme LE BOTERFF.

Mme LE BOTERFF – Merci, M. le Président, chers collègues, les bordereaux qui nous ont été présentés en commission découlent du schéma autonomie et des inscriptions budgétaires. Je m'attarderai aujourd'hui sur le bordereau que Fabrice vient de nous présenter. Le rapport présenté est clair, complet, prudent, l'expérience morbihannaise des domiciles partagés et les récentes difficultés que nous connaissons ayant sans doute laissé des traces. C'est une position volontariste de notre département d'accompagner des solutions diverses, adaptées aux

demandes de bon nombre de Morbihannaises et Morbihannais. En effet, soutenir et promouvoir la prévention, le maintien le plus longtemps possible d'une autonomie maximale est un cap à tenir. Ces projets novateurs ne doivent pas nous faire oublier la situation de nos EHPAD. L'inquiétude des directions des établissements de nos territoires est plus que palpable. Toutes les mesures prises récemment, évidemment nécessaires, le Ségur, changement de catégories des aides-soignantes, revalorisation des points d'indice, ne sont pas compensées à hauteur par l'État, laissant nos EHPAD, nos résidences autonomie, nos services de soins à domiciles dans de grosses incertitudes quant à leur avenir.

Le 4 avril dernier était enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population... vaste programme ! De l'aveu même de Jean-Christophe COMBE, qui imagine une réforme du grand âge avec des objectifs plus grands qu'elle, nous attendons les dernières annonces de cette réforme, que nous pourrions appeler « *L'Arlésienne* », annoncée en grande pompe pour l'automne. Pour l'instant, effets d'annonce, infantilisation des premiers concernés et leçons de morale sans se préoccuper de l'essentiel : les retours des acteurs du terrain sont loin d'être rassurants. Malgré mon naturel optimiste, je crains qu'une fois de plus en la matière, la montagne n'accouche d'une souris !

Nous voulons aussi dire un mot concernant le dispositif des domiciles partagés. Suite à une question soumise par notre groupe, des réunions ont eu lieu et une porte de sortie a été trouvée pour permettre de réduire l'impact financier du Ségur, pour la plus grande satisfaction des familles.

Pour terminer mon propos et revenir à une préoccupation plus locale, alors que nous venons de voter l'actualisation des aides à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux, nous nous interrogeons sur l'avancée des 100 places d'EHPAD pour lesquelles vous vous étiez engagé, M. le Président, à intervenir en haut lieu, créations qui ne viendraient qu'atténuer nos 1 600 places de retard. Mais déjà, 100 places, ce serait bien. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Peut-être que nous pouvons répondre à deux voix, avec Fabrice. Je vais répondre sur la fin, et Fabrice peut être sur le début.

Sur les 100 places, effectivement, nous avons eu une réponse plutôt favorable, mais un peu alambiquée, dans un style un peu ARS. J'avais normalement ce matin un rendez-vous d'1 h 30 avec la directrice régionale de l'ARS. Mais il y a eu un contretemps de sa part et je n'ai pas pu la voir. Là, c'est la nouvelle DG de l'ARS qui devait venir. Justement, dans les points à l'ordre du jour, nous avons ce sujet des 100 places, sur lequel on ne lâche pas. Nous sommes prêts à le financer. J'ai donc bon espoir que nous puissions y aboutir, même si nous sommes parfois sur des redéploiements. Nous sommes donc très vigilants pour qu'on ne se fasse pas attraper sur 100 places qui n'en seraient pas vraiment. Nous sommes vigilants, et ce rendez-vous va être reprogrammé au plus vite. C'est un peu dommage qu'il ait été annulé aujourd'hui.

Fabrice, veux-tu répondre sur la première partie ?

M. ROBELET – Sur les domiciles partagés, nous avons réuni à plusieurs reprises, et notamment un groupe d'élus avec des représentants de collectifs de famille, que nous avons reçus à plusieurs reprises tout au long de l'automne et l'hiver dernier, jusqu'au début du printemps... nous avons aussi rencontré ici même dans cet hémicycle toutes les communes, tous les maires ou présidents de CCAS, ou les adjoints aux affaires sociales des communes qui ont dans leur territoire un domicile partagé. Nous avons bien vu, à la demande du président, que c'était une préoccupation générale, du nord au sud, de l'est à l'ouest de ce département, que de les écouter, de les entendre. Nous avons travaillé. Nous avons proposé une aide aux personnes qui sont le plus en difficulté. Cela représente à peu près un tiers des résidents des domiciles partagés, avec un accompagnement exceptionnel sous forme d'APA de 100 € par mois, par résident. Ce qui représente, sur les 380 résidents de domiciles partagés, un tiers d'entre eux qui a une aide exceptionnelle du département permettant de compenser la prime Ségur qu'ils ne peuvent pas avoir, puisque ce sont des résidents employeurs. Vous connaissez tous la raison pour laquelle ils ne peuvent pas se voir appliquer le texte national. En tout cas, je pense que cela apporte la

réponse aux attentes, aux différentes inquiétudes. C'est le fruit des discussions. Je pense qu'unaniment, tout le monde est satisfait de la réponse que nous avons apportée.

LE PRÉSIDENT – Merci. Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous passons au point 14, la politique en faveur des personnes handicapées. Karine BELLEC.

La politique en faveur des personnes handicapées

Mme BELLEC, rapporteure de la 2^{ème} commission – Merci, M. le Président. L'exercice budgétaire de la décision modificative 1 permet en cours d'année d'ajuster le montant de nos inscriptions budgétaires au niveau réel des dépenses constatées l'année précédente ainsi qu'aux besoins actualisés. Ainsi, le rapport qui nous est soumis a pour objet, d'une part, d'acter un résultat excédentaire de plus de 500 000 € dans le budget de fonctionnement de la MDA fin 2022, excédent qui permet de diminuer d'autant la subvention du département au fonctionnement de la MDA pour l'exercice 2023, et d'autre part, d'ajuster les crédits nécessaires pour faire face à l'évolution importante des dépenses de prestations de compensation du handicap (PCH).

Concernant l'excédent de la MDA, celui-ci s'explique par deux éléments complémentaires : un ajustement des recettes versées à la MDA par la CNSA, d'environ 150 000 €, et l'application d'une règle comptable qui oblige le département à surévaluer le montant de sa participation pour l'année N. Le département avait ainsi prévu une participation de 1 450 000 € au budget de fonctionnement de la MDA, montant qu'il est proposé de ramener au réel des besoins constatés pour l'année 2023, soit 1 183 000 €. Cet ajustement strictement comptable de la subvention du département au budget de fonctionnement de la MDA maintient néanmoins le budget de fonctionnement lui permettant, pour cette année, de maintenir cinq postes complémentaires afin de réduire les délais de traitement, d'honorer l'ensemble de ses engagements financiers et de disposer au besoin d'une marge lui permettant de faire face, d'ici à la fin 2023, à d'éventuels besoins complémentaires. Cet ajustement a fait l'objet d'un vote positif en ce sens par la Comex de la MDA le 5 juin dernier.

Enfin, pour rappel, cette contribution du département au budget de fonctionnement de la MDA ne tient pas non plus compte des plus de 600 000 € de masse salariale que le département consent pour le compte de la MDA par la mise à disposition d'agents ni du coût de la gestion par le département des fonctions supports de la MDA.

Concernant le besoin complémentaire de crédits pour la PCH, le constat du 1^{er} trimestre 2023 est celui d'une augmentation de 7 % du nombre de bénéficiaires, corrélée à une augmentation de 11 % du niveau des dépenses par comparaison à la même période, en 2022. Cette hausse supérieure à l'anticipation faite au moment de l'adoption du budget 2023 s'explique par l'effort toujours croissant d'inclusion et l'ouverture de nouveaux droits aux bénéficiaires de la PCH. Elle nécessite l'inscription d'un crédit complémentaire de 2 M€.

En conclusion, le président nous propose d'arrêter le montant de la participation du département au budget de la MDA pour 2023 à 1 183 542,54 € et de voter les crédits budgétaires figurant à la page 180 du livre des rapports.

Il y a eu un avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions ?
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup. Voilà qui clôture la commission 2.

Nous passons à la dernière commission, la 1^{ère}. Nous allons commencer par le bordereau n° 2, dette départementale et autres mouvements financiers. Au rythme où on se désendette, la Sénatrice n'aura bientôt plus grand-chose à nous dire.

RAPPORT N° 2 (Pos. 22183)

Dette départementale et autres mouvements financiers

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission – C'est à peu près le cas, M. le Président. Je vais essayer de rattraper le temps que j'ai fait perdre tout à l'heure par mon intervention.

Trois ajustements budgétaires sont nécessaires, d'une part, pour poursuivre le désendettement du département. Trois emprunts restent dus, pour lesquels nous voulons rembourser le capital à hauteur de 2 900 000 €. Il est proposé un crédit de paiement complémentaire de ce montant.

D'autre part, dans le cadre de l'accord conclu avec la SCI des casernes du Morbihan et du provisionnement pour risques et charges pour l'externalisation des casernes de gendarmerie, il est proposé d'inscrire un crédit complémentaire de 265 000 € en dépenses et en recettes, pour honorer l'indemnité de sortie de la caserne de Gourin, et enfin pour constater le remboursement par le GIP Inovalys de dépenses de gaz qui avaient été prises en charge par le département, soit une somme de 72 000 € qu'il est proposé d'inscrire en crédits de recettes.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés en page 18 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Toujours Mme JOURDA pour les moyens logistiques et la gestion du patrimoine, avec des ajustements budgétaires.

RAPPORT N° 3 (Pos. 22184)

Moyens logistiques et gestion du patrimoine Ajustements budgétaires

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission – Ces ajustements budgétaires sont proposés pour répondre aux besoins qui ont été exprimés depuis le vote du budget primitif : un premier abondement à hauteur de 750 000 € sur l'autorisation de programme « *Maintenance et travaux dans les bâtiments* », pour les locaux qui vont servir à héberger le service de gestion de la flotte automobile, (250 000 €), et pour l'opération de restructuration de l'hémicycle, nous avons besoin d'une somme complémentaire pour la rénovation énergétique et la mise aux normes en termes d'accessibilité, pour une somme de 500 000 €.

Il y a un 2^{ème} ajustement sur la gestion du patrimoine immobilier. C'est une demande d'inscription complémentaire à hauteur de 400 000 € en crédits de paiement de fonctionnement, pour l'augmentation du prix du carburant et des pièces détachées pour l'entretien de la flotte automobile.

Enfin, pour le bon fonctionnement des services, il vous est demandé un ajustement budgétaire à hauteur de 257 000 €.

S'agissant des recettes patrimoniales, un crédit complémentaire est inscrit pour 25 000 €. Il s'agit de locaux qui étaient occupés précédemment par la paierie départementale, qui a été transférée sur le site de Troadec. Ils sont désormais occupés par la SEM Atout ports et la région Bretagne.

Le président vous propose en conclusion de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés à la page 21 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ?

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous passons au point 4, prévention et sécurité civile, sanitaire et environnementale. Denis BERTHOLOM.

RAPPORT N° 4 (Pos. 22096)**Prévention et sécurité civile, sanitaire et environnementale**

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le Président. Notre département soutient les communes et les EPCI dans leurs projets de création, d'extension et de réhabilitation des centres d'incendie et de secours. Modifié en 2019, le dispositif « *Centre d'incendie et de secours* » permet aux communes et EPCI de bénéficier d'un soutien financier du département pouvant atteindre 200 000 €, soit 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 M€ HT. Dans le cas de projets situés dans les îles ou les communes littorales, de même que pour les projets intégrant des travaux d'aménagement de vestiaires pour les sections de jeunes sapeurs-pompiers, le taux peut atteindre 30 %. Compte tenu du contexte économique actuel, avec une hausse des coûts et des matériaux, il nous est proposé de revoir le plafond de la dépense subventionnable et de le fixer à 2 M€ HT. De plus, désormais, compte tenu de nos liens avec le SDIS, son avis sur la pertinence des projets sera systématiquement sollicité.

Enfin, afin de répondre favorablement à l'ensemble des sollicitations et au regard des demandes en cours, l'autorisation de programme de 1,3 M€ votée au titre de l'exercice 2023 ne sera pas suffisante. Il nous est donc proposé d'abonder l'autorisation de programme SDIS de 200 000 €, portant son montant global à 1,5 M€. Cet ajustement est sans incidence sur les crédits de paiement 2023.

En conclusion, M. le Président nous propose :

- d'approuver les modifications apportées au dispositif « *Centre d'incendie et de secours* », qui prendront effet au 1^{er} juillet prochain,
- et de voter les crédits budgétaires figurant en page 23 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Rapport suivant, où nous aurons simplement un dont acte, le rapport n° 5 sur le compte rendu des délégations exercées par le président pour l'année 2022 et le compte rendu de délégation en matière d'ester en justice. Denis BERTHOLOM.

RAPPORT N° 5 (Pos. 22259)

Compte rendu des délégations exercées par le président – année 2022 **Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice**

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Ce compte rendu porte sur les délégations exercées par notre président au cours de l'année 2022, conformément à la délibération adoptée lors de notre réunion du 1^{er} juillet 2021. L'exercice de ces compétences implique qu'il en soit rendu compte devant l'assemblée départementale. À ce titre, le président nous informe entre autres que 4 198 aides et mesures ont été accordées au titre du FSL en 2022, que ce soit au titre de l'accès à un logement, du maintien dans le logement ou du fonds énergie eau.

Par ailleurs, au cours de cette année 2022, aucun don, leg ou contrat d'assurance-vie désignant le département comme bénéficiaire n'a été accepté. Vous trouverez exposées des pages 27 à 101 du livre des rapports les 7 annexes dressant l'état récapitulatif des décisions prises au cours de l'année écoulée.

Par ailleurs, lors de notre réunion du 17 mars dernier, nous avons étendu le champ de délégation confié au président notamment en matière d'ester en justice. En application du code général des collectivités territoriales, il convient de rendre compte de l'exercice de cette délégation à la plus prochaine réunion du conseil départemental. Aussi, l'annexe n° 8 dresse un état récapitulatif des actions en justice entre mars et mi-mai 2023.

En conclusion, M. le Président nous propose de lui décerner acte de cette communication.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Non.

Nous pouvons en prendre acte formellement.

Merci beaucoup. Nous allons passer au rapport n° 6, le rapport d'activité 2022. Gilles DUFEIGNEUX va nous le présenter, sa synthèse du moins.

Départ de :

- Mme Hania RENAUDIE (a donné pouvoir à M. Nicolas JAGOUDET).

Rapport d'activité pour 2022

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission – Oui, M. le Président. Cela tombe bien, c'est un peu ce que j'allais vous proposer. Le rapport d'activité, c'est effectivement un document très important, qui est un document légal qu'on se doit de produire tous les ans. Il a l'intérêt de récapituler l'année précédente. Il est un peu en décalage, du coup, par rapport à la dynamique de l'année qui suit, dans laquelle nous sommes. Enfin, c'est un document extrêmement intéressant parce qu'il permet, y compris des communications vis-à-vis de l'extérieur, et également de rassembler les politiques, les programmes d'intervention, nos moyens, tout ce que nous faisons, et de le quantifier. Nous pouvons simplement noter quelques éléments, mais encore une fois, je pense que chacun l'a lu dans le détail et je ne vais pas paraphraser le document.

Quand même, en matière de politique d'investissement direct, il y a un certain nombre de sujets qui sont retracés comme les 40 M€ qui ont été affectés aux routes départementales. C'est quand même assez significatif. Il y a les travaux d'investissement dans les collèges publics, à 22,5 M€. Nous en parlons tout à l'heure. Il y a surtout un PPI de 175 M€ qui a été acté en 2022 sur la période 2023-2028. C'est là aussi tout à fait significatif. En matière d'investissement indirect, c'est 73 M€ en 2022, avec quelques points forts : l'accompagnement des collectivités morbihannaises dans leurs projets. Pour les services de proximité, je crois que c'est très important, avec près de 50 M€ qui ont été affectés à cette enveloppe. Il y a le programme de solidarité territoriale. Le département a soutenu en 2022 plus de 500 équipements publics, au profit là aussi des territoires. Tout cela a été fait en corrélation avec nos compétences principales que sont les dépenses sociales, de 387 M€ l'année dernière, l'éducation, aussi bien avec les dotations financières publiques et privées que les équipements structurants, les personnels dédiés, etc. Puis, il y a eu un plan d'équipement numérique qui a été adopté là aussi pour la période 2023-2027.

Sur ce document, le président vous propose de lui décerner acte de sa communication.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce rapport d'activité ? Non.

C'est un rapport qui est bien fait. Il permet à celles et ceux qui veulent découvrir exactement ce que nous faisons au département d'avoir une bonne vision de tout ce qui peut être fait. Merci.

Nous allons passer au rapport n° 7, qui est la prévention et la gestion des risques institutionnels. C'est quelque chose de nouveau. Gilles DUFEIGNEUX.

Prévention et gestion des risques institutionnels

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission – C'est nouveau, oui. La période que nous vivons est complexe. Personne n'en doutera. Il y a une complexité accrue des systèmes sociaux humains, un bouleversement des équilibres et de nos écosystèmes, des effets systémiques des crises, l'accélération de certains phénomènes, à l'image des phénomènes climatiques. C'est la raison pour laquelle notre collectivité s'engage dans un certain nombre de démarches, dont celle du management du risque. Il est important d'identifier ce qui pourrait nous arriver un jour. C'est ce qui est aujourd'hui soumis à votre approbation. Pour cela, la collectivité a souhaité dans un premier temps cartographier un peu les risques, les principales vulnérabilités. Une première cartographie globale a été établie en 2022, recensant nos vulnérabilités, et les évaluant. Pour consolider le dispositif, trois instances sont proposées d'être créées : une commission risque qui sera placée sous l'autorité du président et composée des membres de la 1^{ère} commission et du directeur général des services, avec une réunion au début d'automne, un comité risque composé des membres du comité de direction, se réunissant tous les semestres, et enfin une cellule risque qui sera chargée de l'actualisation biannuelle de la cartographie et du suivi des mesures, et des éléments nécessaires à l'évaluation du dispositif.

Il est important de rappeler que cette approche ne dessaisit pas les cadres de notre collectivité de leur capacité à gérer les risques relevant de leur périmètre naturel d'intervention, bien évidemment.

En conclusion, le président nous propose :

- d'engager le département dans une démarche de management du risque ;
- et d'approuver le cadre organisationnel présenté constitué des trois instances précitées.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité.

Nous allons passer au bordereau n° 8 sur les titres participatifs du Morbihan dans l'office public de l'habitat Morbihan habitat. Sont en départ et doivent donc sortir les membres du conseil d'administration, soit Myrienne COCHÉ, Pierre GUÉGAN, Marie-Hélène HERRY, qui est absente et son binôme ne votera donc pas pour elle, Nicolas JAGOUDET, Marie-José LE BRETON, qui est absente également, et Soizic PERRAULT.

Je passe la parole à Denis BERTHOLOM.

Sortie de la salle des délibérations à 18 h de : Myrienne COCHÉ, Pierre GUÉGAN, Nicolas JAGOUDET et Soizic PERRAULT.

Titres participatifs du département du Morbihan dans l'office public de l'habitat Morbihan Habitat

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Depuis le 1^{er} janvier 2023, Bretagne Sud Habitat, Lorient habitat et Vannes Golfe habitat ont fusionné pour donner naissance à un nouvel office public de l'habitat : Morbihan Habitat. La mission de Morbihan Habitat est d'apporter des solutions de logement dans un territoire attractif qui voit sa population augmenter, particulièrement chez les seniors. L'objectif est d'augmenter les capacités de production de logements sociaux, d'anticiper le changement climatique et d'adapter les logements au vieillissement. À ce titre, Morbihan Habitat a adopté un important programme de construction de logements sociaux et de rénovation du parc actuel de 32 000 logements. La hausse des taux d'intérêt, tout particulièrement du livret A, vient détériorer l'équilibre financier des opérations et la situation financière de l'ensemble des offices. Créés en 1983, mais possibles pour les offices publics de l'habitat (OPH) depuis la loi ELAN de novembre 2018, les titres participatifs constituent un moyen d'élargir la palette des financements, constituée actuellement des subventions et des emprunts. Ils permettent à un OPH d'augmenter ses fonds propres et donc sa capacité d'investissement en constructions neuves et réhabilitations.

Pour permettre à Morbihan Habitat de réaliser son programme de constructions/réhabilitations, il est proposé que le département souscrive à des titres participatifs à émettre par Morbihan Habitat à hauteur de 5 M€ en 2023. Les EPCI du Morbihan, et tout particulièrement Lorient Agglomération et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, seront eux aussi amenés à souscrire des titres participatifs afin de contribuer au programme de développement du parc de logements sociaux dans notre département. Les conditions de rémunération et de remboursement des titres participatifs étant encore en discussion, il nous est proposé de déléguer à la commission permanente les modalités pratiques relatives à la souscription de ces titres participatifs.

En conclusion, M. le Président nous propose de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés à la page 110 du livre des rapports, d'approuver le principe d'une souscription de titres participatifs à hauteur de 5 M€ en 2023 à émettre par l'office public de l'habitat Morbihan Habitat, de déléguer à la commission permanente du conseil départemental le soin de fixer les modalités de mise en œuvre. Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Denis. C'est un gros bordereau qui marque la volonté qui est la nôtre en matière d'habitat dans le département. J'ai pu en parler dans mes propos liminaires et ce sont des bordereaux essentiels. Là, nous donnons des moyens, sachant que l'agglomération de Vannes et l'agglomération de Lorient vont faire de même.

M. GIRARD.

M. GIRARD – M. le Président, chers collègues, nous avons mal anticipé la règle de déport et c'est Myrienne COCHÉ qui devait intervenir. Elle a écrit, je lis. Mais ce n'était pas prévu ainsi. Je vais essayer de m'appliquer à lire le texte comme il faut.

Nous traversons une crise du logement inédite, violente ! Quels que soient ses moyens financiers, chacun devrait pouvoir se loger de façon décente et à des prix accessibles. Pourtant, force est de constater que le mal-logement ne cesse d'augmenter et touche près de 4,1 millions de personnes en France, dont les femmes et les enfants parmi les plus vulnérables, mais également, fait nouveau, des travailleurs. Or, le logement est un droit qui garantit contre la précarisation, le décrochage social et l'exclusion. Hausse des prix des terrains, envolée des coûts de construction, principalement liée aux prix des matériaux du fait de la guerre en Ukraine, passage à la réglementation environnementale RE2020, on constate une chute de la construction et un blocage du marché de la location. En parallèle, l'accession à la propriété est freinée par la remontée des taux des crédits immobiliers et des refus de prêts plus nombreux. Mais les causes

ne sont pas que conjoncturelles. On assiste à un abandon de l'État. Le budget consacré au logement n'a jamais été aussi bas : 1,7 % du PIB ! Et le ministère du Logement serait particulièrement sollicité pour faire des économies dans le budget 2024. L'État a aussi fragilisé le modèle économique du logement social freinant ainsi considérablement la production qui fait défaut aujourd'hui face à la forte augmentation de la demande. Rien que dans le Morbihan, on est passé de 14 000 demandes à 20 000 en 3 ans : une ponction dans le budget des bailleurs sociaux de près de 2 milliards par an avec l'application de la réduction du loyer de solidarité et de l'augmentation du taux de TVA ! C'est une rustine que l'État a imposée aux bailleurs sociaux pour compenser leur capacité en baisse de l'autofinancement des projets neufs, tout en les invitant à vendre une partie de leur patrimoine, affaiblissant encore plus l'offre locative.

Aujourd'hui, vous nous proposez de souscrire des titres participatifs à hauteur de 5 M€ au profit de Morbihan Habitat. Nous ne pouvons qu'adhérer à cette initiative qui va permettre de renforcer la structure financière de cet office. Il y a quelque temps, j'avais suggéré (Myrienne) en commission permanente que face à la dynamique des DMTO, une partie des recettes pouvait être fléchée au financement du logement social et du logement pour tous. Nous en avons parlé un peu ce matin. Cela pourrait aussi être une contribution à l'effort foncier que les EPCI notamment doivent faire pour constituer du foncier en vue de futurs logements sociaux. Il nous semble que, même si nous constatons une inflexion du marché immobilier aujourd'hui, cette proposition pourrait avoir une traduction dans l'octroi de subventions à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux inscrite dans un PDH que nous attendons toujours. Rappelons que les titres participatifs font l'objet de rémunération et de remboursement et impacteront à un moment donné les comptes de Morbihan Habitat.

Vous l'avez compris, M. le Président, nous voterons pour cette proposition tout en étant en attente d'une politique encore plus volontariste du département. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Effectivement, sur l'aspect national, le compte n'y est pas. Mais nous allons être à peu près d'accord sur ce sujet. Là, on met des titres de participation pour être actif tout de suite. Puis, nous aurons naturellement à débattre, sans doute à la session de novembre ou de décembre, de la stratégie départementale de l'habitat, qui posera les choses de manière encore plus large sur nos interventions, nos ambitions et la manière dont nous souhaitons agir à l'échelle départementale.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.
Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Nous allons passer au point 9, l'augmentation de capital de la Compagnie des ports du Morbihan. Je laisse la parole à Gilles DUFEIGNEUX.

Retour dans la salle des délibérations à 18 h 08 de : Myrienne COCHÉ, Pierre GUÉGAN, Nicolas JALU et Soizic PERRAULT.

RAPPORT N° 9 (Pos. 22372)**Augmentation de capital de la Compagnie des ports du Morbihan**

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission – M. le Président, créée en 2012, la Compagnie des ports du Morbihan gère 17 ports de plaisance, premier gestionnaire de ports de plaisance en France. Sur la période 2013-2022, la Compagnie des ports du Morbihan a investi près de 100 M€ dans les ports de plaisance dont elle assure la gestion. Chaque port a été concerné par des aménagements permettant d'améliorer son attractivité. Nous l'avons encore vu il y a quelques mois à Port Haliguen.

S'appuyant sur une progression de son chiffre d'affaires chaque année, la Compagnie des ports vient d'adopter un plan pluriannuel d'investissement de 102 M€ pour la période 2023-2028. Société publique locale détenue à 100 % par des collectivités morbihannaises, et pour mener à bien le plan d'investissement indiqué ci-avant, il vous est proposé d'approuver une nouvelle augmentation de capital de 5 999 964 € à réaliser en deux temps pour aboutir à un capital social porté à 16,85 M€ à la fin de cette opération. Dans un premier temps, le département du Morbihan souscrirait à cette augmentation de capital pour un montant de 4 999 947 €, laissant la différence aux autres collectivités locales actionnaires. Si d'aventure, ces autres collectivités actionnaires ne souscrivaient pas à cette augmentation de capital, le département souscrirait à nouveau pour compléter l'augmentation jusqu'à hauteur des 5,9 M€ souhaités.

En conclusion, le président nous propose :

- de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés à la page 113 du livre des rapports ;
- d'approuver le principe d'une augmentation de capital de 5 999 964 € à réaliser par la Compagnie des ports du Morbihan grâce à l'émission de 86 956 actions nouvelles émises au pair et la modification du capital social en résultant ;
- et enfin d'approuver la participation du département à cette augmentation de capital pour un montant de de 4 999 947 € correspondant à la souscription de 72 463 actions nouvelles d'une valeur nominale de 69 € émises au pair.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à un autre bordereau, où un certain nombre de personnes doit être en déport. C'est l'avance en compte courant d'associé par le département à la SPL Compagnie des ports du Morbihan. Doivent sortir moi-même en tant que président, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD, Marie-Hélène HERRY, qui n'est pas là, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Marie-José LE BRETON, Gérard PIERRE et Marianne ROUSSET.

Je vais laisser Ronan LOAS présider la séance et c'est Gaëlle FAVENNEC qui va rapporter ce bordereau.

Sortie de la salle des délibérations à 18 h 10 de : David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Gérard PIERRE et Marianne ROUSSET.

RAPPORT N° 10 (Pos. 22378)

Avance en compte courant d'associé par le département à la SPL Compagnie des ports du Morbihan

Mme FAVENNEC, rapporteure de la 1^{ère} commission – Chers collègues, depuis plus de 10 ans, la Compagnie des ports du Morbihan met en œuvre une stratégie de développement basée sur des investissements dans les 17 ports de plaisance dont elle assure la gestion afin de proposer des services de qualité aux plaisanciers à travers une offre commerciale régulièrement renouvelée. Le plan pluriannuel d'investissements de la Compagnie des ports du Morbihan pour la période 2023-2028 vient d'être adopté à hauteur de 102 M€. Ce programme de travaux fait l'objet d'un plan de financement réparti de manière équilibrée entre les différentes ressources possibles : autofinancement, subventions des collectivités, emprunts et lignes de trésorerie.

Le présent rapport vous propose d'accorder à la Compagnie des ports du Morbihan une avance en compte courant d'associé de 4 M€. Cette avance permettra de soutenir l'effort financier durant la réalisation simultanée des deux grands projets à La Trinité-sur-Mer et au Crouesty à Arzon. Cette avance sera rémunérée au taux de 1 % par an, ce qui rend ce mode de financement intéressant dans le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt des emprunts proposés par les banques. D'une durée de deux ans et renouvelable une fois conformément aux articles L. 1522-4 et L. 1522-5 du code général des collectivités territoriales, cette avance vient compléter le soutien financier du département à la Compagnie des ports qui agit pour le développement du territoire morbihannais.

En conclusion, il vous est proposé :

- de voter les crédits budgétaires correspondants, sur la base des éléments financiers récapitulés à la page 115 du livre des rapports ;
- d'accorder une avance en compte courant d'associé au profit de la SPL Compagnie des ports du Morbihan d'un montant de 4 M€ versée en 2023, rémunérée au taux de 1 % par an et remboursable en une seule fois au plus tard le 30 juin 2025 ;
- de m'autoriser à signer la convention relative à l'avance en compte courant d'associé à intervenir avec la SPL Compagnie des ports du Morbihan, telle que jointe en annexe.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

M. LOAS – Merci, Gaëlle. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Non.

Nous allons passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 29 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Bordereau adopté.

⇒ Retour dans la salle des délibérations à 18 h 14 de : David LAPPARTIENT, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Gilles DUFEIGNEUX, Damien GIRARD, Marie-Odile JARLIGANT, Muriel JOURDA, Gérard PIERRE et Marianne ROUSSET.

⇒ Départ de Gwenn LE NAY (a donné pouvoir à Françoise BALLESTER)

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Nous allons passer au dernier bordereau inscrit, le bordereau n° 1 sur le budget supplémentaire 2023, budget principal, décision modificative n° 1. Je laisse la parole à Muriel JOURDA.

Budget supplémentaire 2023
Budget principal
Décision modificative n° 1

Mme JOURDA, rapporteure de la 1^{ère} commission – Merci, M. le Président. C'est un peu le bordereau qui reprend les décisions que nous avons votées durant cet après-midi. C'est donc le projet de budget supplémentaire qui va nous permettre d'évoquer le résultat et son affectation, les recettes nouvelles, les dépenses nouvelles et les autorisations de programme complémentaires et nouvelles.

Dans un premier temps, il nous est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2022, qui intégraient, je le rappelle, les résultats comptables des établissements publics d'enseignement, c'est-à-dire les collèges Le Coutaller et Kerentrech de Lorient qui ont été fermés, résultats à hauteur de 159 484,19 €. Ces résultats sont les suivants. Pour la section de fonctionnement, nous avons un résultat excédentaire en 2022 de 260 129 172,08 €. Pour la section d'investissement, le solde d'exécution est négatif à hauteur de 151 464 091,47 €. Il vous est proposé d'affecter les résultats 2022 ainsi qu'il suit : la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 151 464 091,47 € correspondant au solde d'exécution 2022 de la section d'investissement, l'inscription du solde de 108 665 680,61 € en excédent de fonctionnement reporté. Je rappelle qu'en ce qui concerne les espaces naturels sensibles, le 17 mars dernier, nous avons constaté, à l'issue de l'exercice 2022, un besoin de financement dont nous avons indiqué qu'il serait couvert par les recettes issues du budget général. Voilà pour le résultat et son affectation.

Concernant l'ajustement des crédits 2023 en recettes et en dépenses, nous avons des recettes nouvelles qui s'élèvent à 15 838 000 €, des ajustements de recettes qui résultent de la notification des montants qui nous a été faite, qui vont se traduire par des inscriptions complémentaires. En raison du taux d'évolution entre la TVA nationale 2022 définitive et la TVA nationale 2023 estimée dans la loi de finances, qui s'établit à plus 6,08 % alors que nous avons tablé sur une baisse de 4 % au vu des projections macro-économiques à l'automne 2022, il vous est proposé d'inscrire plus 11 876 000 € en compensation de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et 3 260 000 € pour la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE.

La deuxième recette nouvelle au titre de la DGF est de 340 000 €. Par ailleurs, nous avons évoqué tout à l'heure la gendarmerie et notre bail emphytéotique administratif, dont vous connaissez les problématiques. S'agissant de la gendarmerie de Gourin, il faudra générer une inscription tant en recettes qu'en dépenses d'un crédit de 265 000 €. Je rappelle que la décision modificative intègre la recette complémentaire de 97 000 € que nous avons également évoquée s'agissant des remboursements par le GIP Inovalys des dépenses de gaz prises en charge par le département et l'occupation des locaux à par la SEM Atout ports et les services de la région Bretagne.

Pour les dépenses nouvelles, elles s'élèvent à 32 369 397,54 €, dont 6 079 560,54 € en section de fonctionnement et 26 289 837 € en investissement.

Tout d'abord, sur la politique « *Infrastructures et mobilité* », un crédit complémentaire 9 310 000 € pour conforter l'entretien et l'exploitation du réseau routier, les programmes routiers départementaux, les opérations au titre des mobilités douces et financer la réalisation des travaux entrepris sur le réseau routier départemental auprès des collectivités.

Au titre des « *Solidarités et de l'action sociale* », c'est un crédit complémentaire de 3 123 542,54 € : 1 723 000 € pour les personnes handicapées, 1 250 000 € pour la protection de l'enfance, 150 000 € pour l'habitat.

Pour la politique « *Développement du territoire* », les crédits inscrits s'élèvent à un peu plus d'1 M€, au titre du fonds d'intervention en eau potable et assainissement essentiellement.

Pour la politique « *Éducation, culture et sport* », le montant des crédits inscrits est de 311 700 €.

Pour la politique « *Ressources et transferts* », c'est un peu plus de 19 350 000 €.

Sur la « *Dette et les autres mouvements financiers* », pour 17 175 000 €, il y a 5 M€ pour Morbihan Habitat, 5 M€ pour l'augmentation du capital de la Compagnie des ports du Morbihan, 4 M€ pour la Compagnie des ports du Morbihan et 2,9 M€ pour le remboursement anticipé des trois emprunts que nous avons précédemment évoqués. Nous avons par ailleurs une fraction de TVA compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui présentent un trop-perçu d'un montant de 1 477 449 €. Il nous est proposé une inscription de crédits d'un montant de 1 500 000 € à ce titre. Enfin, une réduction de crédits de 740 163 € est proposée pour divers ajustements sur les autorisations de programme et d'engagement.

En conclusion, les dépenses nouvelles sont compensées en partie par les recettes nouvelles. Cela laisse un besoin de financement d'un peu plus de 16 M€, qui va être assuré par un prélèvement sur l'excédent global de fonctionnement 2022 de 108 665 680,61 €, avec un solde de 92 134 283,07 €. Cela nous permet de réduire la prévision d'emprunt 2023 et de la ramener à 6 831 200,93 €. Voilà pour l'équilibre des recettes et des dépenses.

Sur les autorisations de programme, deux autorisations de programme complémentaires et deux autorisations de programme nouvelles pour un montant de 26 814 000 € : les ajustements concernent tout d'abord la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 14 870 000 €, les travaux des collèges Gourin et Jules Simon, les infrastructures routières, l'entretien et l'exploitation du réseau, les travaux de la cale de Plœmeur, la nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement foncier, des travaux dans les bâtiments culturels et les propriétés historiques départementales, des acquisitions foncières et les études routières, les travaux dans des bâtiments divers. Vous vous en rappelez le bâtiment pour gérer la flotte automobile et l'hôtel du département.

D'autre part, les programmes de subventions sont également prévus à hauteur de 11 944 000 €, dont 8 800 000 € au titre des aides aux investissements des territoires pour les opérations spécifiques et des subventions au titre de la solidarité territoriale, 1 600 000 € pour des subventions routières, notamment Locminé et Vannes sur des projets de transport de voirie, et 500 000 € au titre du fonds d'intervention en eau potable et assainissement. Il y a enfin 500 000 € pour l'habitat public.

J'indique qu'en raison de l'application des règles adoptées en matière de caducité des subventions, le montant total des autorisations de programme est ramené à 26 811 718 €.

En conclusion, après tous ces chiffres, :

- Il vous est proposé d'affecter au budget supplémentaire 2023 les résultats 2022 dans les conditions suivantes : couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 151 464 091,47 € et inscription du solde du résultat, soit 108 665 680,61 € en excédent de fonctionnement reporté.
- Il est proposé de voter la décision modificative n° 1 de 2023 tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme telle qu'elle résulte du document budgétaire et des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion.
- Enfin, il vous est proposé de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés aux pages 10 et 11 du livre des rapports.

Il y a un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci d'avoir su synthétiser parfaitement cette décision modificative. Y a-t-il des remarques ? M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci. M. le Président, chers collègues, tout comme vous, le groupe de gauche et écologiste est conscient des incertitudes qui existent, au niveau national, sur les perspectives budgétaires des conseils départementaux. Nous sommes tout autant que vous attachés à la

décentralisation amorcée il y a 40 ans sous la présidence de François MITTERRAND, par Gaston DEFFERRE. Je me permets de le souligner puisque votre pudeur bien connue, M. le Président, vous a empêché de les citer tout à l'heure, lorsque vous avez fait allusion à cet anniversaire. Et ce n'est pas tous les jours qu'on entend du bien de leaders de gauche dans cet hémicycle. J'en profite. Nous avons déjà à plusieurs reprises déploré l'autonomie fiscale réduite des départements, avec, c'est vrai, des recettes en partie volatiles. Nous ne mésestimons pas davantage les dépenses nouvelles générées par le contexte que nous traversons : l'impact de l'inflation (certaines dépenses présentées dans ce rapport en sont la traduction concrète) ou, dans un proche avenir, les effets de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Malgré tout cela, force est de constater que la situation financière des départements français est bien meilleure qu'il y a quelques années. Le Morbihan l'illustre de façon évidente, avec un excédent de fonctionnement record. Vous savez que la moyenne des excédents constatés au cours des 10 dernières années s'établit à 43 M€. L'excédent 2022 se fixe pour sa part à 108,66 M€. Dans cette première décision modificative, s'y ajoutent des recettes complémentaires de 15,83 M€ (dues essentiellement aux fractions de TVA, perçues en compensation de ressources que l'État a transféré ailleurs ou supprimé). Invariablement, vous continuez à conduire la collectivité sur la voie que vous avez tracée depuis plusieurs années : réduction de l'autorisation d'emprunt et, sauf surprise, pas d'emprunt du département pour l'exercice en cours. En opposition constructive, du moins nous essayons, il nous arrive de marquer notre soutien à des dispositifs que vous proposez. Nous l'avons montré aujourd'hui, je crois. Mais nous ne nous retrouvons pas dans certaines orientations qui sont prises dans cette décision modificative. Nous considérons qu'il est de la responsabilité du département en tant que chef de file des solidarités, de veiller à ce que les indicateurs de la santé sociale du Morbihan ne régressent pas et que nous ayons des objectifs plus ambitieux, à la hauteur des moyens que nous avons. Vous avez parlé tout à l'heure, M. le Président, d'aisance en parlant de la situation financière du département. La « *bonne santé financière* » dont vous vous targuez, et dont a parlé notre collègue Alain CARIS tout à l'heure, ne se traduit pas par la bonne santé sociale du Morbihan. Je prendrai quelques illustrations. Sur l'insertion, le nombre de bénéficiaires du RSA a été réduit à 13 000. C'est positif, mais les acteurs de terrain que nous sommes amenés à croiser nous disent que le non-recours augmente avec des personnes qui sortent des radars sociaux. En matière de logement, nous avons aujourd'hui 22 000 demandes actives de logements locatifs sociaux contre 20 000 au début du mandat. Le taux de pauvreté ne régresse pas, se maintenant à 11,5 % des Morbihannais, c'est-à-dire 83 000 de nos concitoyens. On le voit, la situation est à maints égards moins bonne qu'en début de mandat. Bien évidemment, tout n'est pas lié aux compétences du département. Néanmoins, il nous faut mettre les bouchées doubles, puisque c'est l'expression du jour, et faire notre part avec un supplément d'âme. Comme nous vous l'avons indiqué au cours de nos interventions, nos compétences nous donnent des leviers dans ces domaines et c'est là que nous souhaitons que le département aille. Nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. J'avais salué le principe de la décentralisation, mais je n'allais pas jusqu'à saluer le gouvernement qui, d'ailleurs, a été sanctionné dans les urnes et qui a un peu mis la France dans l'ornière dans laquelle nous sommes. Les vraies années de dérapage budgétaire ont commencé en 1981. Il ne peut pas y avoir que du mauvais dans le gouvernement, mais je n'ai quand même pas trouvé beaucoup de bon dans ce gouvernement 1981-1986, et qui a obligé, après 1983, à remanier ce gouvernement. Toujours est-il que sur les lois de décentralisation, il y avait des besoins qui étaient somme toute naturels. Il y a eu des avancées qui ont été faites. Nous l'avons toujours dit. Même si un certain nombre de personnes, au niveau de l'État, n'ont toujours pas digéré et aimerait bien qu'on recentralise un certain nombre de choses. En termes de jacobinisme, nous avons un bon exemple dans le déroulement actuel des politiques menées.

Après, la santé financière du département est bonne, effectivement. Nous ne le devons pas qu'à des recettes complémentaires. Parce que quand vous regardez les recettes fiscales par habitant dans le Morbihan, elles sont inférieures à la moyenne nationale. Pourquoi avons-nous plus d'excédent ? C'est surtout que nous tenons les dépenses. Nos amis des Côtes-d'Armor, qui furent à une très courte exception près toujours gouvernés par vos amis politiques, ont 200 000 habitants de moins et 900 fonctionnaires de plus. À la fin du mois, ils n'ont plus grand-chose pour mener les politiques qui sont les leurs. Nos marges de manœuvre sont donc aussi le résultat de notre bonne gestion et le fait que de manière constante, depuis Raymond MARCELLIN,

Jean-Charles CAVAILLÉ, Jo KERGUERIS, François GOULARD et aujourd'hui moi-même tenons une certaine ligne de conduite. Avouez que quand c'est bien géré, c'est aussi important que la majorité puisse rester la même. Nous assumons cette gestion qui est la nôtre. D'ailleurs, vous avez vous-même souligné qu'il y a un certain nombre de bordereaux que vous votez avec nous, et nous vous en remercions. C'est parce que nous avons ces marges de manœuvre que nous sommes en capacité justement de faire mieux, de faire plus. Cela paraît tout simple, mais nous avons voté un bordereau tout à l'heure en trois minutes, qui n'a pas fait beaucoup de bruit. Mais quand nous avons décidé de passer le taux de subventionnement aux établissements sociaux et médico-sociaux de 20 % sur 100 000 € plus 10 % sur la tranche jusqu'à 80 000 € supplémentaires, cela fait 28 000 € par place là où aujourd'hui, nous étions à 20 000 €. Concrètement, c'est 8 000 € de plus. C'est donc une augmentation plus que sensible de ce que nous faisons. Nous passons de 20 000 à 28 000 €. C'est un bordereau qui vaut quand même plusieurs millions d'euros. Tout cela, nous pouvons le faire justement parce que nous en avons les capacités. Quand nous avons mis l'aide aux aidants, quand nous sommes allés sur l'avenant 43... même si ce n'était pas tout à fait l'avenant 43, pour les CCAS publics. Quand nous avons étendu aux CCAS publics, à chaque fois, nous avons pu mener ces politiques parce que nous avons justement les moyens de le faire. J'avais dit aussi lors de mon premier discours de politique générale que ce mandat serait celui du social. Nous y sommes. C'est celui du social. Mais nous pouvons le faire parce que nous avons des marges de manœuvre. Vous avez raison, nous n'allons pas emprunter cette année. Il n'y a pas de raison que nous empruntions. Nous allons avoir une dette qui va passer sans doute à 94 M€ en fin d'année. C'est tant mieux, parce qu'avec les taux d'intérêt qui remontent... en tout cas, notre taux moyen payé est un peu plus élevé. Le poids de la dette diminue. Je rappelle qu'au niveau national, c'est comme 43 000 € de dette. Elle est hors de contrôle. Nous pensons donc qu'une bonne gestion, ce n'est pas pour avoir un trophée en fin d'année. C'est simplement pour que nous puissions bien remplir les missions qu'on nous a confiées. Nous ne les faisons pas à crédit ou à coups d'impôts, qui sont finalement des opérations un peu court-termistes. Il peut y avoir quelques sensibilités qui s'expriment différemment entre nous au sein de cette assemblée. Ce qui est tout à fait logique. Je prends donc vos remarques, mais nous n'avons pas forcément l'intention d'infléchir notre politique en la matière jusqu'à la fin de ce mandat. Mais nous serons présents pour répondre aux enjeux de demain.

M. DUFEIGNEUX.

M. DUFEIGNEUX – C'est vrai que c'est toujours intéressant de parler un peu d'histoire. Finalement, les choses sont souvent réconciliables. Parce que la vérité de la décentralisation est que c'est une aspiration profonde et que les textes de 1981 et 1983 ont été préparés suite au rapport GUICHARD d'entre 1978 et 1980, présenté pour la première fois par le ministre de l'Intérieur en avril 1980, qui n'était autre que Christian BONNET. Finalement, il y a non seulement une continuité entre une aspiration, dont je ne sais si on peut la classer à droite ou à gauche... et une forte mobilisation des Morbihannais sur ces questions d'aspiration à la liberté.

LE PRÉSIDENT – Que la gauche reprenne les idées de la droite et les mette en œuvre, cela nous va très bien. C'est ce que voulait dire M. DUFEIGNEUX.

M. GIRARD – On avait compris.

LE PRÉSIDENT – Oui, mais on préfère le répéter. Après, savoir qui a la paternité de tout cela... on se réjouit collectivement d'avoir eu cette volonté commune entre celui qui l'a pensé et celui qui l'a fait.

M. GIRARD – En termes d'idées prises à la gauche et appliquées par la droite, en termes de dérapages budgétaires, on peut dire que SARKOZY a été quand même un champion du monde, à l'époque.

LE PRÉSIDENT – Si vous touchez au Président SARKOZY, forcément, je vais être obligé d'intervenir. Il y a une grosse différence avec le Président HOLLANDE. C'est que le Président SARKOZY a été élu en 2007, avec un programme énergique, fidèle au Président, qu'il avait l'intention de mettre en œuvre. Est arrivée cette crise Lehmann Brothers, crise financière, avec une crise économique ensuite. Le président a d'abord pensé à sauvegarder un peu le pouvoir

d'achat des Français. Il a pris des mesures de soutien à la consommation. Dans cette période de crise comme nous en avons, un peu comme la période de la Covid à d'autres égards, le soutien financier est essentiel. Que nous ayons une capacité d'avoir un peu de dette pendant cette période, ce n'est pas tout à fait choquant. Simplement, en rythme normal, si je prends les années JOSPIN, la France n'a jamais été aussi bien que dans ces années-là. Mais les finances n'ont jamais été aussi mal. Or, on aurait dû redresser les comptes publics à cette époque. François HOLLANDE remettait toujours tout sur le dos de son prédécesseur. Quand il a été élu, nous n'étions plus dans une période de crise économique, pas spécialement. Mais les résultats n'ont pas forcément été très brillants. Je rappelle aussi que le Président SARKOZY a voulu inscrire dans la Constitution la règle d'or qui voudrait qu'en dehors de faits très exceptionnels, comme la Covid par exemple, ou la crise Lehmann Brothers, le budget ne puisse pas être présenté de manière déséquilibrée. Pour cela, il fallait changer la Constitution et malheureusement, la sensibilité que vous représentez n'était pas au rendez-vous. Cette modification n'a donc pas été rendue possible. Elle est pourtant salutaire parce qu'on fanfaronne avec notre dette. Les Français pensent qu'on peut toujours continuer. Sauf que nous sommes le malade de l'Europe et nous allons entraîner tous les autres dans notre chute. On ne pourra pas continuer comme cela. Ici, en tout cas pour ce dont nous avons la responsabilité, avec nos collègues, nous ne livrerons pas le département en 2028 dans un état tel qu'il ne serait plus administrable. Ce qui est le cas de la France aujourd'hui. La France est en banqueroute. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. On nous fait encore crédit parce que si on s'effondrait, ce serait pire que tout. La dégradation de AA que nous devons encore avoir, nous ne l'avons pas eue parce que cela a des conséquences telles que cela embarque un peu tout le monde dans l'affaire. Nous ne sommes pas la Grèce en termes d'économie. Il faut donc d'urgence se pencher sur ce sujet de la dette. C'est une nécessité.

Je propose que sur ce débat philosophique, nous puissions peut-être voter cette décision modificative n° 1. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité ce point est adopté.

Nous passons maintenant au vœu, tout d'abord, relatif aux conditions de développement de l'agrivoltaïsme dans le Morbihan, présenté par le groupe de la majorité.

Vœu

relatif aux conditions de développement de l'agrivoltaïsme dans le Morbihan

LE PRÉSIDENT – Nous avons souhaité le faire, et je regarde Pierre GUÉGAN, qui est en face de moi, parce que nous avons notamment des dossiers dans votre quartier, tout particulièrement un sur la commune de Plœrdut, qui nous interrogent. Nous sommes conscients, comme on est en train de tout électrifier, que ce soit les voitures ou le chauffage, que les besoins énergétiques vont être tels qu'ils vont augmenter dans les années à venir de 55 %. C'est phénoménal. Pour cela, il faudra donc produire plus d'énergie. La décarboner, mais en produire aussi beaucoup plus. L'énergie solaire fait partie du mixte nécessaire pour tout cela. Nous souscrivons donc pleinement à la volonté d'avoir plus de panneaux solaires, plus d'énergie solaire dans notre pays. Sauf que là où nous prenons parfois peur, c'est que nous avons aujourd'hui des terres exploitées au niveau agricole avec des exploitants qui peuvent parfois partir en retraite, ou qui arrêtent. Finalement, à la fin de leur carrière, il pourrait être beaucoup plus rentable de louer ces terres pour faire non plus de l'agrivoltaïsme, mais du panneau solaire uniquement, et arrêter les activités agricoles alors que la terre doit quand même continuer à produire. Nous avons donc posé cela dans notre vœu. C'est une démarche qui provient des années 80. Aujourd'hui, il y a une loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dont le titre 3 traite spécifiquement de l'agrivoltaïsme, et qui constitue une étape décisive en la matière. La loi a ainsi modifié le code de l'énergie et le code de l'urbanisme. Je vous dispense de la lecture de tous les articles qui sont contenus dans notre vœu. Mais nous avons une loi qui objectivement est bien faite. Elle est bien faite, elle renvoie à des schémas départementaux à établir. Mais un décret en Conseil d'État détermine les modalités d'application du présent texte. Certains se souviennent de la condamnation de la France pour ne pas avoir pris les décrets d'application de la loi littoral 20 ans après. Ce que nous craignons un peu ici, c'est que quelque part, les décrets d'application ne soient pas pris et que les installations soient contraires à la loi, mais réputées légales, les décrets n'ayant pas été pris. C'est finalement un peu la politique du fait accompli, avec derrière, des visions beaucoup plus financières de tout cela, au risque de déséquilibrer les choses. Notre ambition est de dire qu'il faut des schémas, qu'il y a des terres qui peuvent être utilisées pour cela. Mais nous ne pouvons pas aujourd'hui artificialiser comme cela tout un tas de terre. Trois observations doivent être faites pour nous : la nécessité d'une publication rapide des décrets prévus en Conseil d'État. C'est essentiel. C'est le premier point. Le deuxième point renvoie à la vigilance qui s'impose s'agissant d'un certain nombre de projets qui émergent dans plusieurs communes morbihannaises et qui, à l'évidence, ne s'inscrivent pas dans le respect de la loi et du principe fondamental du texte qui est celui du maintien impératif d'une production agricole significative en parallèle de la production électrique. Le tout, ce n'est pas de mettre deux moutons pour amuser la galerie. Il s'agit de faire en sorte que ce soit une vraie activité agricole. Avec de l'agrivoltaïsme, cela peut passer. Enfin, comme l'a écrit récemment la profession agricole, il importe que soit encouragée l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles, qui permettent de produire de l'énergie sans occuper de nouvelles surfaces foncières agricoles. Il y a déjà des plans qui existent au niveau gouvernemental. Il faut les amplifier et les accélérer. La transition énergétique et la décarbonation nécessitent aussi, en plus des productions actuelles que nous avons, que nous produisions plus d'énergies qui préservent l'accès du foncier et notre capacité à produire au niveau agricole. C'est finalement une situation d'équilibre. Dans ces conditions, nous demandons au gouvernement de procéder dans les meilleurs délais à la publication d'un décret d'application prévu dans la loi du 10 mars 2023. Parce qu'on peut se hâter lentement, mais on connaît parfois le poids des lobbys pour que les décrets ne soient pas pris en temps utile. Deuxièmement, dans l'attente de décider un moratoire sur les projets déjà lancés qui, manifestement, sont en contradiction avec les nouvelles dispositions législatives... troisièmement, d'amplifier l'accompagnement des exploitants agricoles pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments d'exploitation.

Voilà le vœu qui vous est soumis. Y a-t-il des remarques ? Non.

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

QUESTION ORALE

LE PRÉSIDENT – Nous allons passer au dernier point, qui est une question orale. C'est prévu au règlement intérieur. Je vous laisse la poser, Mme QUERIC.

Mme QUÉRIC – Vendredi 26 mai dernier, le département a répondu favorablement à la sollicitation de l'Association France Palestine Solidarité Morbihan et de Salah HAMOURI. Son parcours est connu : emprisonnement de plusieurs années sans aucune charge à son encontre par l'État d'Israël et une expulsion définitive en décembre 2018 de Jérusalem, sa terre natale (une déportation qualifiée de crime de guerre par l'ONU). Depuis la France, ce Franco-Palestinien milite et défend courageusement la cause palestinienne et ses droits face à des dérives de l'État d'Israël. Lors de son accueil, nous avons écouté en détail le parcours de Salah HAMOURI et nous avons été marqués par le combat sans faille qu'il mène en tant que militant de la cause palestinienne et des droits humains. Malgré la multiplication des sanctions arbitraires dont il a fait l'objet, il continue à se battre pour que soit respecté par Israël le droit international ainsi que les principes humanitaires essentiels. Aujourd'hui, nous proposons que le conseil départemental du Morbihan se rapproche de Cités Unies France et du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine. Le RCDP réunit et représente les collectivités locales françaises engagées en coopération décentralisée avec la Palestine. Comme il est indiqué dans ses missions : « *L'une des vocations du RCDP en France et en Europe est d'informer et de sensibiliser les populations à la situation vécue en Palestine, et d'être solidaire avec les partisans de la Paix. Le RCDP s'inscrit dans une logique européenne, mais il a aussi vocation à mobiliser les collectivités territoriales et les associations de collectivités des pays du sud de la Méditerranée. [...] Toute action se fait en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères à Paris et avec le Consulat général de France à Jérusalem. De ce fait, le RCDP permet l'établissement des partenariats franco et euro-palestiniens en aidant au montage de projets et de programmes de coopération, en organisant des missions techniques et politiques dans les territoires palestiniens.* »

M. le Président, chers collègues, **êtes-vous favorables au rapprochement de notre département au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine ?**

LE PRÉSIDENT – Merci. Il y a deux questions dans la question, finalement.

La première est de nature plus politique. Nous n'irons pas sur ce terrain-là, sur l'aspect politique entre Israël et Palestine. M. Salah HAMOURI est venu effectivement dans le Morbihan. Il a été reçu par notre collègue Mohamed AZGAG, ici, au nom du département, avec M. GIRARD. Il y a une situation qui est celle-là. Aux yeux de la France, cette personne est considérée comme ayant été jugée pour une intention d'assassinat du grand rabbin d'Israël... tout en prenant la précaution de connaître les conditions dans lesquelles cela s'est passé. Pour autant, il y a une position de l'État en tout cas sur ce sujet. Mais comme il est aussi citoyen français, il a été expulsé vers le territoire français à l'issue de ce plaider coupable et de ses 7 ans de prison. Il s'y trouve aujourd'hui tout à fait légalement. Ce que nous ne souhaitons pas, c'est finalement que nous nous substituions à la politique étrangère de la France, qui relève du ministère des Affaires étrangères, un peu comme l'immigration et d'autres politiques, qui relève de l'État. Notre engagement ne peut pas être de nature politique, en portant un quelconque message politique.

Deuxièmement, concernant le Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine, qui est soutenu par le ministère des Affaires étrangères... et l'ancien ministre des Affaires étrangères était assez actif sur ce dossier, d'ailleurs... est sous l'autorité du consulat à Jérusalem, parce qu'il y a des interventions sur Gaza, en Cisjordanie et sur Jérusalem notamment. Nous avons donc une supervision. Il y a eu quelques sujets avec un des dirigeants, localement, qui ne fait plus partie de l'opération, qui avait visiblement des liens avec une organisation terroriste. C'est une question qui avait été posée par un député au gouvernement. Mais la personne en question ne se trouve plus dans l'opération. Le gouvernement a répondu qu'il évaluait bien sur chaque opération, qu'il y avait souvent une tranche de paiement avant, une évaluation, un paiement après. À partir du moment où cela se passe sous l'autorité du gouvernement français, les conditions nous semblent réunies pour qu'une discussion puisse avoir lieu sur l'intégration au Réseau de coopération décentralisée. Mais il faut quand même qu'on sache les actions précises

qui sont menées, dans quel cadre elles sont menées. Ce que je propose donc, c'est que nous nous rapprochions du ministère des Affaires étrangères sur le sujet, pour voir dans quel cadre c'est fait. Nous sommes intervenus dans un autre cadre avec le ministère des Affaires étrangères sur les chrétiens d'Orient. Ce qui est mené par la France, par le ministère des Affaires étrangères, présente a priori des gages de sécurité qui permettent une intervention. Il y a eu un comité intergouvernemental entre la France et la Palestine en 2018, qui a un peu créé ce RCDP et cette volonté de coopération décentralisée entre la France et la Palestine. Il y a d'autres collectivités qui interviennent. On peut donc tout à fait imaginer intervenir. Ce que je vous propose, c'est que nous nous rapprochions du ministère des Affaires étrangères pour voir un peu quelles sont les conditions. Pour notre part, nous ne porterons pas de messages de nature politique. Mais nous avons regardé les actions qui sont mises, qui peuvent être de nature culturelle, sociale, d'éducation aux droits sociaux. Il y a tout un tas d'actions diverses qui sont menées et qui nous paraissent tout à fait possibles à mener. Je propose donc que nous nous rapprochions d'abord du ministère des Affaires étrangères pour voir de quelle manière cela peut se passer, avant de renvoyer devant la commission ad hoc chez nous pour que ce sujet puisse être débattu.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

LE PRÉSIDENT – Nous voilà au terme de notre séance. Olivier avait un peu perdu la main puisque d'habitude, il nous prédisait l'heure juste, comme on dit au Québec. D'ailleurs, cela me fait dire que comme il a perdu la main, j'ai reçu la démission d'Olivier GICQUEL, qui termine ses fonctions de directeur de cabinet du Président au 1^{er} juillet prochain, non pas parce qu'il a perdu la main sur l'horaire, parce qu'il est quand même pas mal, mais il voit aussi avec nostalgie les télévisions que nous avons devant nous, qui vont être démontées après notre session du 22 septembre prochain. Le 23 septembre, elles vont donc disparaître. Il est encore le seul à pouvoir les faire fonctionner. Perdant donc ses outils de travail, il m'a dit qu'il ne pouvait pas continuer dans ces conditions. Blague à part, c'était sa 209^{ème} session depuis son arrivée, quand même.

Applaudissements.

Il peut parfois se lever un peu du pied gauche. Cela ne vous a pas échappé que de temps en temps, il peut être un peu musclé. Mais pour avoir survécu à plusieurs régimes, c'est que l'efficacité de son travail a été reconnue par tous. Je voudrais le remercier, au nom de l'assemblée départementale, d'être toujours aussi, y compris avec les oppositions qui, dans le temps, étaient des minorités... mais elles sont devenues des oppositions, et vice versa. Mais il y avait des minorités qui montaient sur la table, et des oppositions plus courtoises. Il a toujours eu ce lien, cet entretien avec les oppositions respectives. Ce qui est tout à fait normal.

Mme COCHÉ – Le mandat n'est pas terminé.

LE PRÉSIDENT – Mais le sien se termine. Il n'aime pas trop les honneurs, donc je vais arrêter là. Mais je voudrais quand même le remercier très sincèrement. Merci à vous.

Applaudissements.

Cette séance est terminée. Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous un bon été. Nous nous voyons le 23 septembre prochain pour la session. Nous aurons une commission permanente le 7 juillet. Merci à vous et bon week-end.

(La séance est levée à 18 heures 50.)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 16 juin 2023

ORDRE DU JOUR

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Pages
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	22182	Direction générale des finances et des achats	Budget supplémentaire 2023 Budget principal Décision modificative n° 1	69
2	22183		Dettes départementales et autres mouvements financiers	59
3	22184	Direction générale des finances et des moyens	Moyens logistiques et gestion du patrimoine Ajustements budgétaires	60
4	22096	Direction de l'action territoriale et de la culture	Prévention et sécurité civile, sanitaire et environnementale	61
5	22259	Direction adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques	Compte rendu des délégations exercées par le président - Année 2022 Compte rendu de la délégation en matière d'ester en justice	62
6	22254	Direction adjointe de la coordination et de l'appui aux politiques publiques	Rapport d'activité pour 2022	63
7	22262		Prévention et gestion des risques institutionnels	64
8	22377	Direction générale des finances et des moyens	Titres participatifs du département du Morbihan dans l'office public de l'habitat Morbihan Habitat	65
9	22372		Augmentation de capital de la compagnie des ports du Morbihan	67
10	22378		Avance en compte courant d'associé par le département à la SPL compagnie des ports du Morbihan	68
2^{ème} Commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées				
11	22204	Direction de l'autonomie	Actualisation du règlement départemental d'aide sociale	53
12	22107		Aide à l'investissement dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées et handicapées	54
13	22358		Soutien aux dispositifs " <i>Habitats inclusifs</i> "	55
14	22202		La politique en faveur des personnes handicapées	58
3^{ème} Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale				
15	22059	Direction de l'enfance et de la famille	La politique départementale de protection de l'enfance	47
4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
16	22205	Direction de l'action territoriale et de la culture	Accompagnement du développement territorial	41
17	22260	Direction du développement social et de l'insertion	La politique départementale de l'habitat et du logement	43

5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
18	22199	Direction des bâtiments	Maîtriser la facture énergétique des bâtiments départementaux : vers un schéma directeur immobilier énergétique	35
19	22218	Direction des routes et de l'aménagement	Espaces naturels et activités de nature Autorisation de programme complémentaire	38
20	22217		Eau Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires	39
21	22219		Aménagement foncier Autorisations de programme	40
6^{ème} Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
22	22371	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Politique en faveur des collèges	28
23	22180	Direction des bâtiments	Travaux dans les collèges Ajustements budgétaires	29
24	22185	Direction de l'action territoriale et de la culture	Politique en faveur de la culture et du patrimoine	31
25	22370	Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse	Politique en faveur du sport	34
7^{ème} Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports				
26	22243	Direction des routes et de l'aménagement	Schéma départemental des mobilités	18
27	22211		Infrastructures routières Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires	22
28	22215		Mobilités douces Crédits de paiement complémentaires	24
29	22258		Port de La Roche-Bernard - Férel - Marzan Transfert de la concession à la compagnie des ports du Morbihan	25
30	22214		Infrastructures portuaires Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires	27
VOEU relatif aux conditions de développement de l'agrivoltaïsme dans le Morbihan				74
QUESTION ORALE relative au rapprochement de notre département au Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine				76

INDEX NOMINATIF
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-9, 11, 16-17, 19, 20-21, 22-23, 24, 25, 26, 27, 28, 29-30, 32-33, 34, 36-37, 38, 39 40, 41-42, 44-46, 48-52, 53, 54, 55-57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71-73, 74-75, 76-77, 78
M. Mohamed AZGAG	/
Mme Françoise BALLESTER	28
Mme Karine BELLEC	2, 58,
M. Denis BERTHOLOM	61, 62, 65
M. Alain CARIS	32
Mme Myrienne COCHÉ	78
M. Gilles DUFEIGNEUX	63, 64, 67, 72
Mme Gaëlle FAVENNEC	68
M. Damien GIRARD	9-11, 16, 36, 50, 51-52, 65-66, 72
M. Mathieu GLAZ	70-71
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	43
Mme Rozenn GUEGAN	/
M. Alain GUIHARD	/
M. Stéphane HAMON	40
Mme Marie-Hélène HERRY	/
M. Nicolas JAGOUDET	/
M. Michel JALU	54
Mme Marie-Odile JARLIGANT	53
Mme Anne JEHANNO	22
Mme Muriel JOURDA	51, 59, 60, 69-70
Mme Marie LE BOTERFF	55-56
Mme Marie-José LE BRETON	/
Mme Sophie LEBRETON	/
M. Boris LEMAIRE	19-20
Mme Dominique LE MEUR	34
M. Gwenn LE NAY	25
M. Dominique LE NINIVEN	47-48
Mme Marie-Christine LE QUER	38, 39
M. Ronan LOAS	13-16, 26, 31-32, 68
M. Stéphane LOHÉZIC	35-36
Mme Rozenn MÉTAYER	44
Mme Christine PENHOUËT	29
Mme Soizic PERRAULT	/
M. Gérard PIERRE	18-19, 27
M. Thierry POULAIN	24
Mme Catherine QUÉRIC	48, 76
M. Benoît QUÉRO	41
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	55, 56-57
Mme Marianne ROUSSET	/